



GASVILLE-OISÈME

2022

-

2023

# Inventaire de Biodiversité Communale Commune de Gasville-Oisème Rapport 2022 - 2023



Contact : **Eure-et-Loir Nature**  
9 rue de Chavannes, 28630 MORANCEZ  
Tel : 02.37.30.96.96  
@ : [www.eln28.org](http://www.eln28.org)

# Inventaire de la Biodiversité Communale

## Commune de Gasville-Oisème

**Rédaction** : Vinciane HALLERY / Ilyes HAMMOUDA **Coordination** : Eva CHERAMY

**Base de données** : Obs'28.

**Inventaires Botanique – Lépidoptères – Odonates** : Elsa SOURDRIL, Eva CHERAMY

**Inventaires Ornithologie – Amphibiens – Reptiles** : Michel DOUBLET, Eric GUERET

**Inventaires Mammifères** : Eva CHERAMY

**Crédit photos**: Eure-et-Loir Nature (sauf mentions contraires).

# Table des matières

|                                                              |    |
|--------------------------------------------------------------|----|
| .....                                                        | 1  |
| Table des figures.....                                       | 1  |
| Table des tableaux.....                                      | 2  |
| Table des annexes.....                                       | 2  |
| Introduction.....                                            | 3  |
| I. Méthodologie de travail.....                              | 5  |
| 1. L'organisation au sein de l'association.....              | 5  |
| 2. L'implication des élus et des habitants.....              | 5  |
| II. Présentation de la commune.....                          | 7  |
| III. Méthodes d'inventaires.....                             | 8  |
| 1. Détermination de la patrimonialité d'une espèce.....      | 10 |
| a. La flore.....                                             | 10 |
| b. La faune.....                                             | 10 |
| 2. Réglementation.....                                       | 11 |
| a. Détermination du statut de rareté d'une espèce.....       | 11 |
| b. Détermination du statut de menace d'une espèce.....       | 11 |
| c. Détermination du statut d'indigénat d'une espèce.....     | 12 |
| d. Détermination des statuts de protection d'une espèce..... | 13 |
| 3. Les protocoles d'inventaires.....                         | 15 |
| a. L'inventaire de la flore.....                             | 15 |
| b. L'inventaire des Oiseaux.....                             | 15 |
| c. L'inventaire des Mammifères.....                          | 16 |
| IV. Résultats des inventaires.....                           | 19 |
| 1. L'inventaire des habitats.....                            | 20 |
| 2. Inventaire de la flore.....                               | 24 |
| a. Bilan des bibliographique.....                            | 24 |
| b. Les espèces d'intérêt.....                                | 24 |
| c. Les espèces exotiques envahissantes.....                  | 30 |
| 2. L'inventaire de la faune.....                             | 33 |
| a. Données bibliographiques.....                             | 33 |
| b. Les espèces d'intérêt.....                                | 34 |
| V. Les zones intérêt et préconisation de gestion.....        | 61 |

|      |                                                                                                  |     |
|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| VI.  | Trame verte et bleue.....                                                                        | 64  |
| 1    | Concept de la TVB.....                                                                           | 64  |
| 2    | État de conservation et enjeux de la TVB sur la commune .....                                    | 65  |
| VII. | Préconisations de Gestion .....                                                                  | 69  |
|      | Bibliographie.....                                                                               | 106 |
|      | Annexes .....                                                                                    | 108 |
|      | Annexe 1. Liste complète des espèces végétales recensées sur la commune de Gasville-Oisème.....  | 107 |
|      | Annexe 2. Liste complète des espèces d'Oiseaux recensées sur la commune de Gasville-Oisème. .... | 115 |

## Table des fiches actions

|                                                                                          |     |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Fiche action n° 1 : Gestion différenciée des espaces verts.....                          | 71  |
| Fiche action n° 2 : Gestion différenciée des bords de routes .....                       | 74  |
| Fiche action n° 3 : Accueillir et protéger les chauves-souris .....                      | 76  |
| Fiche action n° 4 Accueillir les hirondelles.....                                        | 79  |
| Fiche action n° 5 : Gestion des boisements favorables pour la biodiversité.....          | 83  |
| Fiche action n° 6 : Gestion écologique des plantations de peupliers .....                | 85  |
| Fiche action n° 7 : Gestion des friches .....                                            | 87  |
| Fiche action n° 8 : Favoriser la biodiversité sur la parcelle communale de Gasville..... | 89  |
| Fiche action n° 9 : Gestion des berges de cours d'eau.....                               | 91  |
| Fiche action n° 10 : Planter et entretenir des haies.....                                | 93  |
| Fiche action n° 11 : Gestion des chemins ruraux.....                                     | 95  |
| Fiche action n° 12 : Gestion de la Renouée du japon .....                                | 96  |
| Fiche action n° 13 : Gestion du Robinier faux-acacia .....                               | 97  |
| Fiche action n° 14 : Gestion des prairies humides .....                                  | 98  |
| Fiche action n° 15 : Gestion des prairies mésophiles .....                               | 101 |
| Fiche action n° 16 : Favoriser la biodiversité et préserver l'environnement.....         | 103 |



## Table des figures

|                                                                                                                           |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Figure 1. Localisation de la commune de Gasville-Oisème .....                                                             | 7  |
| Figure 2. Parcours de l'inventaire oiseaux.....                                                                           | 16 |
| Figure 3. Localisation des points d'observations de l'inventaire Amphibiens – Reptiles.....                               | 17 |
| Figure 4. Proportion des espèces inventoriées par groupe taxonomique.....                                                 | 19 |
| Figure 5. Proportion des espèces patrimoniales inventoriées par groupe taxonomique.....                                   | 19 |
| Figure 6. Carthographie des habitats sur la commune de Gasville Oisème.....                                               | 23 |
| Figure 7. Proportion des statuts de rareté de la flore inventoriée à l'échelle du département. .<br>.....                 | 24 |
| Figure 8. Localisation des espèces floristiques invasives recensées sur la commune de<br>Gasville-Oisème.....             | 32 |
| Figure 9. Proportion des espèces d'Oiseaux classées sur la liste Rouge Régionale des<br>oiseaux nicheurs. ....            | 34 |
| Figure 10. Localisation des espèces d'oiseaux patrimoniales recensées sur la commune de<br>Gasville-Oisème. Partie 1..... | 38 |
| Figure 11. Localisation des espèces d'oiseaux patrimoniales recensées sur la commune de<br>Gasville-Oisème. Partie2.....  | 39 |
| Figure 12. Localisation des espèces d'amphibiens patrimoniales recensées sur la commune<br>de Gasville-Oisème. ....       | 42 |
| Figure 13. Localisation des espèces de reptiles patrimoniales recensées sur la commune de<br>Gasville-Oisème.....         | 45 |
| Figure 14. Localisation des espèces de mammifères recensées sur la commune de Gasville-<br>Oisème.....                    | 48 |
| Figure 15. Localisation des espèces de lépidoptères patrimoniales recensées sur la<br>commune de Gasville-Oisème.....     | 53 |
| Figure 16. Localisation de l'espèce de coléoptère patrimonial recensée sur la commune de<br>Gasville-Oisème.....          | 59 |
| Figure 17. Localisation des zones d'intérêt sur la commune Gasville-Oisème.....                                           | 64 |
| Figure 18. Extrait de la carte de la TVB identifier dans le SRCE Centre-Val de Loire .....                                | 66 |
| Figure 19. Eléments de la trame verte et bleue communale.....                                                             | 68 |

## Table des tableaux

|                                                                                                           |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau 1. Répartition des prospections 2022 et 2023.....                                                 | 9  |
| Tableau 2. Statut de rareté des espèces floristiques et des oiseaux.....                                  | 11 |
| Tableau 3. Statut de menace issue de l'UICN .....                                                         | 11 |
| Tableau 4. Liste des espèces floristiques patrimoniales. ....                                             | 25 |
| Tableau 5. Liste des espèces d'intérêt répertoriées sur la base de données OpensObs. ....                 | 33 |
| Tableau 6. Liste des espèces d'oiseaux patrimoniales recensées sur la commune de Gasville-Oisème.....     | 35 |
| Tableau 7. Liste des espèces d'amphibiens recensées sur la commune de Gasville-Oisème. ....               | 40 |
| Tableau 8. Liste des espèces de Reptiles patrimoniales recensées sur la commune de Gasville-Oisème.....   | 43 |
| Tableau 9. Liste des espèces de Mammifères recensées sur la commune de Gasville-Oisème.....               | 46 |
| Tableau 10. Liste des espèces de lépidoptères réencensées sur la commune de Gasville-Oisème. Partie1..... | 49 |
| Tableau 11. Liste des espèces de lépidoptères réencensées sur la commune de Gasville-Oisème. Partie2..... | 50 |
| Tableau 12. Liste des espèces d'odonates recensées sur la commune de Gasville-Oisème. ....                | 54 |
| Tableau 13. Liste des espèces d'orthoptères recensées sur la commune de Gasville-Oisème.....              | 55 |
| Tableau 14. Liste des espèces d'Insectes recensées sur la commune de Gasville-Oisème.....                 | 57 |
| Tableau 15. Mollusque recensé sur la commune de Gasville-Oisème.....                                      | 60 |

## Table des annexes

|                                                                                                 |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Annexe 1. Liste complète des espèces végétales recensées sur la commune de Gasville-Oisème..... | 109 |
| Annexe 2. Liste complète des espèces d'Oiseaux recensées sur la commune de Gasville-Oisème..... | 116 |

# Introduction

Au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, la France découvre les véritables richesses de son territoire mais aussi les nombreuses menaces qui pèsent sur elles. De ce fait, dans la seconde moitié de ce siècle, des stratégies d'amélioration des connaissances et de protection de l'environnement voient le jour dans la politique globale d'aménagement de l'espace, par l'établissement de textes de loi.

En France, la loi Grenelle I (3 août 2009) permet de répondre aux enjeux environnementaux en définissant concrètement les politiques environnementales. La loi Grenelle II (12 juillet 2010), quant à elle, formalise un cadre d'action pour répondre à "l'urgence écologique et aux besoins de transition". Ainsi, l'instauration d'un cadre juridique et sur demande des acteurs de l'environnement, le Ministère chargé de l'Environnement a mis en place un programme d'amélioration des connaissances à l'échelle locale avec la création des Inventaires de la Biodiversité Communale (IBC).

La région Centre-Val de Loire, dans le cadre de sa stratégie pour la biodiversité et sous l'impulsion du réseau associatif France Nature Environnement (FNE) Centre-Val de Loire, a initié des inventaires de biodiversité. Depuis 2010, les associations de la région accompagnent les communes et les intercommunalités volontaires dans la connaissance et la prise en compte de la biodiversité de leur territoire dans leurs décisions.

Dans un premier temps, un Inventaire de Biodiversité Communale consiste à réaliser un état des lieux du patrimoine naturel (faune, flore et habitats) d'une commune sur deux années d'étude (45 jours). Cet état des lieux permet d'acquérir des connaissances sur la faune et la flore locales et d'identifier les enjeux principaux liés à la biodiversité remarquable et ordinaire. Dans un second temps, les élus et les acteurs locaux sont sensibilisés à la conservation et à la restauration du patrimoine naturel communal avec des restitutions publiques abordant les résultats d'inventaires, les sorties nature, les conférences ou encore les animations scolaires.

Cet Inventaire de Biodiversité a pour ambition de permettre aux élus d'assimiler la biodiversité dans leurs réflexions afin d'orienter les projets d'aménagement et de faire évoluer les documents d'urbanisme (SCoT, Plan Local d'Urbanisme). Enfin, la réalisation de tels inventaires constitue un état initial indispensable pour analyser l'évolution à long terme, favorable ou défavorable, de la diversité écologique sur la commune.

Dans le cadre de sa politique environnementale, la commune de Gasville-Oisème a souhaité s'investir dans la réalisation d'un IBC, en partenariat avec l'association Eure-et-Loir Nature. La commune souhaite connaître et valoriser la biodiversité de son territoire notamment sur le secteur concerné par le futur échangeur de l'autoroute A154, en y apportant une attention particulière.

Dans le cadre de cet IBC, l'association a été amenée à rencontrer et à échanger avec diverses personnes ressources pour repérer les secteurs à prospecter (parcelles communales, rues propices à la végétation spontanée ...). tel que Monsieur Bailleux, adjoint à l'environnement. Gasville-Oisème est ainsi la 19<sup>ème</sup> commune du département à s'inscrire dans cette démarche.

Le présent document constitue la synthèse finale des résultats de l'Inventaire de Biodiversité Communale mené sur la commune de Gasville-Oisème entre 2022 et 2023. Il comprend une présentation des méthodologies d'inventaires et un état des lieux du patrimoine naturel de la commune, et de fiches actions permettant de favoriser et d'augmenter la biodiversité communale.

# I. Méthodologie de travail

## 1. L'organisation au sein de l'association

Cinq salariés de l'association ont travaillé sur l'IBC :

- **Elsa SOURDRIL et Eva CHERAMY** pour les inventaires Flore, Odonates, Lépidoptères et la détermination des habitats. Les chargées de mission biodiversité sont également les interlocutrices principales auprès des élus de la commune.
- **Éric GUERET** pour les inventaires Oiseaux, Amphibiens, Chiroptères et Reptiles.
- **Marie NICOLE et Stuart D'ACHERY** pour la sensibilisation auprès des scolaires et du grand public.

Ils sont aidés par des volontaires en service civique (Vinciane HALLERY, Orane DARONNAT, Ilyes HAMMOUDA), des apprentis (Maxence Pelletier) et des bénévoles de l'association (Michel DOUBLET).

## 2. L'implication des élus et des habitants

Pour répondre à l'objectif premier des IBC c'est à dire porter à la connaissance des élus et des habitants le patrimoine naturel de leur commune, il est nécessaire de les impliquer dans les inventaires.

Ainsi, au cours de cet Inventaire de Biodiversité Communale, l'association Eure-et-Loir Nature rencontrera à trois reprises les élus de la commune :

- Une première fois au début du projet, le 24 Février 2022 pour présenter l'IBC et la démarche de travail mise en œuvre.
- Une seconde fois, le 14 Avril 2023 à l'issue de la première année d'inventaire, pour présenter les premiers résultats.
- Une troisième fois en mars 2024 pour présenter les résultats finaux de l'inventaire et les préconisations d'actions visant à préserver le patrimoine naturel de la commune.

Les échanges entre les élus (réunions et dialogues régulier avec Monsieur Bailleux) et les chargés de missions de l'association sont indispensables tant pour l'intégration des attentes des élus que pour la valorisation de l'IBC.

Les habitants sont également sollicités pour participer à l'inventaire. Plusieurs sorties et animations à destination du grand public et des scolaires ont été organisées pendant la réalisation de l'IBC :

- Dimanche 4 juin 2023, une animation grand public sur le thème des Oiseaux du jardin et la mise en place de protocoles de sciences participatives ont été proposés. Elle a réuni 50 participants.
- Vendredi 25 Août 2023, une animation à l'occasion de la Nuit de la chauve-souris a permis de sensibiliser 30 personnes.

- Des animations scolaires sur le thème des chauves-souris ont permis de toucher 88 enfants de l'école de Gasville-Oisème. Elles ont eu lieu le 1er et le 2 février pour les classes de grande section de maternelle, CP, CE1, CE2 et CM1.
- Une restitution grand public aura lieu au printemps 2024.

## II. Présentation de la commune

La commune de Gasville-Oisème, d'une superficie de 915 hectares soit 9.15 km<sup>2</sup>, se positionne au centre du département d'Eure-et-Loir, à moins de 10 km de Chartres (nord-est). Gasville-Oisème fait partie de l'intercommunalité de « Chartres Métropole ». En 2020, la commune comptait 1522 habitants (INSEE).

La commune est traversée en limite ouest par la Roguenette (*Fig. 1*) et l'autoroute A11 au sud.

En termes de milieux, le territoire communal se divise en deux secteurs distincts. Les milieux agricoles sont principalement localisés au centre et à l'ouest de la commune. Les milieux urbanisés se situent au niveau des bourgs des deux communes, Gasville et Oisème. On trouve également des milieux boisés à l'ouest de la commune ainsi qu'au sud.

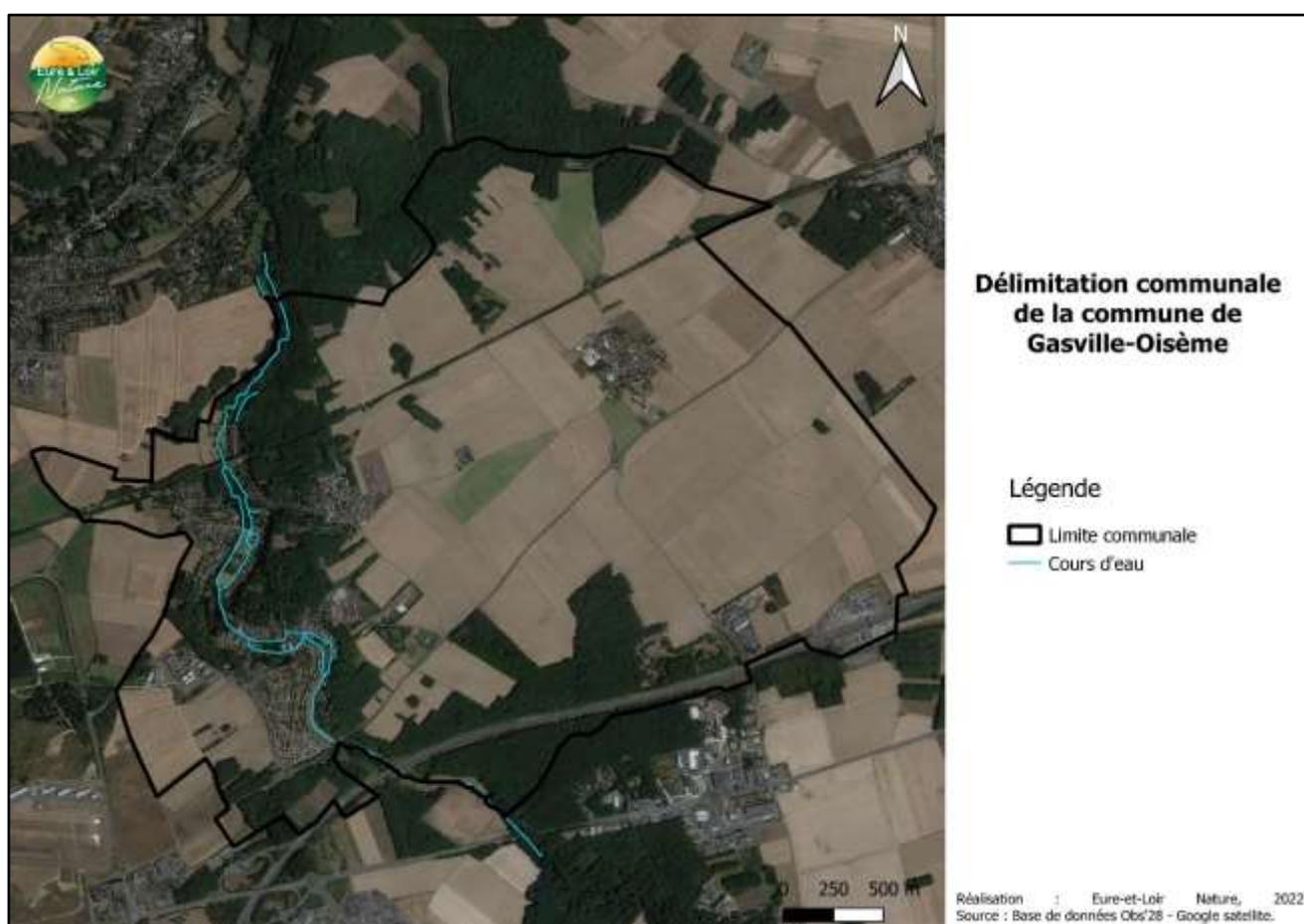


Figure 1. Localisation de la commune de Gasville-Oisème

### III. Méthodes d'inventaires

L'inventaire écologique doit s'appuyer sur des méthodes rapides, rigoureuses et reproductibles, permettant d'apprécier les potentialités du secteur d'étude. La méthodologie retenue est issue d'une réflexion analysant les moyens humains et temporels impartis mais aussi la représentativité de la méthode d'échantillonnage et le caractère indicateur des groupes analysés. De ce fait, les inventaires réalisés sont essentiellement qualitatifs et ne reflètent pas précisément la répartition des espèces sur la commune. Les inventaires se concentrent sur quelques taxons principaux, en privilégiant les zones naturelles existantes. L'objectif de l'Inventaire de la Biodiversité Communale n'est pas de réaliser un inventaire exhaustif mais de faire ressortir les enjeux principaux en termes de biodiversité et de sensibiliser la population.

Pour cela, une première phase de travail consiste à réaliser une synthèse des connaissances à partir de recherches bibliographiques et d'études documentaires. La bibliographie s'appuie sur la base de données d'Eure-et-Loir Nature (Obs'28), de documents bibliographiques issus de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) ou encore d'autres informations fournies par des tiers comme le Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire ou le Conservatoire Botanique Nationale du Bassin Parisien.

Ensuite, une seconde phase de travail repose sur la réalisation d'inventaires de terrain répartis sur toute l'année en fonction des spécificités de chaque groupe taxonomique afin de maximiser les chances d'observations (*Tab.1*). Les principaux groupes taxonomiques étudiés dans cet Inventaire de la Biodiversité Communal sont les Plantes (Flore vasculaire), les Oiseaux (Avifaune), les Reptiles et Amphibiens (Herpétofaune), les Insectes (Odonates et Lépidoptères) et les Chauves-souris (Chiroptères). En fonction des compétences de chaque observateur, d'autres groupes d'espèces ont pu être observés de manière opportuniste lors des deux années d'inventaires et seront également renseignés.

Les données collectées sont centralisées sur une base de données associative, Obs'28. Elles ont ensuite été mises en forme via un logiciel de Système d'Information Géographique (SIG) appelé QGIS. La nomenclature officielle (TAXREF 16) et la réglementation en vigueur de chaque espèce sont vérifiées à partir du site web de l'INPN. Ainsi, les données présentées dans ce rapport sont basées sur l'inventaire et les observations faites ces dix dernières années (2012-2021) par Eure-et-Loir Nature et ses partenaires.

| Date       | Flore | Oiseaux | Reptiles | Amphibiens | Insectes | Chiroptères |
|------------|-------|---------|----------|------------|----------|-------------|
| 07/03/2022 |       | X       |          |            |          |             |
| 11/04/2022 |       |         | X        | X          |          |             |
| 20/04/2022 |       | X       |          |            |          |             |
| 02/05/2022 |       | X       |          |            |          |             |
| 04/05/2022 |       |         | X        | X          |          |             |
| 09/05/2022 | X     | X       |          |            | X        |             |
| 12/05/2022 | X     |         |          |            | X        |             |
| 16/05/2022 | X     |         |          |            | X        |             |
| 18/05/2022 | X     |         |          |            | X        |             |
| 24/05/2022 | X     | X       |          |            | X        |             |
| 25/05/2022 | X     |         | X        | X          | X        |             |

| Date       | Flore | Oiseaux | Reptiles | Amphibiens | Insectes | Chiroptères |
|------------|-------|---------|----------|------------|----------|-------------|
| 31/05/2022 | X     |         |          |            | X        |             |
| 02/06/2022 |       | X       |          |            |          |             |
| 10/06/2022 |       |         | X        | X          |          |             |
| 14/06/2022 |       | X       |          |            |          |             |
| 23/06/2022 |       | X       |          |            |          |             |
| 01/07/2022 |       |         | X        | X          |          |             |
| 06/07/2022 |       | X       |          |            |          |             |
| 13/07/2022 | X     |         |          |            | X        |             |
| 25/07/2022 |       | X       | X        | X          |          |             |
| 16/08/2022 |       |         | X        | X          |          |             |
| 03/09/2022 |       |         | X        | X          |          |             |
| 07/10/2022 |       |         | X        | X          |          |             |
| 12/10/2022 |       | X       |          |            |          |             |
| 20/01/2023 |       | X       |          |            |          |             |
| 02/02/2023 |       | X       |          |            |          |             |
| 15/02/2023 |       | X       |          |            |          |             |
| 23/02/2023 |       | X       |          |            |          |             |
| 25/02/2023 |       | X       |          |            |          |             |
| 03/03/2023 |       | X       |          |            |          |             |
| 14/03/2023 |       | X       |          |            |          |             |
| 21/03/2023 |       | X       |          |            |          |             |
| 13/04/2023 | X     | X       |          |            | X        |             |
| 19/04/2023 | X     |         |          |            | X        |             |
| 04/05/2023 |       | X       |          |            |          |             |
| 11/05/2023 |       | X       |          |            |          |             |
| 12/05/2023 | X     |         |          |            | X        |             |
| 22/05/2023 |       |         |          |            | X        |             |
| 23/05/2023 |       |         |          | X          |          |             |
| 07/06/2023 | X     |         | X        | X          | X        |             |
| 07/06/2023 |       |         |          |            | X        |             |
| 13/06/2023 |       | X       |          |            |          |             |
| 04/07/2023 |       | X       |          |            |          |             |
| 17/07/2023 |       | X       |          |            |          |             |
| 19/07/2023 |       |         |          |            |          | X           |
| 26/07/2023 |       | X       |          | X          |          | X           |
| 18/08/2023 | X     |         | X        |            | X        |             |
| 14/09/2023 | X     |         |          |            | X        |             |
| 29/09/2023 | X     |         |          |            | X        |             |

Tableau 1. Répartition des prospections 2022 et 2023.

## 1. Détermination de la patrimonialité d'une espèce

### a. La flore

L'inventaire floristique se concentre essentiellement sur la flore vasculaire. Ainsi, si une espèce végétale est indigène et répond à un ou plusieurs des critères suivants alors elle est considérée comme espèce patrimoniale :

- Un statut de menace "Quasi-menacé" à "En danger critique" selon les critères de la Liste Rouge Régionale.
- Une réglementation particulière c'est-à-dire une protection régionale, nationale ou européenne.
- Une détermination Zone Naturel d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).
- Un statut de rareté "Assez rare" à "Extrêmement rare" dans le département.

### b. La faune

Une espèce animale qui est indigène et répond à un ou plusieurs critères suivants est alors considérée comme espèce patrimoniale :

- Un statut de menace "Quasi-menacé" à "En danger critique" sur la Liste Rouge Régionale.
- Une réglementation particulière c'est-à-dire une protection régionale, nationale ou européenne.
- Une détermination Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique selon les critères de la Liste Régionale.

Pour les oiseaux, une espèce sera patrimoniale si :

- Elle possède un statut de menace "Quasi-menacé" à "En danger critique" sur la Liste Rouge Régionale ou Nationale des oiseaux nicheurs et que cette espèce est bien nicheuse sur la commune.
- Une protection européenne issue de la Directive Oiseaux.
- Une détermination Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique selon les critères de la Liste Régionale.

Pour les oiseaux, le statut de protection nationale n'est pas pris en compte puisque la majeure partie des espèces sont protégées à l'échelle nationale. Le statut de menace est issu du Livre Rouge des habitats naturels et des espèces menacées de la Région Centre. Cette liste n'est pas exhaustive, certaines espèces peuvent ne pas être répertoriées.

## 2. Réglementation

### a. Détermination du statut de rareté d'une espèce

Le **statut de rareté** des espèces floristiques est issu de l'Atlas de la flore sauvage du département d'Eure-et-Loir (2009). Ces critères de rareté correspondent au pourcentage de communes en Eure-et-Loir où l'espèce considérée est observée (Tab.2). Pour les oiseaux, ce statut de rareté se calcule comme pour les espèces floristiques.

| Statut    | Très commun (CC)    | Commun (C)             | Assez Commun (AC)        | Assez Rare (AR)         | Rare (R)             | Très Rare (RR)         | Extrêmement Rare (RRR) | Disparu (?)    |
|-----------|---------------------|------------------------|--------------------------|-------------------------|----------------------|------------------------|------------------------|----------------|
| Fréquence | > 50 % des communes | 25 à 50 % des communes | 12.5 à 25 % des communes | 5 à 12.5 % des communes | 2 à 5 % des communes | 0.5 à 2 % des communes | < 0.5 % des communes   | Aucune commune |

Tableau 2. Statut de rareté des espèces floristiques et des oiseaux.

### b. Détermination du statut de menace d'une espèce

Le **statut de menace** des espèces (Tab.3) est issu des Listes Rouges Régionales et/ou Nationales. La catégorie "Quasi-menacé" regroupe les espèces pouvant devenir menacées si aucune gestion conservatoire n'est réalisée. Les espèces jugées menacées sont hiérarchisées "Vulnérable", "En danger" et "En danger critique" d'extinction en fonction du degré de risque de disparition.

| Catégorie UICN          | Abréviation |
|-------------------------|-------------|
| Éteint                  | EX          |
| Éteint à l'état sauvage | EW          |
| En danger critique      | CR          |
| En danger               | EN          |
| Vulnérable              | VU          |
| Quasi-menacé            | NT          |
| Préoccupation mineure   | LC          |
| Données insuffisantes   | DD          |
| Non applicable          | NA          |
| Non évalué              | NE          |

Tableau 3. Statut de menace issu de l'UICN

### c. Détermination du statut d'indigénat d'une espèce

Le **statut d'indigénat** d'une espèce floristique est issu de l'Atlas de la flore sauvage du département d'Eure-et-Loir (2009) et classe les espèces selon trois statuts :

- Les espèces indigènes c'est-à-dire que leur présence sur le territoire est issue de processus naturels.
- Les espèces exotiques subspontanées c'est-à-dire lorsqu'il y a reproduction, mais pas sur plusieurs générations.
- Les espèces exotiques naturalisées c'est-à-dire quand la reproduction est viable sur le long terme.

Les **Espèces Exotiques Envahissantes** (EEE) se définissent comme des espèces exotiques naturalisées dont la présence et/ou la prolifération a des impacts d'ordre écologique (appauvrissement ou banalisation de la flore, allant parfois jusqu'à la modification de la structure ou du fonctionnement des écosystèmes), économique ou sanitaire.

La détermination d'une espèce invasive repose sur quatre critères :

- Si elle est exotique c'est-à-dire en dehors de son aire de répartition naturelle, introduite par l'Homme de manière accidentelle ou intentionnelle.
- Si elle est naturalisée c'est-à-dire qu'elle est capable de survivre et de se disperser sans intervention humaine.
- Si elle est proliférante c'est-à-dire capable de se multiplier et de se disperser très rapidement.
- Si elle est impactante c'est-à-dire qu'elle induit des impacts d'ordre écologique, économique ou sanitaire.

Le CBNBP a produit un document présentant la liste hiérarchisée des espèces invasives en région Centre - Val de Loire en 2020.

Les Espèces Exotiques Envahissantes sont classées en trois catégories:

- Les espèces invasives avérées sont catégorisées selon deux priorités :
  - **Prioritaire** : ce sont des espèces exotiques naturalisées dont la répartition est ponctuelle en région mais qui crée d'importants dommages sur les habitats naturels et qui est en voie de propagation. Elles doivent être assidûment surveillées et leur expansion limitée, voire éradiquée.
  - **Secondaire** : ce sont des espèces exotiques naturalisées mais nettement localisées. Leur impact sur les habitats naturels est tout de même perceptible. Ces espèces étant largement répandues, leur éradication se voit être moins prioritaire que pour les précédentes.

- Les espèces à observer : ce sont des espèces exotiques naturalisées de catégorie intermédiaire.
- La liste d'alerte : ce sont des espèces exotiques considérées comme invasives dans les régions limitrophes ou non naturalisées. Dans la mesure du possible, elles doivent être éradiquées lorsqu'elles sont identifiées.

#### d. Détermination des statuts de protection d'une espèce

La **convention de Berne** a pour but d'assurer la conservation de la flore, de la faune sauvage et de leurs habitats naturels ainsi que de protéger les espèces migratrices menacées d'extinction. L'annexe II précise que les espèces de la faune sauvage figurant dans cette annexe doivent faire l'objet de dispositions législatives ou réglementaires appropriées afin d'assurer leur conservation (interdiction de capture, détention ou mise à mort intentionnelle, détérioration ou destruction des sites de reproduction ou des aires de repos ...). L'annexe III met en avant que les espèces de la faune sauvage figurant dans cette annexe doivent faire l'objet d'une réglementation dans le but de maintenir leur existence hors de danger (interdiction temporaire ou locale d'exploitation, réglementation du transport ou de la vente ...).

La **Directive Habitat – Faune – Flore (92/43/CEE)** a pour objectif de contribuer à assurer la protection de la biodiversité par la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage. Ainsi, figurent en annexe II les espèces végétales et animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zone Spéciale de Conservation (ZSC) et l'annexe IV précise l'existence d'une protection stricte pour ces espèces.

La **Directive « Oiseaux » (2009/147/CE)** vise à protéger tous les oiseaux sauvages en fixant des règles pour leur protection, leur conservation, leur gestion et leur régulation. Cette directive s'applique aux oiseaux ainsi qu'aux œufs, à leurs nids et à leurs habitats. L'annexe I concernant les espèces énumérées et les espèces migratrices font l'objet de mesures de conservations spéciales concernant leur habitat avec des Zones de Protection Spéciale (ZPS).

La déclinaison régionale du **Plan National d'Action des Odonates (PNAO)** a pour objectif d'évaluer et d'améliorer l'état de conservation des espèces d'Odonates menacés ainsi que leurs habitats. Ce plan se décline en plusieurs rangs, listant les espèces prioritaires à l'échelle nationale (rang 1) et régionale (rang 2a). De plus, il met en avant les espèces avec obligation de prise en compte à l'échelle régionale (rang 2b) mais également les espèces demandant une attention particulière lors des autres actions réalisées, tout cela à l'échelle régionale (rang 3).

L'**arrêté du 12 mai 1993** liste les espèces végétales protégées en région Centre – Val de Loire complétant la liste nationale. L'article 1 interdit la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de toute ou une partie des spécimens sauvages.

**L'arrêté du 29 octobre 2009** liste les oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire. L'article 3 interdit la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, mutilation, capture ou enlèvement des oiseaux dans leur milieu naturel, la perturbation intentionnelle des oiseaux notamment en période de reproduction. De plus, il est également précisé l'interdiction de détruire, altérer ou dégrader des sites de reproduction et des aires de repos de la faune. Il est aussi interdit de détenir, transporter, naturaliser, colporter, mettre en vente, acheter, utiliser à des fins commerciales ou non des spécimens d'oiseaux prélevés dans le milieu naturel.

**L'arrêté du 23 avril 2007** liste les mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire. L'article 2 interdit la destruction, la mutilation, la capture, l'enlèvement, la perturbation, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la vente, l'achat, l'utilisation commerciale des espèces et l'interdiction de détruire, altérer ou dégrader des sites de reproduction et des aires de repos.

**L'arrêté du 19 novembre 2007** répertorie une liste d'amphibiens et de reptiles protégés sur l'ensemble du territoire.

- L'article 2 interdit la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la mutilation, la capture ou l'enlèvement des animaux dans le milieu naturel et la perturbation intentionnelle ; interdit la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux ; et interdit la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens d'amphibiens et de reptiles prélevés dans le milieu naturel.
- L'article 3 interdit la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu ; et interdit la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens d'amphibien et de reptiles prélevés dans le milieu naturel.

### 3. Les protocoles d'inventaires

Les protocoles d'inventaires ont ciblé certains groupes taxonomiques tels que la Flore, les Oiseaux, les Chiroptères, les Amphibiens, les Reptiles, les Odonates et les Rhopalocères. Pour les autres groupes (Mammifères, Orthoptères, Insectes et Mollusques), les données sont issues d'observations opportunistes lors d'inventaires.

#### a. L'inventaire de la flore

La flore fait partie du patrimoine naturel qu'il est nécessaire de préserver pour le transmettre aux générations futures. Les végétaux sont à la base de la chaîne alimentaire et sont indispensables pour un grand nombre d'espèces animales. La protection de la nature passe inévitablement par la connaissance et la préservation de la diversité floristique.

La méthode employée pour l'inventaire de la flore consiste à parcourir au moins une fois par mois l'ensemble du territoire, en privilégiant les mois d'avril à juillet et en insistant sur les zones capables d'accueillir la plus grande richesse en biodiversité. L'observateur parcourt la zone d'étude de long en large de manière aléatoire, en notant toutes les espèces végétales vasculaires, sous toutes les strates. L'inventaire se termine lorsqu'aucune nouvelle espèce n'est identifiée.

#### b. L'inventaire des Oiseaux

Les oiseaux constituent de très bons indicateurs de la qualité générale d'un milieu par leurs caractéristiques écologiques. La variété de leurs régimes alimentaires (frugivores, granivores, insectivores ...) permet d'estimer les potentialités nutritionnelles des milieux. Leurs modes de reproduction et de nidification variés donnent des indications quant à l'abondance des micro-habitats sur le territoire considéré. Enfin, ils correspondent à un groupe biologique très étudié et dont l'observation reste relativement simple.

Le protocole employé est un ajustement du protocole de Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) par Échantillonnage Ponctuel Simple (EPS) élaboré par le Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (CRBPO) du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) dont l'objectif est d'évaluer les tendances d'évolution des effectifs reproducteurs des espèces d'oiseaux communs.

La méthode employée pour l'inventaire des oiseaux consiste à réaliser des parcours d'écoute dont le but est d'évaluer les variations spatiales et temporelles de l'indice d'abondance des populations nicheuses d'oiseaux communs. Ces parcours sont définis afin de couvrir une plus grande diversité d'habitats (*Fig.2*).

Les écoutes se font le matin, durant les trois premières heures du lever du soleil. Les conditions météorologiques doivent être favorables, il est donc inutile de faire des écoutes par temps de pluie et de vent fort.

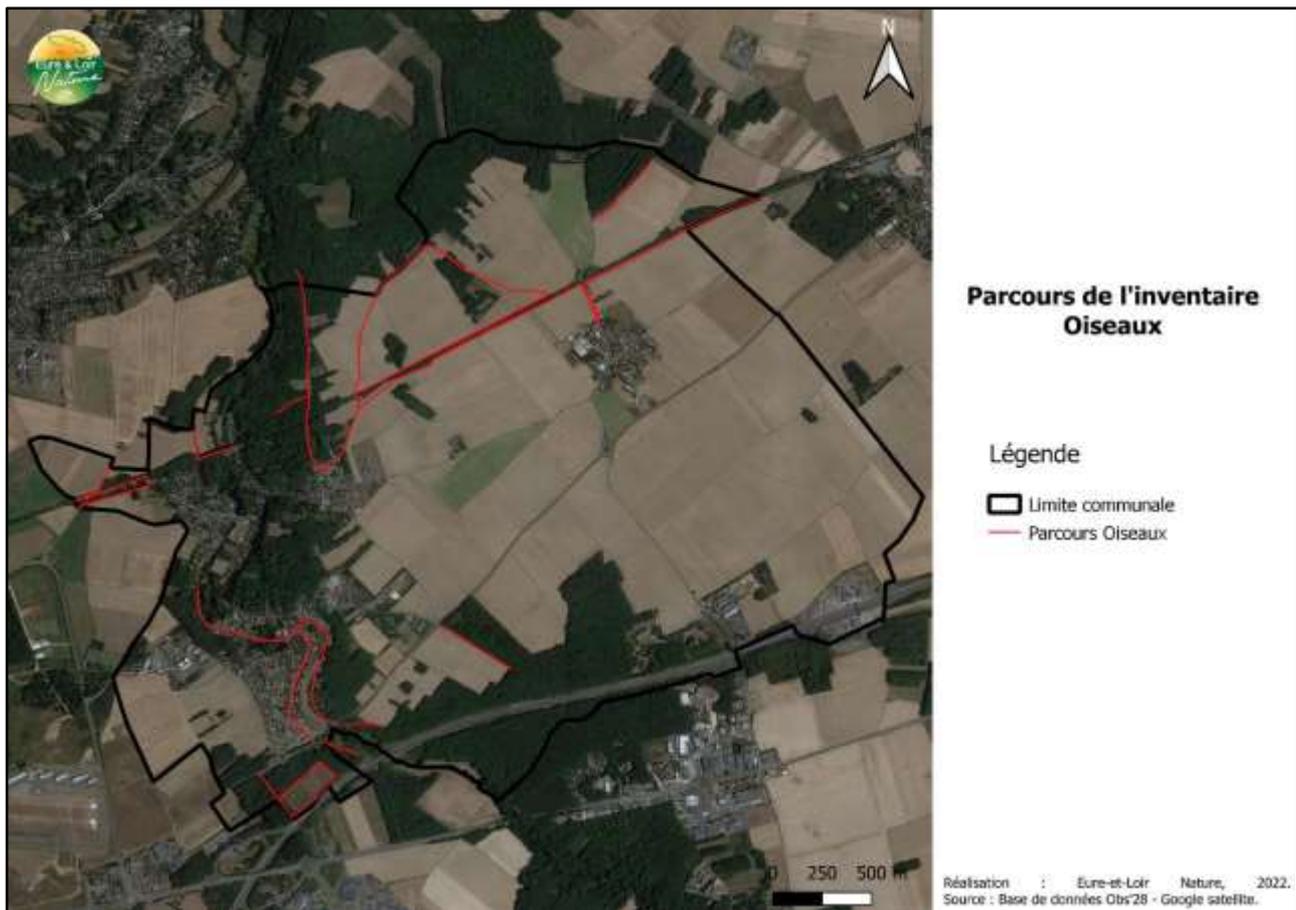


Figure 2. Parcours de l'inventaire oiseaux

### c. L'inventaire des Mammifères

Aucun protocole particulier concernant la prospection des Mammifères autre que les chauves-souris n'a été mis en place. Néanmoins, les espèces rencontrées lors de sorties de terrain ainsi que les traces ou indices de présence ont été relevés.

Le protocole d'inventaire pour les Chiroptères, utilisé lors des prospections, consiste à écouter et à enregistrer si nécessaire les ultrasons émis par les chauves-souris grâce à un détecteur à ultrasons. Certaines espèces peuvent être identifiées sur le terrain, les autres sont enregistrées. L'enregistrement est ensuite analysé à l'aide du logiciel BatSound qui transforme les sons en sonogrammes pour permettre l'identification des espèces. Le nombre de points d'écoute est déterminé en fonction de divers habitats favorables aux Chiroptères recensés sur le territoire communal. Il s'agit des terrains de chasse et de transit (haies, vergers traditionnels, prairies de pâture, rivières bordées d'arbres ...).

#### d. L'inventaire des Amphibiens et des Reptiles

Les Amphibiens sont des espèces très sensibles à la pollution de l'eau, du sol, de l'atmosphère, à la prolifération de maladies, à la destruction et la fragmentation de leur habitat. Tout comme les oiseaux, ce sont d'excellents indicateurs de la qualité générale d'un milieu.

La méthode d'inventaire des Amphibiens consiste à prospecter les points d'eau les plus favorables à la présence de cette espèce. Cette prospection se fait en soirée, à proximité des plans d'eau. Pour les Urodèles (tritons), l'identification se fait à la vue tandis que pour les Anoures (grenouilles et crapauds), l'identification se fait à la vue et au chant. Sur la commune de Gasville-Oisème, des points d'observations ont été définis à proximité de milieux favorables à ces espèces (*Fig.3*).

Les Reptiles, quant à eux, sont recherchés dans les endroits chauds et ensoleillés, tels que les friches ou encore les talus exposés au sud.

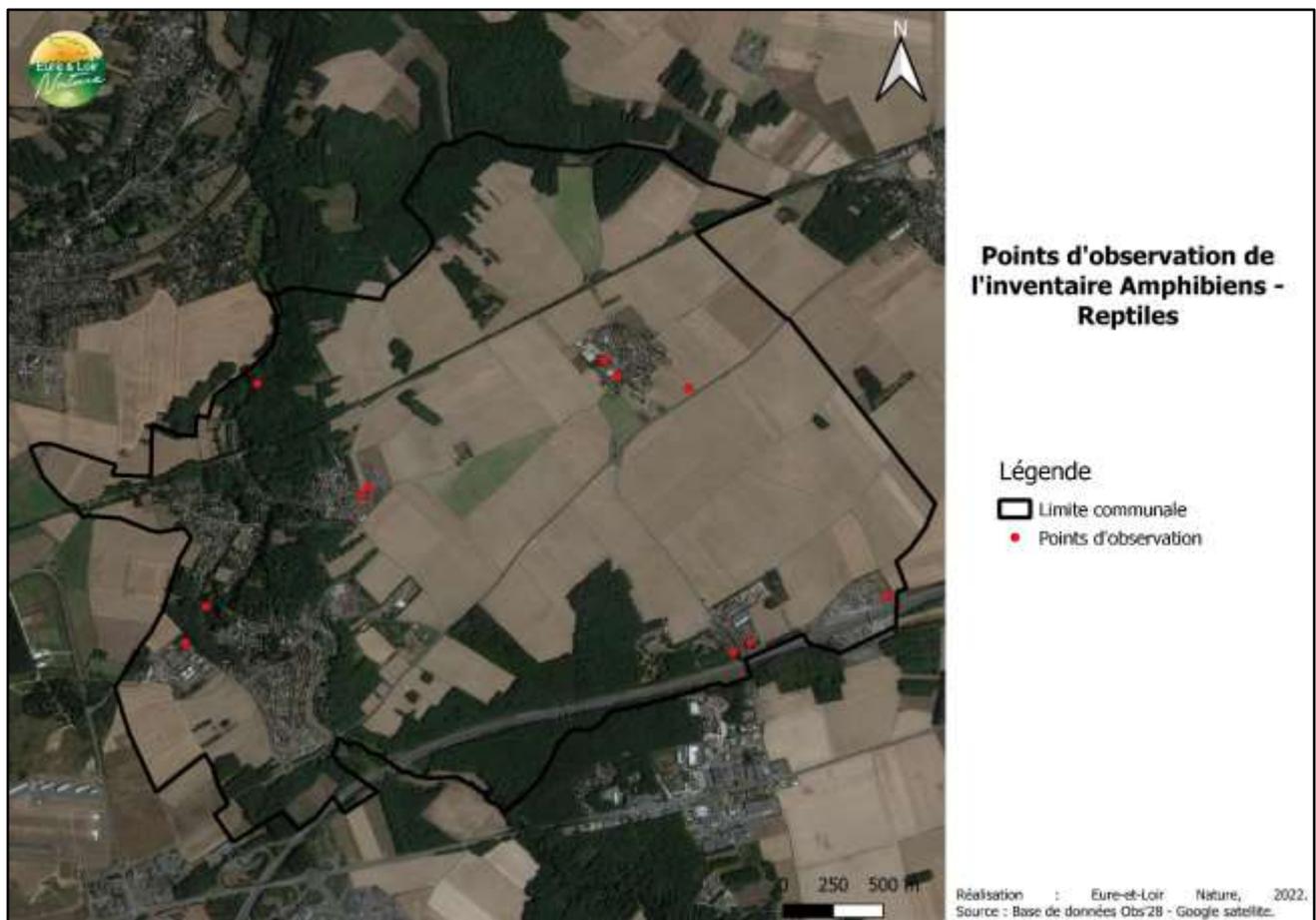


Figure 3. Localisation des points d'observations de l'inventaire Amphibiens – Reptiles.

#### e. L'inventaire des Insectes

Pour les Insectes, l'inventaire s'est concentré sur les Odonates (libellules) et les Rhopalocères (papillons de jour). Toutes ces espèces sont fréquemment recensées du fait de la facilité à les détecter et les identifier sur le terrain. La biologie, l'écologie et l'état des populations de ces espèces sont relativement connus, témoignant en partie de l'évolution de l'écosystème. De manière ponctuelle, d'autres groupes d'insectes observés et identifiés lors des inventaires ont été notés comme les Coléoptères, les Hémiptères et les Hyménoptères.

Les Odonates et Rhopalocères sont recherchés dans les milieux jugés favorables tels que les prairies, les jachères, les haies pour les papillons et les zones humides pour les libellules. Ils sont identifiés à vue, au filet ou par photographie.

#### f. Les limites des inventaires

Il est difficile de réaliser des inventaires complets de la faune et de la flore. Ce genre de travail demanderait plusieurs années d'étude c'est pourquoi l'inventaire réalisé est non-exhaustif et a pour but principal d'identifier les secteurs à enjeux pour la biodiversité et de sensibiliser la population.

## IV. Résultats des inventaires

Cet IBC a permis d'inventorier 463 espèces : 280 espèces végétales et 183 espèces animales. Les liste complète des espèces végétales et animales sont présentées ci-dessous ainsi qu'en annexes.

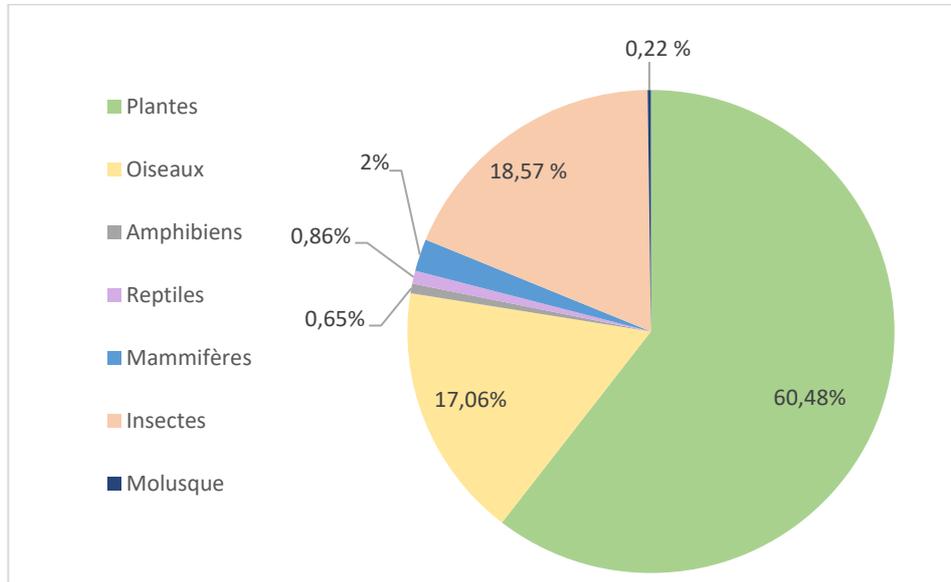


Figure 4. Proportions des espèces inventoriées par groupe taxonomique

Parmi les 463 espèces inventoriées 47 sont patrimoniales : 13 espèces végétales et 34 espèces animales.

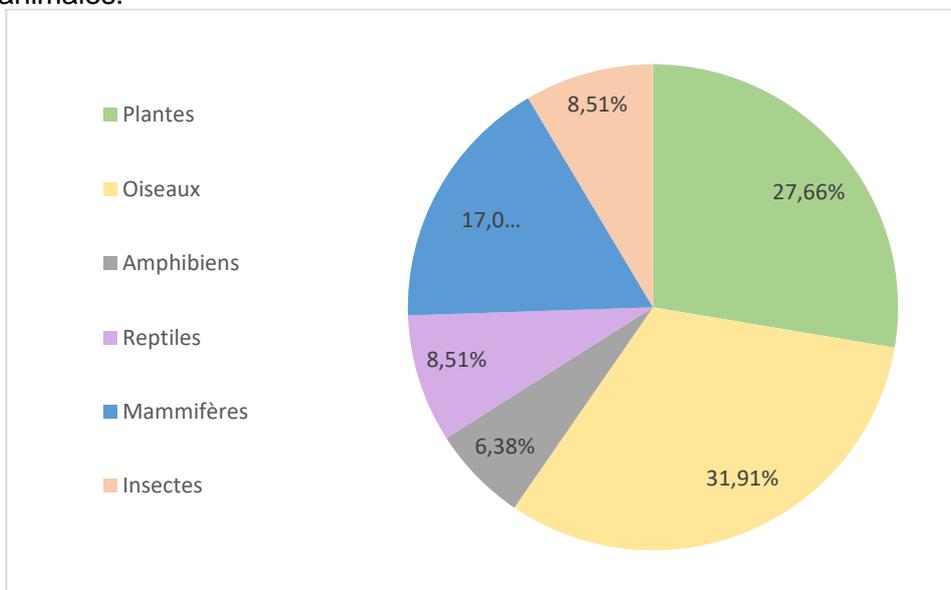


Figure 5. Proportion des espèces patrimoniales inventoriées par groupe taxonomique

## 1. L'inventaire des habitats

La carte des habitats (Fig.6) ainsi que la description de certains d'entre eux sont présentées ci-dessous.



Les **Chênaies-charmaies** (Code EUNIS : G1.A & GAP.A1) correspondent aux forêts d'essence très mélangées généralement sur sols riches ou modérément riches. Elles sont accompagnées de strates herbacées et arbustives généralement bien développées et riches en espèces. Sur le territoire de Gasville-Oisème, les espèces dominantes sont le chêne, l'érable et le charme. Cet habitat représente une composante significative du paysage communal, se trouvant fréquemment en périphérie des zones urbaines d'Oisème et tout autour du plateau agricole. On le retrouve également sous forme de bosquets sur le plateau et aux abords de l'ancienne voie ferrée.

Les **forêts alluviales des plaines inondables** (Code EUNIS : G1.2) désignent les peuplements forestiers riverains des cours d'eau. Composées de diverses essences, elles peuvent parfois présenter une strate herbacée développée. Cette formation présente un intérêt particulier en raison de son caractère humide et est fréquemment remplacée par des plantations de peupliers. Ce type de boisement se retrouve le long de la Roguenette et des ruisseaux plus temporaires de la commune. On retrouve un segment important de cet habitat au nord de la commune, puis, de façon plus éparse au sud, le long de la Roguenette.



Les **fourrés tempérés** (Code EUNIS : F3.11) correspondent à des formations pré et post-forestières. Ils sont très utiles pour de nombreux animaux, car il s'agit d'espaces de transition entre les milieux forestiers et les milieux ouverts. Ces fourrés sont caractéristiques des lisières forestières, des haies et des recolonisations forestières. Sur la commune, on retrouve cet habitat au niveau du bois de Javersy au nord du château d'eau.

Les **mares** (Code EUNIS : C1.3 & C1.6) sont des étendues d'eau stagnantes de petite taille (5 000 m<sup>2</sup> au maximum) et de faible profondeur (deux mètres maximum). Ces milieux peuvent être en eau de manière permanente ou temporaire (seulement quelques mois dans l'année). Au sein de la commune quelques mares ont été répertoriées. Ces mares sont plus ou moins naturelles. La mare se trouvant non loin du lieu-dit de « La Butte des bois » est la plus intéressante d'un point de vue écologique, notamment pour sa proximité avec plusieurs autres milieux de nature humide.

Les **cours d'eau permanents** (Code EUNIS : C2.3) sont des cours d'eau restant tout le temps en eau. Les eaux y sont calmes et le lit est généralement composé de sable ou de vases. Sur le territoire communal, il s'agit de la Roguenette.



Les **mégaphorbiaies** (Code EUNIS E5.41) sont des communautés à grandes herbacées hygrophiles présentes le long des cours d'eau. Les mégaphorbiaies succèdent dynamiquement aux prairies humides (ces espèces peuvent coloniser une prairie humide si cette dernière n'est pas entretenue par fauche ou par pâturage). Cet habitat est notamment présent dans une ancienne prairie pâturée au bord de la Roguenette au sud du lieu-dit de « Les beaux » au sud de la commune. Cette mégaphorbiaie est peu à peu envahie par l'ortie (*Urtica dioica*) qui

indique une dégradation de l'état écologique du milieu et de sa biodiversité.

Les **friches et jachères** (Code EUNIS : I 1.5) équivalent aux champs abandonnés ou au repos (jachères), bords de route et autres espaces interstitiels sur des sols perturbés. Ils sont colonisés par de nombreuses plantes pionnières introduites ou nitrophiles, dans un premier temps annuel. Il s'agit d'un habitat largement représenté sur la commune, en particulier à la jonction des zones boisées et des grandes cultures, qui forme des enclaves difficiles à exploiter. L'abondance de cet habitat sur le territoire communal crée une continuité des milieux ouverts bénéfiques à certains groupes taxonomiques tels que les lépidoptères.



Les **prairies de fauche de basses et moyennes altitudes** (Code EUNIS : E2.2) correspondent à des prairies fertilisées et permanentes qui subissent une ou deux fauches annuelles, intervenant après la floraison des graminées qui y prédominent. Elles abritent une diversité importante d'espèces végétales et d'insectes, tout en constituant des environnements

ouverts favorables à certains oiseaux. Certaines de ces prairies présentent un mauvais état de conservation en raison de fertilisation excessive ou de leur conduite sous forme de prairies temporaires. C'est un habitat plutôt rare sur la commune que l'on retrouve sur de petites parcelles entourées de boisement



Les **prairies pâturées** (Code EUNIS : E2.1) correspondant à des habitats similaires aux prairies de fauche soumises à un régime de pâturage ou à un régime mixte (fauche + pâturage). Sur la commune, cet habitat a été recensé à différents endroits au bord de la Roguette avec un pâturage ovin et bovin. Le couvert végétal herbacé de ces prairies étant moins développé, l'analyse phytosociologique de ce type d'espace est plus difficile, cependant certaines d'entre elles pourraient être de potentielles prairies humides.

Les **prairies humides** (Code EUNIS : E3.4) sont des prairies de fauche, se développant sur des sols riches en nutriments, humides, souvent inondés en hiver. L'entretien par fauche ou pâturage est peu fréquent. Elles incluent un grand nombre de communautés originales, souvent riches en espèces, abritant parfois des espèces spécialisées, rares et menacées de plantes et d'animaux. Sur le territoire communal on trouve cet habitat autour de la mare de Oisème et non loin du parc.

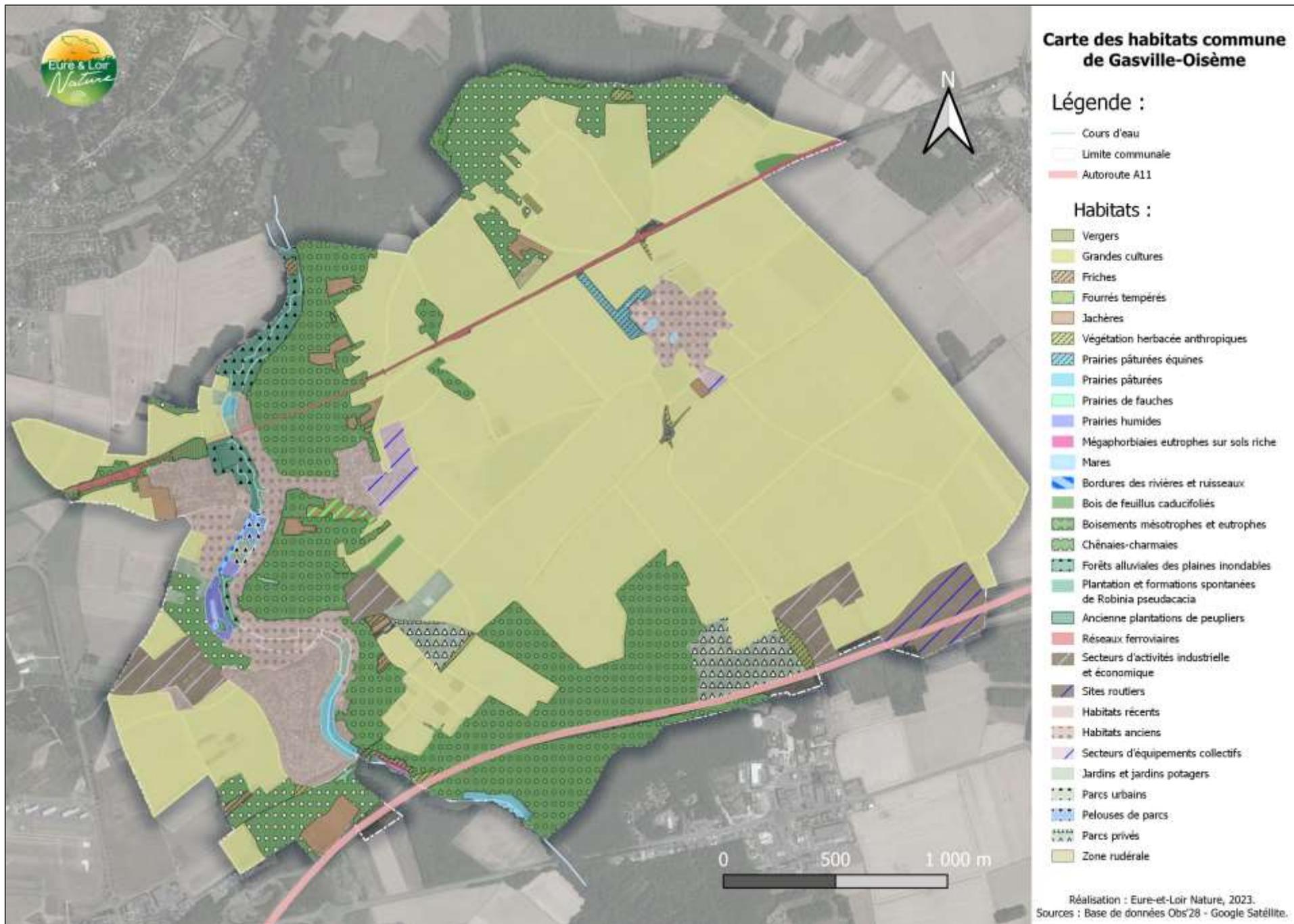


Figure 6. Carthographie des habitats sur la commune de Gasville Oisème

## 2 Inventaire de la flore

### a. Bilan bibliographique

Les données que nous qualifierons de " bibliographiques " (antérieures à l'IBC) capitalisées par l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) et par le CBN (Conservatoire Botanique National) sont consultables depuis les systèmes d'information d'OpensObs et de Lobelia. Ces bases de données nous donnent accès à de nombreuses observations issues d'inventaires et de programmes d'études. Ces données complètent notre connaissance du patrimoine naturel de la commune.

Ainsi, concernant la flore, on peut relever l'observation d'une espèce d'intérêt :

- La Primevère élevée, (*Primula elatior*) déterminante znieff, a été observée en mars 2022 dans le boisement nord de la commune.

Aussi, deux espèces de mousses d'intérêt toutes deux déterminantes znieff ont été observées en juin 2020. Leurs observations sont géolocalisées à l'échelle de la commune.

- *Conocephalum conicum*
- *Didymodon sinuosus*

### b. Les espèces d'intérêt

L'inventaire de 2022 à 2023 a permis de recenser deux cent quatre-vingt espèces floristiques (*Annexe 1*). Sur l'ensemble des espèces identifiées, neuf ont un statut de rareté compris entre « Assez rare » à « Rare » en Eure-et-Loir (*Fig.8*).

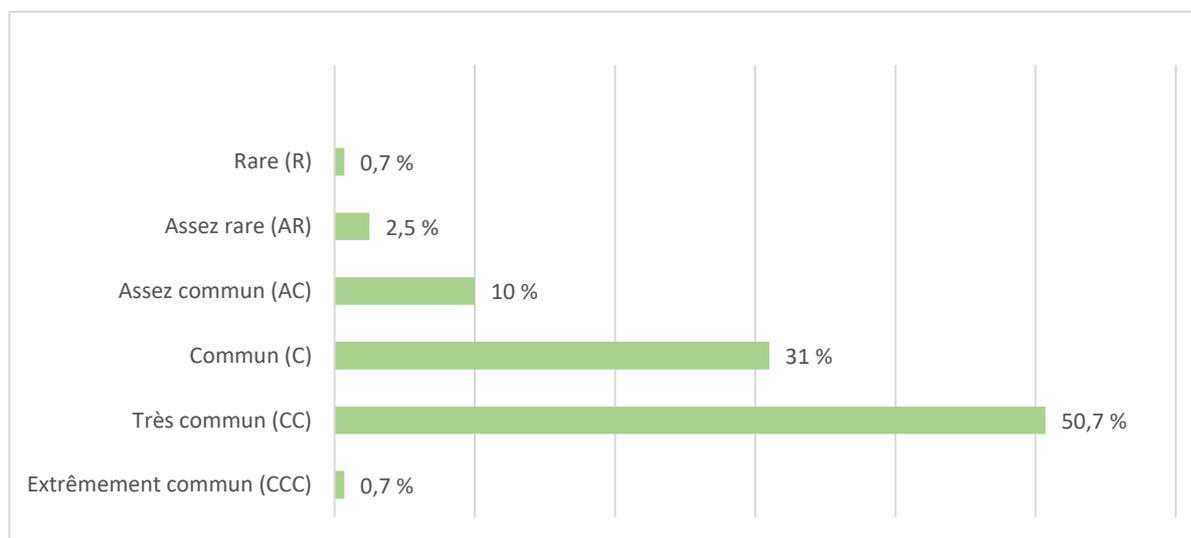


Figure 7. Proportion des statuts de rareté de la flore inventoriée à l'échelle du département.

Parmi les deux cent quatre-vingts espèces floristiques identifiées lors de l'inventaire, douze espèces sont classées patrimoniales (*Tab.4*)

- Statut "Rare" sur le département : la Laïche à épis pendants (*Carex pendula*) et l'Œillet des Chartoux (*Dianthus carthusianorum*) ;

- Statut "Assez rare" sur le département : Ancolie vulgaire (*Aquilegia vulgaris*), la Grande bardane (*Arctium lappa*), la Chlorette (*Blackstonia perfoliata*), le Cornouiller mâle (*Cornus mas*), l'Héliotrope d'Europe (*Heliotropium europaeum*), l'Orpin réfléchi (*Petrosedum rupestre*) et le Fragon (*Ruscus aculeatus*) ;
- Espèces déterminante ZNIEFF : la Scolopendre (*Asplenium scolopendrium*), la Chlorette, (*Blackstonia perfoliata*) la Laïche à épis pendants (*Carex pendula*), le Cornouiller mâle (*Cornus mas*), l'Oeillet des Chartreux (*Dianthus carthusianorum*), Le Peuplier commun noir (*Populus nigra*) et l'Orme glabre (*Ulmus glabra*).

À noter, parmi ces douze espèces, quatre apparaissent comme des taxons dont l'origine est plus ou moins naturelle (apparue de façon subspontanée<sup>1</sup> ou plantée) ne permettant pas de leur attribuer avec certitude le statut d'espèce patrimoniale.

Dans cette catégorie on retrouve, la Laïche à épis pendants, le Cornouiller mâle, le Peuplier commun noir et l'Orme glabre.

Concernant le Peuplier commun noir et l'Orme glabre, il s'agit d'espèces souvent hybrides pour lesquelles l'identification exacte nécessite une recherche plus poussée.

La présence de ces espèces et de fait, des statuts qui leur sont affiliés, doivent être mentionnés. Aussi, leur subsistance peut supposer la pérennité des populations. Il paraît donc important de prendre en compte cette éventualité.

#### Légende :

| Nom scientifique               | Nom français           | Liste Rouge |        | Indice de rareté |             | Statut juridique |
|--------------------------------|------------------------|-------------|--------|------------------|-------------|------------------|
|                                |                        | France      | Région | Région           | Département |                  |
| <i>Aquilegia vulgaris</i>      | Ancolie vulgaire       | LC          | LC     | R                | AR          | -                |
| <i>Arctium lappa</i>           | Grande bardane         | LC          | LC     | AC               | AR          | -                |
| <i>Asplenium scolopendrium</i> | Scolopendre            | LC          | LC     | AR               | AC          | Zdet             |
| <i>Blackstonia perfoliata</i>  | Chlorette              | LC          | LC     | R                | AR          | Zdet             |
| <i>Carex pendula</i>           | Laïche à épis pendants | LC          | LC     | RR               | R           | Zdet             |
| <i>Cornus mas</i>              | Cornouiller mâle       | LC          | LC     | RR               | AR          | Zdet             |
| <i>Dianthus carthusianorum</i> | Oeillet des Chartreux  | LC          | LC     | RR               | R           | Zdet             |
| <i>Heliotropium europaeum</i>  | Héliotrope d'Europe    | LC          | LC     | R                | AR          | -                |
| <i>Petrosedum rupestre</i>     | Orpin réfléchi         | NA          | NA     | AR               | AR          | -                |
| <i>Populus nigra</i>           | Peuplier commun noir   | LC          | LC     | R                | !           | Zdet             |
| <i>Ruscus aculeatus</i>        | Fragon                 | LC          | LC     | C                | AR          | -                |
| <i>Ulmus glabra</i>            | Orme glabre            | LC          | NA     | RR               | !           | Zdet             |

Tableau 4. Liste des espèces floristiques patrimoniales.

- Statut de la Liste Rouge Nationale et Régionale : LC "Préoccupation mineure" ; NT "Quasi-menacée" ; VU "Vulnérable" ; EN "En danger" ; CR "En danger critique" ; DD "Données insuffisantes" ; NA "Non applicable" ; NE "Non évalué".
- Indice de rareté Régionale et Départementale : CC : Très commune ; C : Commune ; AC : Assez commune ; AR : Assez rare ; R : Rare ; RR : Très rare ; RRR : Extrêmement rare.

<sup>1</sup> Se dit d'une plante qui s'est dispersée dans la nature depuis un exemplaire cultivé.



© Jean-Luc POTIRON

## L'Ancolie vulgaire - *Aquilegia vulgaris*

L'**Ancolie vulgaire** (*Aquilegia vulgaris*) est une grande plante vivace remarquable à ses fleurs penchées bleu vif. Assez rare en Eure-et-Loir, elle affectionne les boisements, les haies sur des sols frais et plutôt calcaire.



Assez rare en Eure-et-Loir



© Colette CENSE

## La Grande bardane - *Arctium lappa*

La **Grande bardane** (*Arctium lappa*) est une herbacée annuelle de la famille des Astéracées. Elle a un port robuste, une hauteur entre 0,8 et 1,6 m. C'est une espèce nitrophile qui se retrouve sur les berges de rivière, les friches humides et les lisières forestières. La floraison est estivale (juillet-août). Les fleurs sont des gros capitules violets globuleux, réunis en grappes. Les fruits, appelés akènes, possèdent des crochets recourbés vers le bas permettant à la plante de s'accrocher alentour, et en particulier aux poils des animaux qui la frôle.



Assez rare en Eure-et-Loir



© Colette CENSE

## La Scolopendre (*Asplenium scolopendrium*)

La **Scolopendre** (*Asplenium scolopendrium*) est une fougère vivace, en touffe, caractérisée par ces longues feuilles non divisées. Elle affectionne les boisements de bas de pente ou de vallon et les berges de rivières. Elle est abondante localement à la base des coteaux crayeux des vallées du Loir, de l'Yerre et de l'Eure.



Espèce Déterminante ZNIEFF



© Jean-Luc POTIRON

## La Chlorette - *Blackstonia perfoliata*

La **Chlorette** (*Blackstonia perfoliata*) est une plante annuelle, à feuilles opposées bleutées et perfoliées. Les fleurs sont jaunes, de six à dix pétales, disposées en cyme. C'est une plante qui se trouve sur les pelouses, les friches et les talus décapés, généralement sur les terrains argilo-calcaires secs.



Espèce Déterminante ZNIEFF

Assez rare en Eure-et-Loir



© Eva CHERAMY

## Laïche à épis pendants - *Carex pendula*

La **Laïche à épis pendants** (*Carex pendula*) est une grande et robuste plante vivace en touffe à larges et longues feuilles. Ces tiges sont pourvues de longs épis femelles caractéristiques, arqués-pendants. Il s'agit du plus grand de nos carex. On le retrouve en milieu forestier, le long des chemins forestiers, des fossés, ruisseaux et cours d'eau sur des sols peu acides, frais à humides. Cette espèce est parfois cultivée comme plante ornementale au bord des cours d'eau et des bassins.



Espèce Déterminante ZNIIEFF  
Rare en Eure-et-Loir



© stephane bello [CC BY-SA 2.0 FR], via Tela Botanica

## Le Cornouiller mâle - *Cornus mas*

Le **Cornouiller mâle** (*Cornus mas*) est un arbrisseau à rameaux grisâtres ou verdâtres. Les feuilles ovales sont pâles en dessous et un peu laineuses aux aisselles des nervures en dessous. Ces fleurs sont jaunes, regroupées en ombelles et apparaissent avant les feuilles. Le fruit est une drupe appelée cornouille assez grosse, d'un centimètre et rouge à maturité. Autrefois planté en vergers et très recherché dans la forêt pour marquer les limites de parcelles en raison de sa grande longévité.



Espèce Déterminante ZNIIEFF  
Assez rare en Eure-et-Loir



© Eric GUÉRET

## L'Oeillet des chartreux - *Dianthus carthusianorum*

L'**Oeillet des chartreux** (*Dianthus carthusianorum*) est une plante vivace à fleurs rose vif à pourpre et à tige vert-bleuté. C'est une plante qui se retrouve sur les pelouses, les lisières forestières et les talus herbeux, sur des sols secs et pauvres en éléments nutritifs. Cette espèce est menacée du fait de la régression des pelouses calcaires suite à l'abandon du pâturage extensif.



Espèces déterminante ZNIIEFF  
rare en Eure-et-Loir



© Eva CHERAMY

## L'Héliotrope d'Europe - *Heliotropium europaeum*

L'**Héliotrope d'Europe** (*Heliotropium europaeum*) est une plante annuelle caractérisée par sa courte pubescence verte grisâtre et ses inflorescences disposées nettement en crosse. Cette espèce se rencontre sur les friches et terrains vagues, les cultures mais aussi dans les jardins et les zones urbaines. Elle affectionne les sols argilo-calcaires plutôt sec.



Assez rare en Eure-et-Loir



## L'Orme glabre - *Ulmus glabra*

L'Orme glabre (*Ulmus glabra*) est un arbre élevé à écorce longuement lisse, aux grandes feuilles de 12 à 15 cm de longueur, rudes au toucher, souvent à trois pointes. Il s'agit d'un arbre planté de longue date qui s'observe de manière très dispersée, notamment en périphérie des agglomérations.



Espèce déterminante ZNIEFF



## L'Orpin réfléchi - *Petrosedum rupestre*

L'Orpin réfléchi (*Petrosedum rupestre*) est une plante vivace verte, à souche non fruticuleuse, émettant de nombreux rejets stériles verdâtres aux tiges dressées. Elle se distingue de l'Orpin élégant (*forserianum*) par ses feuilles charnues linéaires plus ou moins cylindriques. Cette espèce s'installe sur les talus et accotement les pelouses, vieux murs sur des substrat rocheux à sableux secs et plutôt acides.



Assez rare en Eure-et-Loir



## Le Peuplier commun noir - *Populus nigra*

Le Peuplier commun noir (*Populus nigra*) est un arbre à écorce lisse se crevassant en long. Les rameaux étalés et arrondis portent des bourgeons et jeunes pousses glabres et très visqueux. Les feuilles glabres, vertes et luisantes présentent une forme de losange, crénelée-dentée et se terminant en une pointe allongée. Il pousse, de façon spontanée dans des forêts et fourrés alluviaux des grands cours d'eau mais il s'agit aussi d'une espèce parfois plantées pour l'ornement qui prolifère aussi de manière subspontanée.



Espèce déterminante ZNIEFF



## Le Fragon - *Ruscus aculeatus*

Le Fragon (*Ruscus aculeatus*) est une plante herbacée ou sous-arbrisseau de 30 à 90 cm, glabre et toujours vert à l'aspect buissonnant. Les feuilles sont réduites à des écailles membraneuses à peine visibles, remplacées par des rameaux secondaires, aplatis, rigides, piquants appelés cladodes. Les fleurs, puis baies globuleuses et rouges sont visibles sur les cladodes. Cette plante affectionne les boisements (chênaies-charmaies) et les haies sur des substrats variés.



Assez rare en Eure et Loir

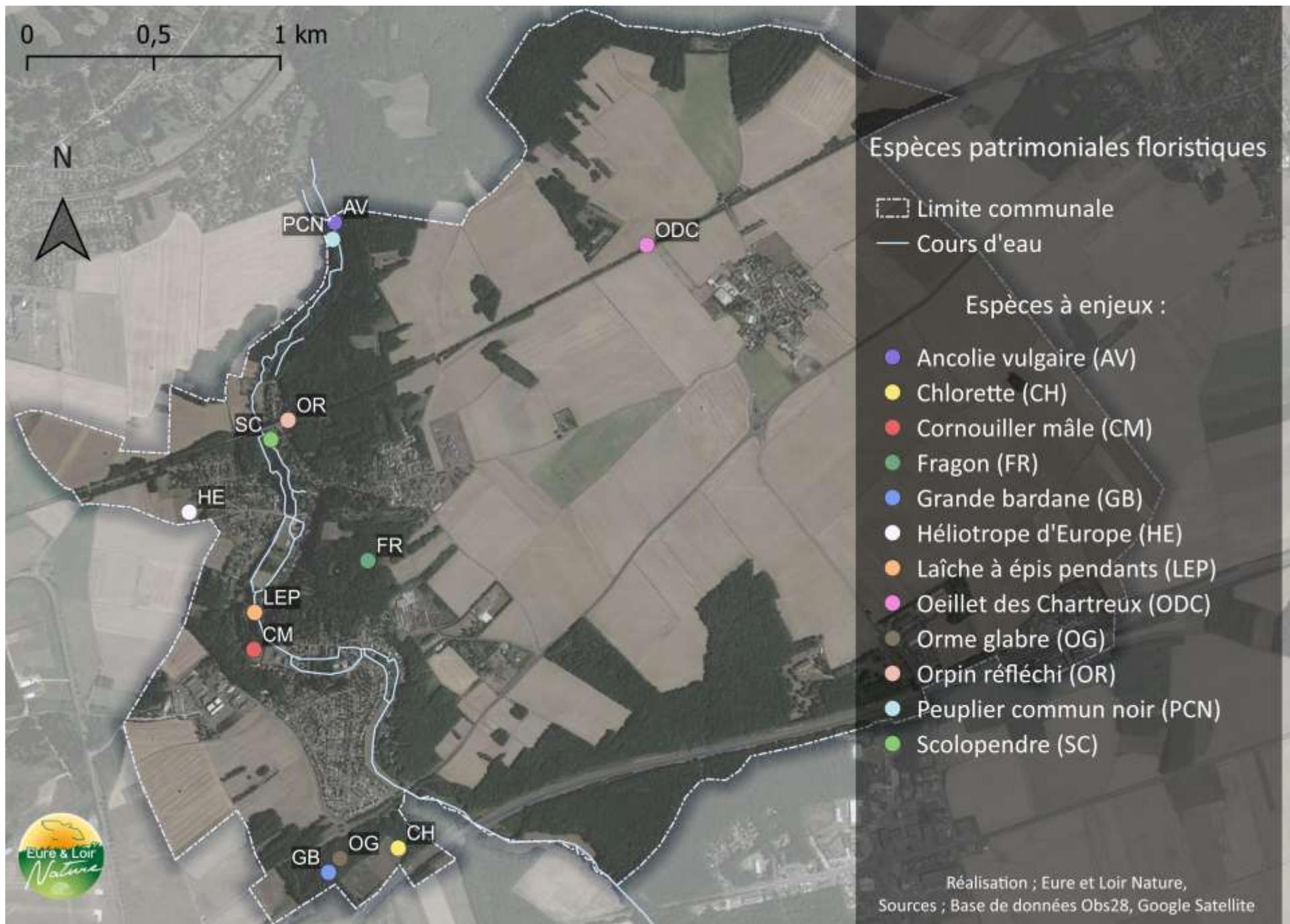


Figure 8. Localisation des espèces floristiques patrimoniales recensées sur la commune de Gasville-Oisème.

### c. Les espèces exotiques envahissantes

Une espèce invasive se définit comme étant une espèce exotique<sup>2</sup> naturalisée, dont la prolifération ou la présence au sein d'un milieu a des impacts d'ordre écologique, économique ou sanitaire. Leur présence aboutit à un appauvrissement ou une banalisation de la flore, modifiant parfois la structure ou le fonctionnement naturel des écosystèmes.

Lors de l'inventaire sur la commune de Gasville-Oisème, deux espèces végétales invasives ont été identifiées (Tab.5) classées dans la catégorie "Invasives avérées secondaires" : la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) et la Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*). Une espèce, le faux houx (*Berberis aquifolium*), classée en liste d'observation a également été observée

| Nom scientifique            | Nom français         | Indice de rareté |             | Statut                        |
|-----------------------------|----------------------|------------------|-------------|-------------------------------|
|                             |                      | Région           | Département |                               |
| <i>Berberis aquifolium</i>  | Faux Houx            | R                | -           | Liste d'observation           |
| <i>Reynoutria japonica</i>  | Renouée du Japon     | AR               | AC          | Invasives avérées secondaires |
| <i>Robinia pseudoacacia</i> | Robinier faux-acacia | CC               | CC          | Invasives avérées secondaires |

Tableau 5. Liste des espèces floristiques exotiques envahissantes recensées sur la commune de Gasville-Oisème.

#### Légende

- Indice de rareté : CC : Très commune ; C : Commune ; AC : Assez commune ; AR : Assez rare ; R : Rare ; RR : Très rare ; RRR : Extrêmement rare.
- Statut :
  - « Liste d'observation » :

Plante exotique naturalisée de catégorie intermédiaire en termes d'invasion et de dégâts mais considérée comme ayant un potentiel invasif important.

- « Invasive avérée secondaire » :

Plante exotique naturalisée dont la répartition est déjà nettement généralisée. Les répercussions sur les habitats naturels sont nettement perceptibles à l'échelle de la région. Cette catégorie regroupe les espèces déjà très largement répandues, apparaissant comme à éradication possible.

Afin de mieux connaître ces espèces exotiques envahissantes, des descriptions pour chaque espèce ont été rédigées comme ci-dessous.



#### La Renouée du Japon - *Reynoutria japonica*

La Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) est une plante vivace robuste à souche traçante atteignant deux à trois mètres de hauteur. Originale d'Asie orientale, cette espèce a été introduite en Europe comme plante ornementale et fourragère. Elle forme des fourrés denses souvent près des berges des rivières et des plans d'eau, sur les accotements et les talus, dans les fossés, terrains vagues, friches, en général sur des sols frais à humides et riches en éléments nutritifs. Là où elle s'implante, elle monopolise l'espace et les ressources.



Espèce exotique envahissante avérée (largement implantée)

<sup>2</sup> Introduite par l'Homme en dehors de son aire de répartition.



## Le Robinier faux-acacia - *Robinia pseudoacacia*

Le Robinier faux-acacia est un arbre à grappes pendantes de fleurs blanches, muni de grandes épines. Il a été importé d'Amérique du Nord pour les besoins de la filière « bois énergie ». Largement naturalisé en France grâce à sa croissance rapide, il concurrence les espèces autochtones. Ses capacités à s'établir dans les milieux pionniers et à enrichir les sols en azote lui confèrent un pouvoir de modification de la végétation qu'il colonise.



Espèce exotique envahissante avérée  
(largement implantée)



## Le Faux houx - *Berberis aquifolium*

Le Faux houx (*Berberis aquifolium*) est un arbuste de petite taille aux feuilles composées, persistantes, coriaces et épineuses emblables à celles du Houx. Ses baies bleues sont légèrement toxiques. Cette espèce fut introduite en France en 1823 pour l'ornement et elle est toujours fréquemment plantée dans les parc et jardins aujourd'hui. Elle a tendance à s'échapper et à se disséminer dans les boisements et fourrés.



Espèce exotique envahissante potentielle  
(liste d'observation)

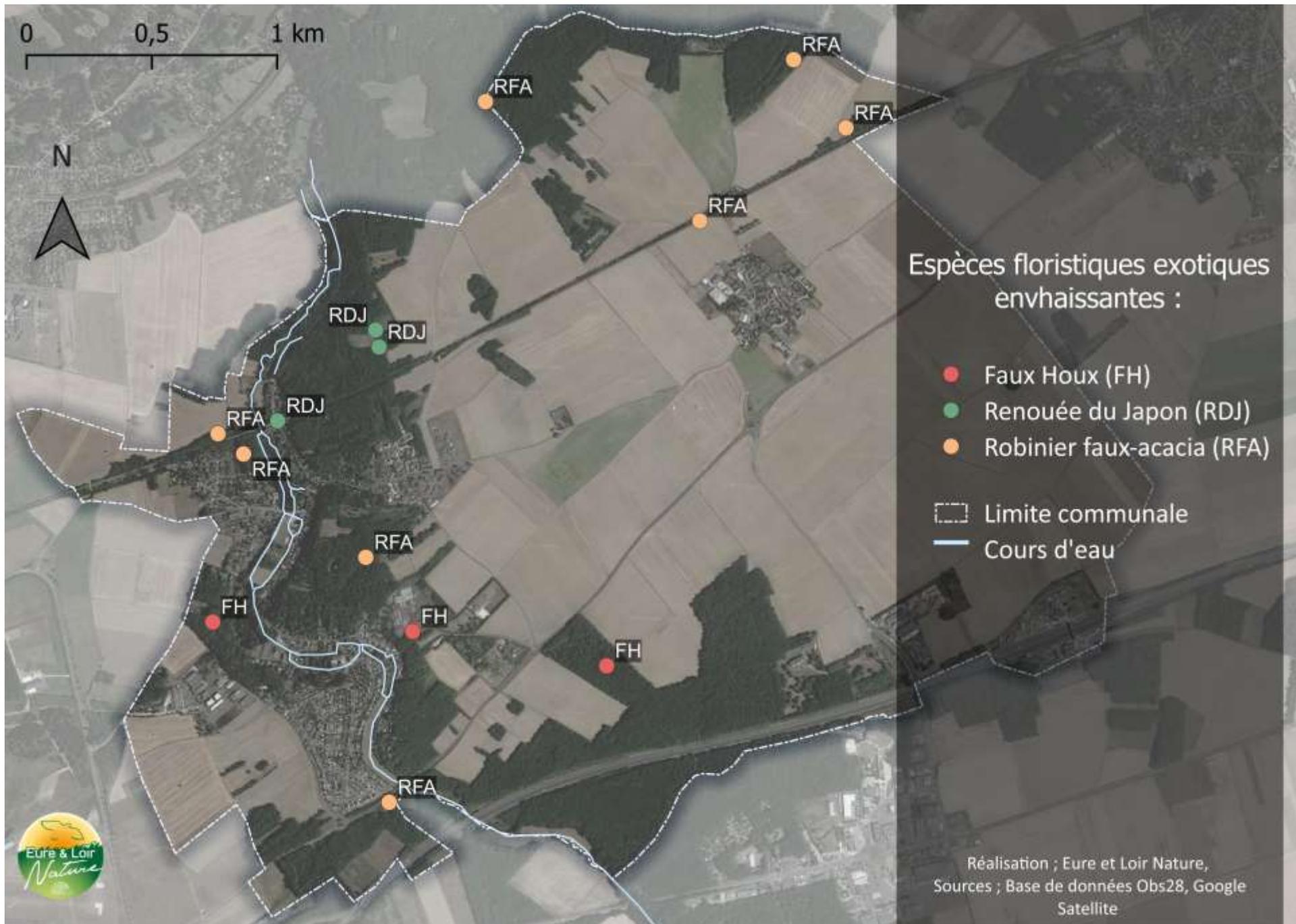


Figure 8. Localisation des espèces floristique invasives recensées sur la commune de Gasville-Oisème.

## 2. L'inventaire de la faune

### a. Données bibliographiques

Les données historiques issues de la base de données Obs'28 d'Eure-et-Loir Nature datant de 2012 à 2021, avaient souligné la présence de neuf espèces faunistiques sur la commune de Gasville-Oisème dont six espèces d'Oiseaux, une espèce de Reptiles et deux espèces de Mammifères.

- Concernant les Oiseaux, deux espèces sont classées patrimoniales tels que le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) et le Hibou des marais (*Asio flammeus*), toutes protégées par la Directive Oiseaux.
- Une espèce de Reptiles patrimoniale a été contactée, le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), espèce classée patrimoniale d'après son statut de protection de l'Article 2 de la liste des Reptiles protégés sur le territoire national.
- S'agissant des Mammifères, une espèce était classée patrimoniale : la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), protégée à l'échelle européenne.

Les données capitalisées par l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) sont consultables depuis les systèmes d'information d'OpenObs. Cette base de données nous donne accès à de nombreuses observations issues d'inventaires et de programmes d'études. Ces données complètent notre connaissance du patrimoine naturel de la commune. Ainsi, concernant la faune, en plus des espèces inventoriées durant l'IBC, on peut relever l'observation de 8 d'espèces d'intérêt :

| Observatoire | Nom Scientifique             | Nom Vernaculaire          | Statut Liste Rouge Eu | Statut Liste Rouge Fr | Statut Liste Rouge région CVDL | Protection Nationale | Protection Eu | Déterminant ZNIEFF | Date de Dernière Observation |
|--------------|------------------------------|---------------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------------------|----------------------|---------------|--------------------|------------------------------|
| Oiseaux      | <i>Passer montanus</i>       | <b>Moineau friquet</b>    | LC                    | EN                    | EN                             | Article 3            | -             | Oui                | 26/05/2019                   |
| Oiseaux      | <i>Circus aeruginosus</i>    | <b>Busard des roseaux</b> | LC                    | NT                    | EN                             | Article 3            | Annexe I      | Oui                | 09/04/2015                   |
| Oiseaux      | <i>Ficedula hypoleuca</i>    | <b>Gobemouche noir</b>    | LC                    | VU                    | EN                             | Article 3            | -             | Oui                | 12/09/2021                   |
| Oiseaux      | <i>Vanellus vanellus</i>     | <b>Vanneau huppé</b>      | VU                    | NT                    | VU                             | -                    | -             | Oui                | 12/02/2020                   |
| Oiseaux      | <i>Pyrrhula pyrrhula</i>     | <b>Bouvreuil pivoine</b>  | LC                    | VU                    | VU                             | Article 3            | -             | Oui                | 10/12/2019                   |
| Libellules   | <i>Coenagrion mercuriale</i> | <b>Agrion de Mercure</b>  | NT                    | LC                    | LC                             | Article 3            | Annexe II     | -                  | 13/06/2015                   |
| Oiseaux      | <i>Pluvialis apricaria</i>   | <b>Pluvier doré</b>       | LC                    | -                     | -                              | -                    | Annexe I      | -                  | 12/02/2020                   |
| Oiseaux      | <i>Pernis apivorus</i>       | <b>Bondrée apivore</b>    | LC                    | LC                    | LC                             | Article 3            | Annexe I      | -                  | 10/07/2016                   |

Tableau 5. Liste des espèces d'intérêt répertoriées sur la base de données OpenObs.

#### Légende

- Statut de la Liste Rouge Nationale et Régionale des oiseaux nicheurs : LC "Préoccupation mineure" ; NT "Quasi-menacée" ; VU "Vulnérable" ; EN "En danger" ; CR "En danger critique" ; DD "Données insuffisantes" ; NA "Non applicable" ; NE "Non évalué".

## b. Les espèces d'intérêt

### i. Les Oiseaux

L'inventaire de 2022 à 2023 a permis de recenser soixante-dix-neuf espèces d'Oiseaux dont soixante-quatorze nicheuses sur la commune (Annexe 2). Sur l'ensemble des espèces recensées, soixante-deux sont classées en "Préoccupation mineure" sur la Liste Rouge Régionale, huit sont "Quasi-menacée", une est "Vulnérable", 3 sont "En Danger" d'extinction et quatre en "Non Évaluée" une en "non applicable" (Tab.6).

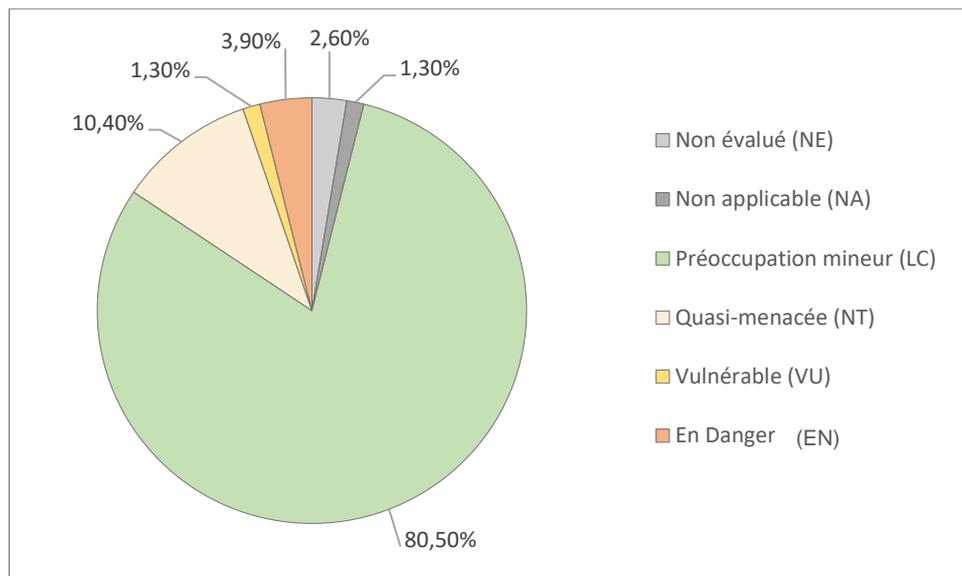


Figure 9. Proportions des espèces d'oiseaux classées sur la liste Rouge Régionale des oiseaux nicheurs.

Parmi les soixante-dix-neuf espèces recensées, vingt et une sont patrimoniales (Tab.6) dont :

- Six espèces sont déterminantes ZNIEFF : le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), le Pigeon colombin (*Columba oenas*), le Pic épeichette (*Dendrocopos minor*), le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*), et la Huppe fasciée (*Upupa epops*).
- Quatorze espèces ont un statut sur la Liste Rouge Nationale des oiseaux nicheurs "Quasi-menacée" à "Vulnérable" : le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), le Martinet noir (*Apus apus*), le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), le Verdier d'Europe (*Chloris chloris*), l'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*), le Pic épeichette (*Dendrocopos minor*), le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), le Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*), l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*), la Linotte mélodieuse (*Linaria cannabina*), le Gobemouche gris (*Muscicapa striata*), le Roitelet huppé (*Regulus regulus*), la Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*), la Fauvette des jardins (*Sylvia borin*).
- Six espèces ont un statut sur la Liste Rouge Régionale des oiseaux nicheurs "Quasi-menacée" à "Vulnérable" : le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), le Pic épeichette (*Dendrocopos minor*), le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*), la Linotte mélodieuse (*Linaria cannabina*) et la Perdrix grise (*Perdix perdix*).

| Non scientifique           | Non français            | Liste Rouge |        | Statut juridique |    |                  | Indice sur le département |          |
|----------------------------|-------------------------|-------------|--------|------------------|----|------------------|---------------------------|----------|
|                            |                         | France      | Région | UE               | Fr | CVL <sup>3</sup> | Rareté                    | Présence |
| <i>Alcedo atthis</i>       | Martin-pêcheur d'Europe | VU          | LC     | CDO1             | PN | ZDet             | PC                        | MNH      |
| <i>Apus apus</i>           | Martinet noir           | NT          | LC     | -                | PN | -                | C                         | MN       |
| <i>Carduelis carduelis</i> | Chardonneret élégant    | VU          | LC     | -                | PN | -                | C                         | MNH      |
| <i>Chloris chloris</i>     | Verdier d'Europe        | VU          | LC     | -                | PN | -                | C                         | MNH      |
| <i>Circus cyaneus</i>      | Busard Saint-Martin     | LC          | NT     | CDO1             | PN | ZDet             | C                         | MNH      |
| <i>Columba oenas</i>       | Pigeon colombin         | LC          | LC     | -                | -  | Zdet             | C                         | MNH      |
| <i>Delichon urbicum</i>    | Hirondelle de fenêtre   | NT          | LC     | -                | PN | -                | C                         | MN       |
| <i>Dendrocopos medius</i>  | Pic mar                 | LC          | LC     | CDO1             | PN | -                | PC                        | NH       |
| <i>Dendrocopos minor</i>   | Pic épeichette          | VU          | NT     | -                | PN | ZDet             | PC                        | NH       |
| <i>Dryocopus martius</i>   | Pic noir                | LC          | LC     | CDO1             | PN | -                | PC                        | NH       |
| <i>Emberiza citrinella</i> | Bruant jaune            | VU          | NT     | -                | PN | -                | C                         | NH       |
| <i>Falco subbuteo</i>      | Faucon hobereau         | LC          | NT     | -                | PN | ZDet             | C                         | MN       |
| <i>Falco tinnunculus</i>   | Faucon crécerelle       | NT          | LC     | -                | PN | -                | C                         | MNH      |
| <i>Hirundo rustica</i>     | Hirondelle rustique     | NT          | LC     | -                | PN | -                | C                         | MN       |
| <i>Linaria cannabina</i>   | Linotte mélodieuse      | VU          | NT     | -                | PN | -                | C                         | MNH      |
| <i>Muscicapa striata</i>   | Gobemouche gris         | NT          | LC     | -                | PN | -                | C                         | MN       |
| <i>Perdix perdix</i>       | Perdrix grise           | LC          | NT     | -                | -  | -                | C                         | NH       |
| <i>Regulus regulus</i>     | Roitelet huppé          | NT          | LC     | -                | PN | -                | C                         | MNH      |
| <i>Streptopelia turtur</i> | Tourterelle des bois    | VU          | LC     | -                | -  | -                | PC                        | MN       |
| <i>Sylvia borin</i>        | Fauvette des jardins    | NT          | LC     | -                | PN | -                | C                         | MN       |
| <i>Upupa epops</i>         | Huppe fasciée           | LC          | LC     | -                | PN | ZDet             | R                         | MN       |

Tableau 6. Liste des espèces d'oiseaux patrimoniales recensées sur la commune de Gasville-Oisème.

### Légende

- Statut de la Liste Rouge Nationale et Régionale des oiseaux nicheurs : LC "Préoccupation mineure" ; NT "Quasi-menacée" ; VU "Vulnérable" ; EN "En danger" ; CR "En danger critique" ; DD "Données insuffisantes" ; NA "Non applicable" ; NE "Non évalué".
- Statut juridique : ZDet : espèce déterminante ZNIEFF ; PN : Protection nationale ; CDO1 : Directive Oiseaux.
- Indice de présence : M : Migrateur ; N: Nicheur ; H : Hivernant ; C : Commun ; PC : Peu commun ; R : Rare.

On peut également rajouter l'observation de quelques espèces qui, bien qu'elles ne soient pas patrimoniales, restent tout de même remarquables. Le Courlis cendré (*Numenius arquata*) et le Pipit farlouse (*Anthus pratensis*) n'ont pas été observés comme nicheurs sur la commune. Néanmoins il s'agit d'espèces à enjeux, qui peuvent l'emprunter comme couloir de migration et pour lesquelles il est intéressant de rester vigilant. Des investigations supplémentaires permettraient d'identifier des individus nicheurs pour certaines de ces espèces comme le Pipit farlouse.

<sup>3</sup> Région Centre-Val de Loire

Afin de mieux s'appropriier ces espèces d'oiseaux patrimoniaux, une description a été rédigée comme ci-dessous.



© Romain MORTIER

## Le Busard Saint-Martin - *Circus cyaneus*

Le **Busard Saint-Martin** (*Circus cyaneus*) est rapace dont le mâle est gris-bleu avec le ventre blanc et les extrémités des ailes noires. Les femelles et les jeunes sont brun foncé avec une tache blanche au croupion. Il affectionne les terrain découverts à végétation rase où il chasse d'un vol léger et chaloupé les petits oiseaux et rongeurs. L'espèce est présente toute l'année en France. Le nid de brindille et d'herbes est construit au sol parmi la végétation haute.



Espèce déterminante ZNIEFF  
Protection nationale (Article 3) et  
européenne (Annexe I)



© Laurent DECUYPERE

## Le Pic épeichette - *Dendrocopos minor*

Le **Pic épeichette** (*Dendrocopos minor*) est un Picidé de la taille d'un moineau qui fréquente les bois, bosquets de feuillus, parcs, jardins et vergers. Il est adapté à la vie arboricole : pattes solides pourvues de longs doigts et griffes facilitant la préhension des troncs et des branches, queue très rigide servant de point d'appui contre un tronc d'arbre, bec tranchant permettant de creuser le bois tendre ou mort pour trouver de la nourriture (insectes et larves) ou pour y nicher.



Espèce déterminante ZNIEFF  
Protection nationale (article 3)



© Laurent DECUYPERE

## Le Martin pêcheur d'Europe - *Alcedo atthis*

Le **Martin pêcheur d'Europe** (*Alcedo atthis*) est un petit oiseau indicateur de la bonne qualité des eaux puisqu'il consomme les poissons et niche dans les berges. Il fréquente surtout les petits et moyens cours d'eau bordés d'arbres. Il se perche sur une branche et guette les poissons puis les capture en plongeant verticalement. Il se reconnaît surtout par son dos bleu turquoise et son ventre orangé, ainsi qu'à son vol vif et rapide.



Espèce déterminante ZNIEFF  
Protection nationale (article 3) et  
européenne (Directive oiseaux annexe I)



© Wikimedia commons

## Le Faucon hobereau - *Falco subbuteo*

Le **Faucon hobereau** (*Falco subbuteo*) est un rapace au dos brun ardoisé et au ventre blanc rayé de brun. Le dessus de la tête est noirâtre. Les pattes sont jaunes, le bec est petit, crochu, à la base jaune et à l'extrémité gris-bleu. L'espèce apprécie les terrains dégagés alternant avec des bosquets, souvent à proximité des marais, des lacs ou des cours d'eau. Généralement solitaire, il chasse en vole les petits oiseaux et insectes (papillons, hannetons, libellules,...)



Protection nationale (Article 3)  
Espèce déterminante ZNIEFF



## Le Bruant jaune - *Emberiza citrinella*

Le **Bruant jaune** (*Emberiza citrinella*) fréquente les zones cultivées avec haies et lisières boisées. C'est un oiseau typique des lisières forestières mais on le trouve également en rase campagne notamment en hiver. Il est souvent perché sur les fils électriques. Dans les champs, il picore les graines de plantes herbacées de céréales en sautillant au sol. Il se nourrit également de baies et d'insectes. Le nid est fabriqué par la femelle dans un four- ré près du sol.



Protection nationale (Article 3)



## Le Gobemouche gris - *Muscicapa striata*

Le **Gobemouche gris** (*Muscicapa striata*) peut se rencontrer dans les jardins, les parcs et les bois clairs. Il apprécie les petites clairières et les trouées au milieu de hauts feuillus. Il établit son nid dans la végétation ou dans une cavité. La femelle pond quatre ou cinq œufs en mai-juin. Cette espèce est en déclin en Europe en raison principalement de l'emploi massif de pesticides en agriculture, du déboisement, de la baisse de l'âge d'exploitation des arbres et de la dégradation des habitats hivernaux.



Espèce Déterminante ZNIEFF  
Protection nationale (article 3)

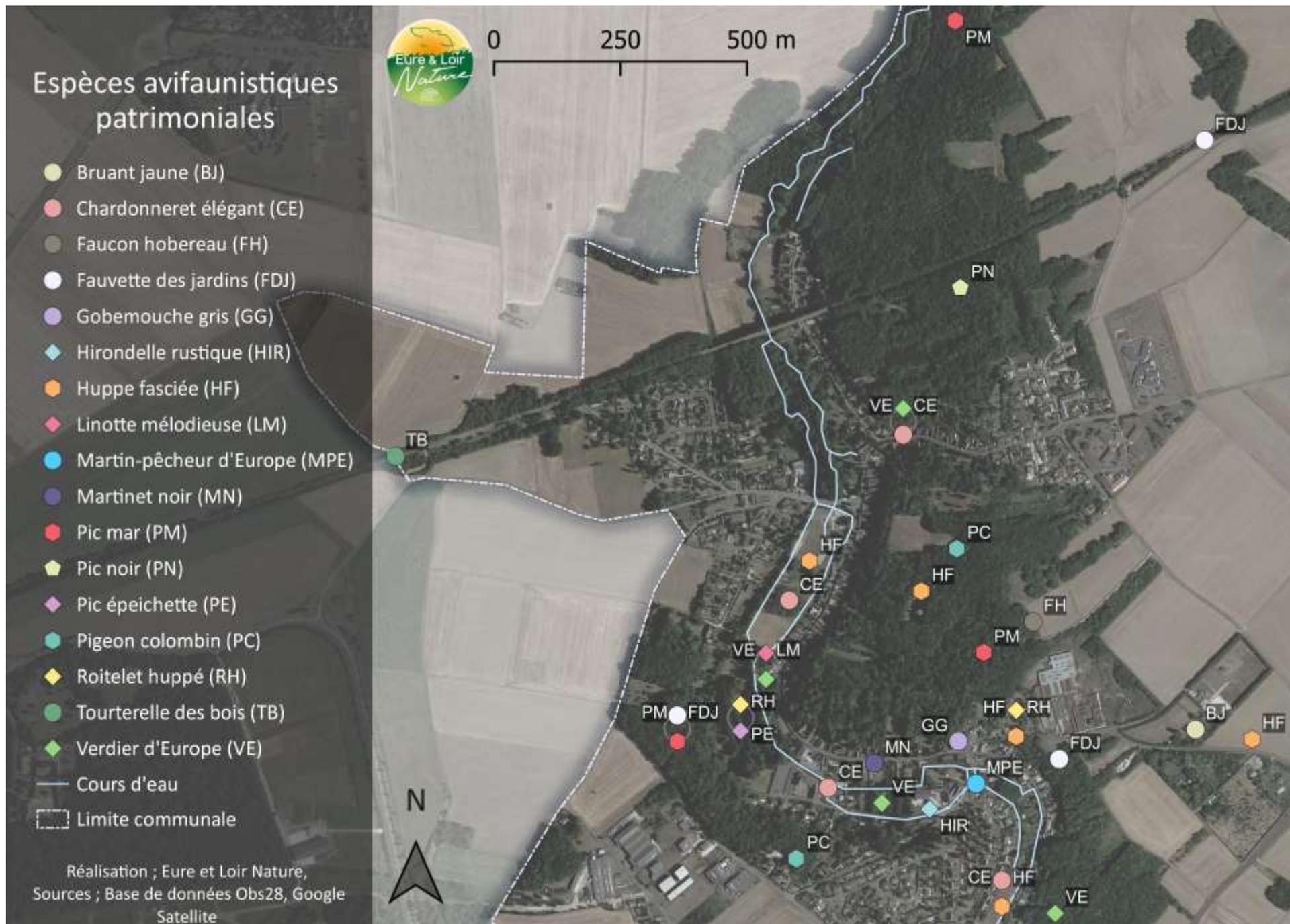


Figure 10. Localisation des espèces d'oiseaux patrimoniales recensées sur la commune de Gasville-Oisème. Partie 1.



Figure 11. Localisation des espèces d'oiseaux patrimoniales recensées sur la commune de Gasville-Oisème. Partie2.

## ii. Les Amphibiens

Lors de l'inventaire, trois espèces d'Amphibiens ont été contactées, la Grenouille verte (*Pelophylax kl. esculentus*), le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) et l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) (Tab. 7). Tous les Amphibiens sont protégés à l'échelle nationale au titre de l'arrêté du 19 novembre 2017, de ce fait, sans être une espèce remarquable pour le département, ces espèces sont considérées patrimoniales d'un point de vue strictement réglementaire.

| Nom scientifique                 | Nom français     | Liste rouge |        | Statut juridique |        |
|----------------------------------|------------------|-------------|--------|------------------|--------|
|                                  |                  | France      | Région | France           | Europe |
| <i>Alytes obstetricans</i>       | Alyte accoucheur | LC          | NT     | PN (Article2)    | CDH4   |
| <i>Lissotriton helveticus</i>    | Triton palmé     | LC          | LC     | PN (Article3)    | -      |
| <i>Pelophylax kl. esculentus</i> | Grenouille verte | NT          | LC     | PN (Article5)    | -      |

Tableau 7. Liste des espèces d'amphibiens recensées sur la commune de Gasville-Oisème.

### Légende

- Statut de la Liste Rouge Nationale et Régionale : LC "Préoccupation mineure" ; NT "Quasi-menacée" ; VU "Vulnérable" ; EN "En danger" ; CR "En danger critique" ; DD "Données insuffisantes" ; NA "Non applicable" ; NE "Non évalué".
- Statut juridique : Europe : CDH4 : Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) Annexe IV.  
France : PN : Protection nationale.

Afin de mieux s'appropriier ces espèces d'Amphibiens patrimoniale, une description a été rédigée comme ci-dessous.



© Jean-Luc POTIRON

### L'Alyte accoucheur - *Alytes obstetricans*

L'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) ressemble à un petit Cra-paud commun *Bufo bufo*. La tête se termine par un museau arrondi, le tympan est visible, la pupille de l'oeil est fendue verticalement. Le dos et le dessus des pattes sont granuleux. Sa coloration est grise plus ou moins foncé, mais aussi brunâtre. Au printemps, le chant de l'alyte accoucheur ressemble étroitement au chant du Petit-duc (scops *Otus* scops). Il s'agit d'un amphibien qui a la particularité de porter ses œufs sur son dos.



Protection nationale (article 2) et européenne (Annexe IV)



© Laurent DECUYPERE

### La grenouille verte - *Pelophylax kl. esculentus*

La Grenouille verte (*Pelophylax kl. esculentus*) représente plusieurs espèces difficiles à différencier entre elles. Elles sont de taille moyenne, l'aspect général est élancé. Elle présente une coloration vert clair avec une pigmentation brun foncé à noirâtre. Elles sont largement répandues dans la moitié nord de la France et possèdent une amplitude écologique large. Ces espèces sont protégées en France mais peuvent être pêchées en vue d'une consommation familiale.



Protection nationale (article 5)



© Jean-Luc POTILLON

## Le triton palmé - *Lissotriton helveticus*

Le **Triton palmé** (*Lissotriton helveticus*) est un petit amphibiens de 5 à 9 cm à la queue aplatie latéralement, à la peau lisse et présentant une bande longitudinale masquant l'œil. Le triton palmé peut être observé autour et dans des étangs, des lacs, des canaux, des marais situés de préférence à proximité de zones boisées. Les principales menaces pesant sur l'espèce sont la destruction des zones humides ainsi que l'introduction de poissons d'ornement dans les mares se nourrissant de leurs larves.



Protection nationale (article 4)

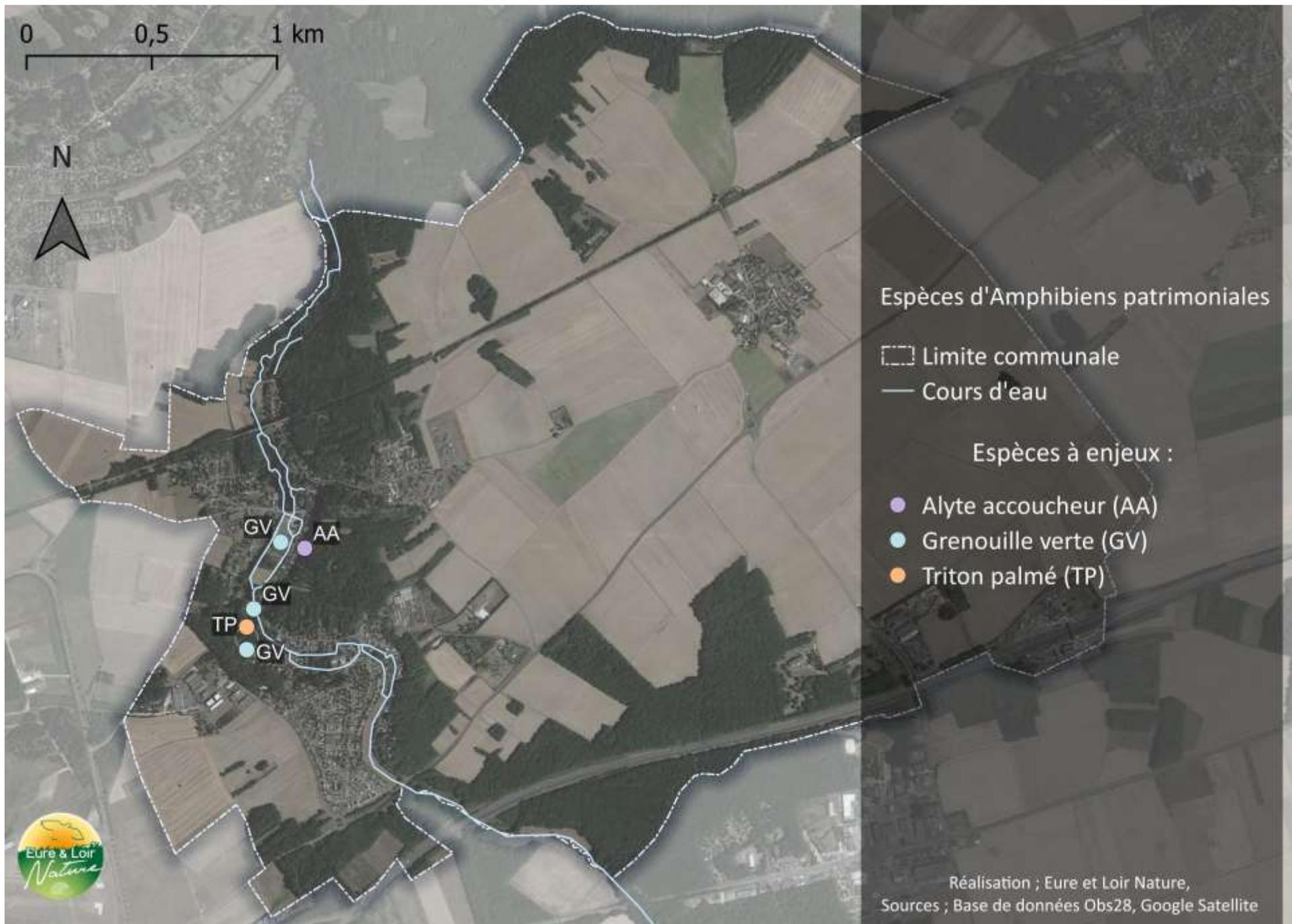


Figure 12. Localisation des espèces d'amphibiens patrimoniales recensées sur la commune de Gasville-Oisème.

### iii. Les Reptiles

Durant les inventaires, quatre espèces de Reptiles ont été contactées, le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*), l'Orvet fragile (*Anguis fragilis*) et la Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*) (Tab.8). Tous les Reptiles sont protégés à l'échelle nationale au titre de l'arrêté du 19 novembre 2017, de ce fait, sans être une espèce remarquable pour le département, ces espèces sont considérées comme patrimoniales d'un point de vue strictement réglementaire. Le Lézard des murailles et la Coronelle lisse avaient été identifiées les années précédentes.

| Nom scientifique           | Nom français         | Liste rouge |        | Statut juridique |        |
|----------------------------|----------------------|-------------|--------|------------------|--------|
|                            |                      | France      | Région | France           | Europe |
| <i>Anguis fragilis</i>     | Orvet fragile        | LC          | LC     | PN (Article 3)   |        |
| <i>Coronella austriaca</i> | Coronelle lisse      | LC          | NT     | PN (Article 2)   | CDH4   |
| <i>Natrix helvetica</i>    | Couleuvre helvétique | LC          | LC     | PN (Article 2)   |        |
| <i>Podarcis muralis</i>    | Lézard des murailles | LC          | LC     | PN (Article 2)   | CDH4   |

Tableau 8. Liste des espèces de Reptiles patrimoniales recensées sur la commune de Gasville-Oisème.

#### Légende

- Statut de la Liste Rouge Nationale et Régionale : LC "Préoccupation mineure"; NT "Quasi-menacée"; VU "Vulnérable"; EN "En danger"; CR "En danger critique"; DD "Données insuffisantes"; NA "Non applicable"; NE "Non évalué".
- Statut juridique : Europe : CDH4 : Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) Annexe IV  
France : PN : Protection nationale

Afin de mieux s'appropriier ces espèces de Reptiles, des descriptions ont été rédigées comme ci-dessous.



#### Le Lézard des murailles - *Podarcis muralis*

Le **Lézard des murailles** (*Podarcis muralis*) est un petit lézard à teinte grise ou marron, d'aspect relativement robuste. On peut le rencontrer aussi bien dans les milieux naturels tels que les haies, les bords de plans d'eau, les zones en friches, les buissons, les talus, les lisières de forêts, les éboulis (...) que dans des zones urbanisées comme les jardins, les murs de pierres, les talus de voie de communication. Il se nourrit d'araignées, de divers insectes (papillons, chenilles, criquets, grillons, mouches, hyménoptères, pucerons) ou de vers de terre.



Protection nationale (article 2) et européenne (annexe IV)



© Denis KEITH

## La Couleuvre helvétique - *Natrix helvetica*

La **Couleuvre helvétique** (*Natrix helvetica*) autrefois appelée couleuvre à collier est un serpent de 65 à 140cm de long selon et reconnaissable à ses deux tâches en forme de croissant sur les côtés du coup se rejoignant sur la nuque. Ses habitats de prédilection sont les zones humides riches en ressources trophiques. L'altération et la disparition des zones humides constituent les principales menaces pesant sur l'espèce aujourd'hui. Sa survie dépend également des populations d'amphibiens dont elle se nourrit.



Protection nationale (article 2)



© Jean-Luc POTIRON

## L'Orvet fragile - *Anguis fragilis*

L'**Orvet fragile** (*Anguis fragilis*) est une espèce unique dans nos contrées. Souvent pris pour un serpent, il s'agit en réalité d'un lézard dépourvu de pattes et à l'aspect luisant. Il apprécie particulièrement les milieux forestiers frais, où il fouit le sol pour vivre et se nourrir de vers et de mollusques. C'est un reptile très discret. On connaît peu l'évolution de ses populations. Néanmoins, il semblerait que l'espèce soit en déclin en raison de la dégradation des boisements et de leurs lisières et à l'enrênement. Des individus sont également tués par l'Homme qui les confond avec des vipères.



Protection nationale (article 3)



© Jean-Luc POTIRON

## La Coronelle lisse - *Coronella austriaca*

La **Coronelle lisse** (*Coronella austriaca*) est une couleuvre de taille moyenne possédant une coloration dorsale de teinte variable allant du gris au marron à marron rougeâtre ou cuivré. De plus, un motif noir défini en deux rangées et disposées par paire, court le long du dos. Cette espèce occupe divers biotopes tels que les landes, tourbières, éboulis, haies, lisières de bois, bords de cours d'eau ... Son régime alimentaire se compose de petits serpents et micromammifères (campagnols, mulots, musaraignes).



Protection nationale (article 2) et européenne (annexe IV)



Figure 13. Localisation des espèces de reptiles patrimoniales recensées sur la commune de Gasville-Oisème.

#### iv. Les Mammifères

Dix espèces de Mammifères ont été observées (Tab.9) dont huit sont classées “espèce patrimoniale” : le Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*), le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*), l'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*), la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*), la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*), le Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*) le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*), et le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)..

| Nom scientifique                 | Nom français                | Liste rouge |        |        | Statut juridique |                |        |
|----------------------------------|-----------------------------|-------------|--------|--------|------------------|----------------|--------|
|                                  |                             | Europe      | France | Région | Europe           | France         | Région |
| <i>Capreolus capreolus</i>       | Chevreuril européen         | LC          | LC     | LC     | -                | Chassable      | -      |
| <i>Erinaceus europaeus</i>       | Hérisson d'Europe           | LC          | LC     | LC     | -                | PN (Article 2) | -      |
| <i>Lepus europaeus</i>           | Lièvre d'Europe             | LC          | LC     | LC     | -                | Chassable      | -      |
| <i>Myotis daubentonii</i>        | Murin de Daubenton          | -           | LC     | NT     | CDH4             | PN (Article 2) | ZDet   |
| <i>Myotis emarginatus</i>        | Murin à oreilles échancrées | LC          | LC     | LC     | CDH2 et 4        | PN (Article 2) | ZDet   |
| <i>Myotis mystacinus</i>         | Murin à moustaches          | LC          | LC     | NT     | CDH2 et 4        | PN (Article 2) | ZDet   |
| <i>Oryctolagus cuniculus</i>     | Lapin de garenne            | NT          | NT     | LC     | -                | Chassable      | -      |
| <i>Pipistrellus nathusii</i>     | Pipistrelle de Nathusius    | LC          | NT     | NT     | CDH4             | PN (Article 2) | ZDet   |
| <i>Pipistrellus pipistrellus</i> | Pipistrelle commune         | -           | NT     | LC     | CDH4             | PN (Article 2) | -      |
| <i>Sciurus vulgaris</i>          | Écureuil roux               | LC          | LC     | LC     | -                | PN (Article 2) | -      |

Tableau 9. Liste des espèces de Mammifères recensées sur la commune de Gasville-Oisème.

#### Légende

- Statut de la Liste Rouge Nationale et Régionale : LC “Préoccupation mineure” ; NT “Quasi-menacée” ; VU “Vulnérable” ; EN “En danger” ; CR “En danger critique” ; DD “Données insuffisantes” ; NA “Non applicable” ; NE “Non évalué”.
- Statut juridique : Europe :  
 CDH4 : Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) Annexe IV.  
 CDH2 : Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) Annexe II.  
France : PN : Protection nationale.  
Région : ZDet : espèce déterminante ZNIEFF.

Afin de mieux connaître ces espèces de Mammifères observées, des descriptions ont été rédigées ci-dessous.



Emily GLORY

#### **Lapin de garenne - *Oryctolagus cuniculus***

Le **Lapin de garenne** (*Oryctolagus cuniculus*) fait partie des lagomorphes. Il est herbivore et se différencie du lièvre par sa forme plus trapue et ses oreilles plus courtes. Ce sont des animaux creusant des terriers de préférence dans des milieux ouverts à sol meuble (prairies, pâturages, bocage, lisières et clairières forestières). Il est « Quasi-menacé » dans certaines régions en raison d'une pression de chasse importante et des maladies qui déciment les populations locales



Espèce Quasi menacée sur la liste rouge Française



© Jean-Luc POTIRON

## Le Hérisson d'Europe - *Erinaceus europaeus*

Le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) est un petit mammifère omnivore vivant dans les bois de feuillus, les haies, les broussailles, les prairies humides, les parcs et les jardins. Bien reconnaissable grâce aux piquants qu'il a sur le dos, c'est une espèce semi-nocturne, solitaire, non-territoriale et qui hiberne. Se roulant en boule en cas de danger, il possède une technique de défense unique chez les Mammifères. En France, il est protégé par l'arrêté du 23 avril 2007.



Protection nationale (article 2)



© Laurent DECUYPERE

## L'Écureuil roux - *Sciurus vulgaris*

L'écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) habite les bois de feuillus ou de conifères (ou les forêts mixtes) qui présentent un sous-bois dense. On le rencontre aussi dans les parcs et jardins et il peut également vivre à proximité des habitations. L'écureuil roux régresse légèrement dans l'Ouest de la France. L'espèce est totalement protégée en France. En Grande Bretagne, l'introduction de l'écureuil gris (originaire d'Amérique) a complètement décimé l'écureuil roux. Même si ce n'est pas encore le cas en France, c'est une des raisons pour lesquels l'espèce est surveillée.



Protection nationale (article 2)



© Anna RODRIGUEZ

## Murin de Daubenton - *Myotis daubentonii*

Le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) présente un dos gris brun et un ventre blanc. Il se rencontre près des cours d'eau, étangs, mares et retenues artificielles. Il fréquente également les milieux forestiers et bocagers, parfois éloignés de plusieurs kilomètres de points d'eau. Ce murin chasse au-dessus de l'eau toutes sortes d'insectes et sans doute aussi de petits alevins en les capturant avec ses grands pieds. Cette espèce est aujourd'hui en déclin en région et dans le département, notamment du fait de la destruction des ponts au cours de travaux et de l'altération des zones humides.



Protection nationale (article 2) et européenne (Annexe IV)  
Espèce déterminante ZNIEFF



© M. M. M.

## Pipistrelle de Nathusius - *Pipistrellus nathusii*

La Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*) est une petite chauve-souris légèrement plus grande que la pipistrelle commune. Son pelage est roux à brun-marron sur le dessus et il est brun clair à brun-jaune en dessous. C'est une espèce sylvicole qui apprécie particulièrement les forêts de feuillus humides et les pinèdes sèches, souvent à proximité de l'eau. En plaine, elle est fréquente dans les campagnes cultivées, les parcs et le long des bois mais assez rarement près des habitations.



Protection nationale (article 2) et européenne (Annexe IV)  
Espèce déterminante ZNIEFF

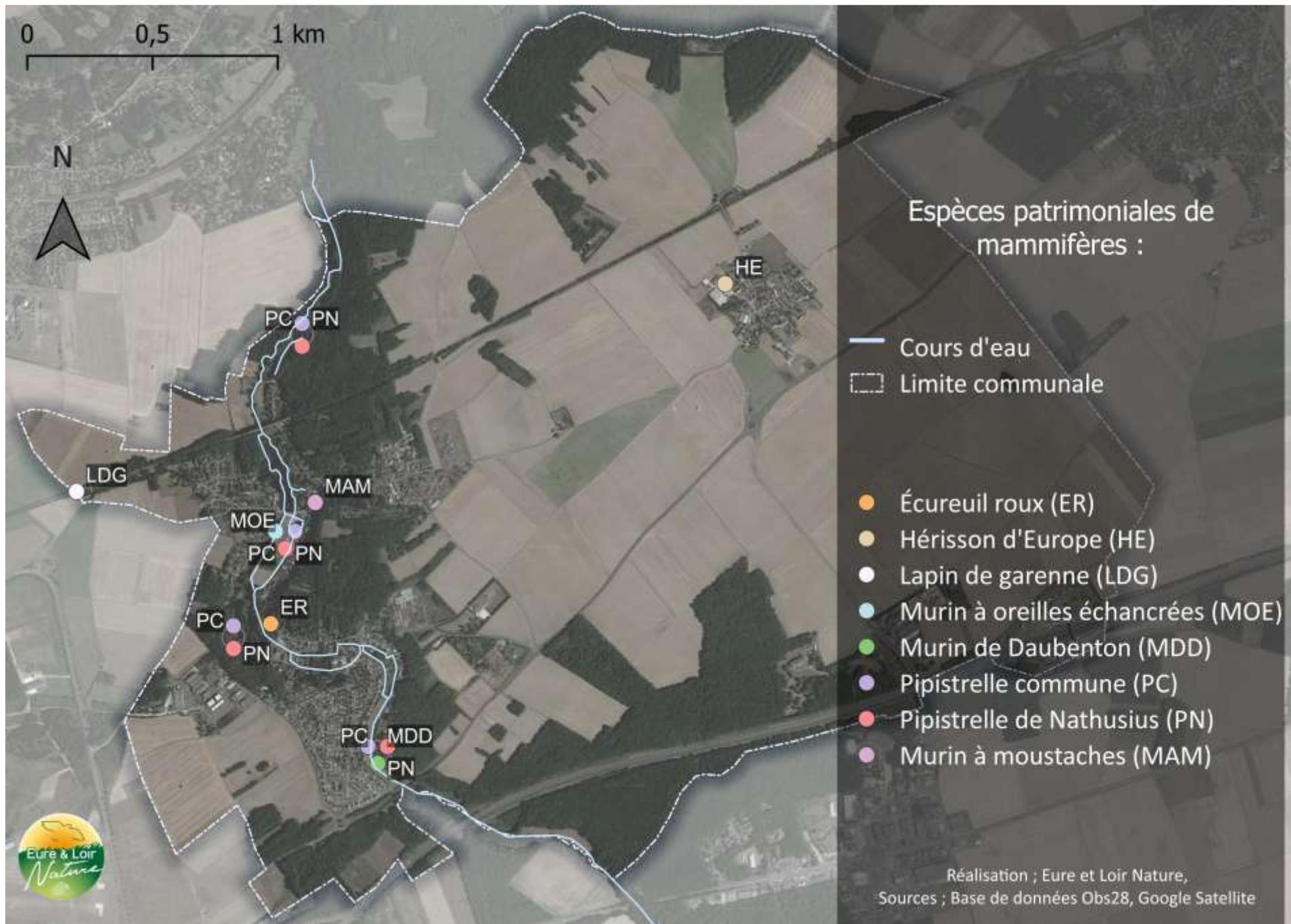


Figure 14. Localisation des espèces de mammifères recensées sur la commune de Gasville-Oisème.

## v. Les Insectes

Quatre-vingt-six espèces d'Insectes ont été observées dont cinquante-deux espèces de Lépidoptères, quatorze espèces d'Odonates, six espèces d'Orthoptères et quatorze espèces d'autre d'Insectes (Coléoptères, Diptères, Hémiptères, Hyménoptères).

## vi. Les Lépidoptères

L'inventaire a permis d'observer cinquante-deux espèces de Lépidoptères (Tab.10) dont quatre classées patrimoniales, la petite Tortue (*Aglais urticae*), le Petit collier argenté (*Boloria selene*), Le Némusien (*Lasiommata maera*) et le Zygène du Sainfoin (*Zygaena carniolica*).

|                          | Nom scientifique               | Nom français                 | Liste rouge |           | Statut juridique |
|--------------------------|--------------------------------|------------------------------|-------------|-----------|------------------|
|                          |                                |                              | France      | Région    | Région           |
| Rhopalocère              | <i>Aglais io</i>               | Paon-du-jour                 | LC          | -         | -                |
|                          | <b><i>Aglais urticae</i></b>   | <b>Petite Tortue</b>         | LC          | <b>NT</b> | -                |
|                          | <i>Anthocharis cardamines</i>  | Aurore                       | LC          | -         | -                |
|                          | <i>Araschnia levana</i>        | Carte géographique           | LC          | -         | -                |
|                          | <i>Argynnis paphia</i>         | Tabac d'Espagne              | LC          | -         | -                |
|                          | <i>Aricia agestis</i>          | Collier-de-coraïl            | LC          | -         | -                |
|                          | <i>Boloria dia</i>             | Petite Violette              | LC          | -         | -                |
|                          | <b><i>Boloria selene</i></b>   | <b>Petit Collier argenté</b> | NT          | -         | <b>ZDet</b>      |
|                          | <i>Celastrina argiolus</i>     | Azuré des Nerpruns           | LC          | -         | -                |
|                          | <i>Coenonympha pamphilus</i>   | Fadet commun                 | LC          | -         | -                |
|                          | <i>Colias crocea</i>           | Souci                        | LC          | -         | -                |
|                          | <i>Gonepteryx rhamni</i>       | Citron                       | LC          | -         | -                |
|                          | <i>Iphiclides podalirius</i>   | Flambé                       | LC          | -         | -                |
|                          | <b><i>Lasiommata maera</i></b> | <b>Némusien</b>              | LC          | <b>EN</b> | <b>ZDet</b>      |
|                          | <i>Lasiommata megera</i>       | Mégère                       | LC          | -         | -                |
|                          | <i>Limenitis camilla</i>       | Petit Sylvain                | LC          | -         | -                |
|                          | <i>Lycaena phlaeas</i>         | Cuivré commun                | LC          | -         | -                |
|                          | <i>Maniola jurtina</i>         | Myrtil                       | LC          | -         | -                |
|                          | <i>Melanargia galathea</i>     | Demi-Deuil                   | LC          | -         | -                |
|                          | <i>Nymphalis polychloros</i>   | Grande Tortue                | LC          | -         | -                |
|                          | <i>Ochlodes sylvanus</i>       | Sylvaine                     | LC          | -         | -                |
|                          | <i>Papilio machaon</i>         | Machaon                      | LC          | -         | -                |
| <i>Pararge aegeria</i>   | Tircis                         | LC                           | -           | -         |                  |
| <i>Pieris napi</i>       | Piérïde du Navet               | LC                           | -           | -         |                  |
| <i>Pieris rapae</i>      | Piérïde de la Rave             | LC                           | -           | -         |                  |
| <i>Polygonia c-album</i> | Gamma                          | LC                           | -           | -         |                  |

Tableau 10. Liste des espèces de lépidoptères réencensées sur la commune de Gasville-Oisème. Partie 1.

### Légende

- Statut de la Liste Rouge Nationale et Régionale : LC "Préoccupation mineure"; NT "Quasi-menacée"; VU "Vulnérable"; EN "En danger"; CR "En danger critique"; DD "Données insuffisantes"; NA "Non applicable"; NE "Non évalué".

- Statut juridique : ZDet : Espèce déterminante ZNIEFF.

|                         | Nom scientifique                 | Nom français              | Liste rouge |        | Statut juridique |
|-------------------------|----------------------------------|---------------------------|-------------|--------|------------------|
|                         |                                  |                           | France      | Région | Région           |
| Rhopalocère             | <i>Polyommatus icarus</i>        | Azuré de la Bugrane       | LC          | -      | -                |
|                         | <i>Pyrgus malvae</i>             | Hespérie de l'Ormière     | LC          | -      | -                |
|                         | <i>Pyronia tithonus</i>          | Amaryllis                 | LC          | -      | -                |
|                         | <i>Vanessa atalanta</i>          | Vulcain                   | LC          | -      | -                |
|                         | <i>Vanessa cardui</i>            | Vanesse des Chardons      | LC          | -      | -                |
|                         | <b><i>Zygaena carniolica</i></b> | <b>Zygène du Sainfoin</b> | NE          | -      | <b>ZDet</b>      |
|                         | <i>Zygaena filipendulae</i>      | Zygène du Pied-de-Poule   | NE          | -      | -                |
| Hétérocères             | <i>Arctia villica</i>            | Ecaille fermière          | NE          | -      | -                |
|                         | <i>Autographa gamma</i>          | Gamma                     | NE          | -      | -                |
|                         | <i>Camptogramma bilineata</i>    | Brocatelle d'or           | NE          | -      | -                |
|                         | <i>Chiasmia clathrata</i>        | Réseau                    | NE          | -      | -                |
|                         | <i>Cosmia trapezina</i>          | Trapèze                   | NE          | -      | -                |
|                         | <i>Cossus cossus</i>             | Cossus gâte-bois          | NE          | -      | -                |
|                         | <i>Diacrisia sannio</i>          | Bordure ensanglantée      | NE          | -      | -                |
|                         | <i>Ematurga atomaria</i>         | Phalène picotée           | NE          | -      | -                |
|                         | <i>Erannis defoliaria</i>        | Hibernie défeuillante     | NE          | -      | -                |
|                         | <i>Euclidia glyphica</i>         | Doublure jaune            | NE          | -      | -                |
|                         | <i>Euproctis chrysorrhoea</i>    | Cul-brun                  | NE          | -      | -                |
|                         | <i>Idaea ochrata</i>             | Acidalie ocreuse          | NE          | -      | -                |
|                         | <i>Lasiocampa quercus</i>        | Bombyx du Chêne           | NE          | -      | -                |
|                         | <i>Macroglossum stellatarum</i>  | Moro-Sphinx               | NE          | -      | -                |
|                         | <i>Nemophora degeerella</i>      | -                         | NE          | -      | -                |
|                         | <i>Patania ruralis</i>           | -                         | NE          | -      | -                |
|                         | <i>Ptycholoma lecheana</i>       | -                         | NE          | -      | -                |
| <i>Saturnia pavonia</i> | Petit Paon de Nuit               | NE                        | -           | -      |                  |
| <i>Tortrix viridana</i> | -                                | NE                        | -           | -      |                  |

Tableau 11. Liste des espèces de lépidoptères réévaluées sur la commune de Gasville-Oisème. Partie2.

### Légende

- Statut de la Liste Rouge Nationale et Régionale : LC "Préoccupation mineure"; NT "Quasi-menacée"; VU "Vulnérable"; EN "En danger"; CR "En danger critique"; DD "Données insuffisantes"; NA "Non applicable"; NE "Non évalué".
- Statut juridique : ZDet : Espèce déterminante ZNIEFF.

Afin de mieux connaître les espèces de Lépidoptères patrimoniales, des descriptions ont été rédigées comme ci-dessous.



© Jean-Luc POTIRON

## La Petite tortue - *Aglais urticae*

La **Petite Tortue** (*Aglais urticae*) est un papillon de taille moyenne. Il se rencontre dans les lieux où poussent les orties, notamment dans les zones rurales près des habitations et des pâtures. Il se pose sur les murs ou les parois rocheuses pour se réchauffer. C'est une espèce qui hiverne à l'état adulte souvent dans les granges ou les cabanons. On peut donc le voir voler presque toute l'année, de février à septembre-octobre.



Espèce Quasi menacée sur la liste rouge régionale



© Jean-Luc POTIRON

## La Zygène du Sainfoin - *Zygaena carniolica*

La **Zygène du Sainfoin** (*Zygaena carniolica*) est un papillon de 3 cm d'envergure, abondants sur certaines plantes en particulier les Scabieuses et les Chardons. Il se reconnaît grâce à ses cinq ou six taches rouges très légèrement à nettement cernées de blanc jaunâtre. En fin de journée, les adultes se rassemblent au sommet des plantes qui dépassent légèrement le niveau général de la végétation. Il reste facile à capturer lorsqu'il se nourrit. Les chenilles se développent sur des fabacées : le sainfoin cultivé (*Onobrychis viciifolia*), le lotier corniculé (*Lotus corniculatus*).



Espèce déterminante ZNIEFF



© Catherine DELECOURT

## Le Petit collier argenté - *Boloria selene*

Le **Petit collier argenté** (*Boloria selene*) est un papillon de 28 à 38 mm d'envergure appartenant à la famille des Nymphalides. On le distingue par un revers des postérieures fortement contrasté, opposant des plages d'un brun sombre à des zones d'un jaune très pâle, voire crème. Il s'agit d'une espèce préférant les endroits humides, elle est hôte des forêts humides, clairières, prairies, marécages et lisières fraîches, ainsi que de la périphérie de tourbières ; on le rencontre également butinant sur les Cirses des pâtures extensives en fond de vallon. La chenille dépend des Violettes sauvages qui s'épa nouissent en zone sylvatique.



Espèce déterminante ZNIEFF, Quasi menacée sur la liste rouge Française



© Jean-Yves MALMASSON

## Le Némusien - *Lasiommata maera*

Le **Némusien** (*Lasiommata maera*) est un papillon d'une envergure de 40 à 50 mm. Chez le mâle, le Némusien, a la base des ailes antérieures de couleur brun foncé et la moitié externe jaune orangé marqués d'un ocelle pupillé d'un ou de deux points blancs. Les ailes antérieures de la femelle, l'Ariane, sont fauve roussâtre jusqu'à la base. Espèce typique des pelouses rocailleuses de montagnes jusqu'à 2'600 m d'altitude, elle est également présente en plaine dans les prairies, les landes, les lisères de forêt et les parcs où elle est en régression.



Espèce déterminante ZNIEFF, En danger sur la liste rouge régionale



### Le Machaon - *Papilio machaon*

Le **Machaon** (*Papilio machaon*) est un papillon diurne très commun qui peut être confondu avec le Flambé. Les adultes peuvent être observés de mai à septembre et sont reconnaissables par le fond des ailes jaune pâle, la présence d'une queue sur les ailes postérieures et d'un ocelle rouge. L'espèce a plusieurs générations par an et passe l'hiver sous forme de chrysalide. Les femelles déposent leurs œufs isolément sur les feuilles des Apiacées tel que l'Angélique, la Podagraire, le Fenouil, la carotte sauvage, ... L'espèce apprécie les milieux humides tel que les marais et les rives, mais peut aussi se trouver sur des sites plus secs et ensoleillés dès lors que les plantes hôtes sont présentes.



### Le Flambé - *Iphiclides podalirius*

Le **Flambé** (*Iphiclides podalirius*) appartient à la famille des Papilionidés. De 57 à 64 mm d'envergure, il est l'un de nos plus grands papillons avec une envergure de 90 mm maximum pour les femelles. Il est thermophile. Le Flambé est un hôte des milieux chauds et secs, voire plus ou moins rocheux ou pierreux. Il affectionne les friches clairsemées ou buissonnantes, les jardins à l'abandon, les zones cultivées retournées à l'état sauvage ... La chenille se développe de préférence sur le prunellier, mais également sur l'aubépine, ainsi que sur divers fruitiers (pêchers, amandiers, pruniers, cerisiers).



### Le Vulcain - *Vanessa atalanta*

Le **Vulcain** (*Vanessa atalanta*) appartient à la famille des Nymphalidés. De 47 à 60 mm d'envergure, ce papillon est noir avec une bande orange-rouge et une bordure de même couleur aux postérieures. Cette espèce occupe les milieux mésophiles semi-ouverts ou boisés comme les clairières, les prairies, les lisières, les bois clairs, les parcs et les jardins. Les plantes-hôtes sont les Urticacées.



### L'Azuré des Nerpruns - *Celastrina argiolus*

L'**Azuré des Nerpruns** (*Celastrina argiolus*) appartient à la famille des Lycénidés. De 26 à 31 mm d'envergure, ce papillon est bleu clair finement bordé de noir chez le mâle tandis que chez la femelle, la bordure noire est plus épaisse. Cette espèce occupe les haies, les lisières forestières, les clairières, les sous-bois y compris dans les zones bien anthropisées (parcs et jardins). Les plantes-hôtes de ces chenilles sont de nombreux arbustes notamment le Houx (*Ilex aquifolium*), le Lierre (*Hedera helix*), le Nerpruns (*Rhamnus* sp.) ...



Figure 15. Localisation des espèces de lépidoptères patrimoniales recensées sur la commune de Gasville-Oisème.

## vii. Les Odonates

Quatorze espèces d'Odonates ont été observées lors des inventaires cependant aucune n'est patrimoniale (Tab.11).

| Nom scientifique             | Nom français                  | Liste rouge |        | Statut juridique |        |
|------------------------------|-------------------------------|-------------|--------|------------------|--------|
|                              |                               | France      | Région | France           | Europe |
| <i>Ischnura elegans</i>      | Agrion élégant                | LC          | LC     | -                | -      |
| <i>Coenagrion puella</i>     | Agrion jouvencelle            | LC          | LC     | -                | -      |
| <i>Coenagrion scitulum</i>   | Agrion mignon                 | LC          | LC     | -                | -      |
| <i>Enallagma cyathigerum</i> | Agrion porte-coupe            | LC          | LC     | -                | -      |
| <i>Anax imperator</i>        | Anax empereur                 | LC          | LC     | -                | -      |
| <i>Calopteryx splendens</i>  | Caloptéryx éclatant           | LC          | LC     | -                | -      |
| <i>Calopteryx virgo</i>      | Caloptéryx vierge             | LC          | LC     | -                | -      |
| <i>Cordulia aenea</i>        | Cordulie bronzée              | LC          | LC     | -                | -      |
| <i>Gomphus pulchellus</i>    | Gomphe joli                   | LC          | LC     | -                | -      |
| <i>Libellula depressa</i>    | Libellule déprimée            | LC          | LC     | -                | -      |
| <i>Libellula fulva</i>       | Libellule fauve               | LC          | LC     | -                | -      |
| <i>Orthetrum cancellatum</i> | Orthétrum réticulé            | LC          | LC     | -                | -      |
| <i>Pyrrhosoma nymphula</i>   | Petite nymphe au corps de feu | LC          | LC     | -                | -      |
| <i>Sympetrum sanguineum</i>  | Sympétrum sanguin             | LC          | LC     | -                | -      |

Tableau 12. Liste des espèces d'odonates recensées sur la commune de Gasville-Oisème.

### Légende

- Statut de la Liste Rouge Nationale et Régionale : LC "Préoccupation mineure"; NT "Quasi-menacée"; VU "Vulnérable"; EN "En danger"; CR "En danger critique"; DD "Données insuffisantes"; NA "Non applicable"; NE "Non évalué".

Afin de mieux connaître ces espèces d'Odonates identifiées, des descriptions ont été rédigées comme ci- dessous.



### L'Anax empereur - *Anax imperator*

L'Anax empereur (*Anax imperator*) appartient à la famille des Aeschnidés. De taille moyenne de 49 à 64 mm de long pour une envergure de 45 à 62 mm, son corps est bleu et noir chez les mâles, vert et/ou bleu et noir chez la femelle. Cette espèce se retrouve à proximité des eaux stagnantes et faiblement courantes de toute nature, acides ou polluées (mares, étangs, lacs, tourbières ...). Après l'accouplement, les femelles pondent leurs œufs dans les plantes aquatiques à la surface de l'eau et dans les débris de végétaux flottants.



### Le Caloptéryx vierge - *Calopteryx virgo*

Le **Caloptéryx vierge** (*Calopteryx virgo*) est un odonate de taille moyenne, 4 cm de long pour une envergure de 5 à 7 cm. Son corps est vert métallique. Les ailes sont bleu-vert chez les mâles, brun fumé chez les femelles. Ils affectionnent les cours d'eau lents à modérés, partiellement ensoleillés et sans pollution. Les émergences ont lieu deux à trois fois par an à la belle saison.



### L'Agrion mignon - *Coenagrion scitulum*

L'**Agrion mignon** (*Coenagrion scitulum*) appartient à la famille des Coenagrionidés. De taille moyenne de 20 à 27 mm de long pour une envergure de 14 à 20 mm, son corps est bleu et noir chez les mâles, bleu ou vert et noir chez les femelles. On le retrouve à proximité des eaux stagnantes non saumâtres, ensoleillées et colonisées à la surface par des hydrophytes (queues d'étangs herbeuses, marais permanents, mares âgées ...).



### La Petite nymphe au corps de feu - *Pyrrhosoma nymphula*

La **Petite nymphe au corps de feu** (*Pyrrhosoma nymphula*) appartient à la famille des Coenagrionidés. De taille moyenne de 24 à 31 mm de long pour une envergure de 19 à 26 mm, son corps est rouge et noir. Elle affectionne les eaux stagnantes ou faiblement courantes, mêmes saumâtres tels que les mares, les étangs, les lacs, les tourbières, les fossés. Après l'accouplement, la femelle pond entre 300 et 400 œufs dans la végétation flottante ou immergée, ou dans les sphaignes inondés des tourbières.

## viii. Les Orthoptères

En 2022 et 2023, six espèces d'Orthoptères ont été contactées sur la commune de Gasville-Oisème mais aucune n'est classée espèce patrimoniale (Tab. 12).

| Nom scientifique                 | Nom français            | Liste rouge |        | Statut juridique |        |
|----------------------------------|-------------------------|-------------|--------|------------------|--------|
|                                  |                         | France      | Région | France           | Europe |
| <i>Chorthippus dorsatus</i>      | Criquet verte-échine    | LC          | -      | -                | -      |
| <i>Tettigonia viridissima</i>    | Grande Sauterelle verte | LC          | LC     | -                | -      |
| <i>Leptophyes punctatissima</i>  | Leptophye ponctuée      | LC          | LC     | -                | -      |
| <i>Oedipoda caerulescens</i>     | Oedipode turquoise      | LC          | -      | -                | -      |
| <i>Euchorthippus elegantulus</i> | -                       | LC          | LC     | -                | -      |

Tableau 13. Liste des espèces d'orthoptères recensées sur la commune de Gasville-Oisème.

## Légende

- Statut de la Liste Rouge Nationale et Régionale : LC "Préoccupation mineure" ; NT "Quasi-menacée" ; VU "Vulnérable" ; EN "En danger" ; CR "En danger critique" ; DD "Données insuffisantes" ; NA "Non applicable" ; NE "Non évalué".



### La Grande sauterelle verte - *Tettigonia viridissima*

La Grande sauterelle verte (*Tettigonia viridissima*) est la plus grande espèce de sauterelle en France. D'une taille de 3 à 4cm, elle est facile à reconnaître grâce à sa bande dorsale brune. La femelle possède un oviscape, organe en forme « d'épée » pouvant atteindre le bout des ailes et lui servant à pondre ses œufs. Les adultes sont observables de juillet à octobre dans les milieux herbacés et arbustifs, mais aussi dans les jardins en milieu urbain. L'espèce se nourrit principalement d'insectes tels que les mouches et les pucerons.



### L'Oedipode turquoise - *Oedipoda caerulescens*

L'Oedipode turquoise (*Oedipoda caerulescens*) est un criquet trapu aux antennes courtes. Il possède une coloration chamarrée de nuances de gris ou plus rarement de roux-ocre, qui lui permet de se camoufler sur le sol. Ses ailes sont bleu azur, bordées par une large bande noire. Cette belle couleur bleutée n'est visible qu'à l'envol. L'espèce apprécie les milieux secs dépourvus de végétation, et est donc observable sur les chemins et pelouses sèches de juillet à fin septembre. Ce criquet est phytophage c'est-à-dire qu'il se nourrit de végétaux et notamment de graminées.



### Le Leptophye ponctuée - *Leptophyes punctatissima*

Le Leptophye ponctuée (*Leptophyes punctatissima*) appartient à la famille des Tettigoniidés. C'est une sauterelle de couleur jaune-vert avec des ponctuations rouge sombre. Cette coloration lui permet de se camoufler dans les orties, les ronces et les buissons. Elle se nourrit exclusivement de végétaux et les femelles pondent leurs œufs dans l'écorce des arbres. On la retrouve facilement en milieu anthropisé dans les parcs et jardins ainsi que dans les orées forestières ensoleillées et les buissons.

### ix. Les Coléoptères, Diptères, Hémiptères et Hyménoptères

Lors de l'inventaire, huit espèces de Coléoptères, deux espèces de Diptères, deux espèces d'Hémiptères et deux espèces d'Hyménoptères ont été identifiées. Une espèce parmi les Coléoptères est patrimoniale, Le Lucane Cerf-volant (*Lucanus cervus cervus*) (Tab.13).

|              | Nom scientifique                 | Nom français                | Liste rouge | Statut juridique |        |
|--------------|----------------------------------|-----------------------------|-------------|------------------|--------|
|              |                                  |                             |             | Europe           | France |
| Coléoptères  | <i>Lucanus cervus cervus</i>     | Lucane Cerf-volant          | NE          | CDH2             | -      |
|              | <i>Cantharis fusca</i>           | Téléphore maison            | NE          | -                | -      |
|              | <i>Clytra laeviuscula</i>        | Clytre à grandes taches     | NE          | -                | -      |
|              | <i>Coccinella septempunctata</i> | Coccinelle à 7 points       | NE          | -                | -      |
|              | <i>Lampyris noctiluca</i>        | Lampyris                    | NE          | -                | -      |
|              | <i>Liparus coronatus</i>         | Charançon de la carotte     | NE          | -                | -      |
|              | <i>Oedemera nobilis</i>          | Cycliste maillot-vert       | NE          | -                | -      |
|              | <i>Rhynchites auratus</i>        | Charançon à écailles vertes | NE          | -                | -      |
| Diptères     | <i>Episyrphus balteatus</i>      | Syrphe ceinturé             | NE          | -                | -      |
|              | <i>Merodon equestris</i>         | Mouche des narcisses        | NE          | -                | -      |
| Hémiptères   | <i>Cercopis vulnerata</i>        | Cercope                     | NE          | -                | -      |
|              | <i>Graphosoma italicum</i>       | Punaise arlequin            | NE          | -                | -      |
| Hyménoptères | <i>Vespa crabro</i>              | Frelon d'Europe             | NE          | -                | -      |
|              | <i>Macrophya montana</i>         | Mouche-à-scie               | NE          | -                | -      |

Tableau 14. Liste des espèces d'Insectes recensées sur la commune de Gasville-Oisème.

#### Légende

- Statut de la Liste Rouge Nationale et Régionale : LC "Préoccupation mineure" ; NT "Quasi-menacée" ; VU "Vulnérable" ; EN "En danger" ; CR "En danger critique" ; DD "Données insuffisantes" ; NA "Non applicable" ; NE "Non évalué".
- Statut juridique : Europe :  
CDH2 : Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) Annexe II.



### Punaise arlequin - *Graphosoma italicum*

La **Punaise arlequin** (*Graphosoma italicum*) appartient à la famille des Pentatomidés. C'est une punaise avec le corps rouge et des stries noires épaisses longitudinales, elle se nourrit uniquement de graines d'ombellifères vertes ou murs. Cette alternance de couleurs, dite aposématique, prévient les prédateurs de sa toxicité et ainsi la protège. Cette espèce se retrouve dans les friches, parcs, jardins, bords des champs, rivières, prairies, lisières forestières ...



### Le Cycliste maillot-vert - *Oedemera nobilis*

Le **Cycliste maillot-vert** (*Oedemera nobilis*) appartient à la famille des Oedemeridés, il a le corps allongé avec d'énormes cuisses postérieures renflées chez le mâle ou des cuisses plus fines chez la femelle et les élytres pointus divergent à l'extrémité. Cette espèce est saproxylophage, les larves se développent dans le bois mort de diverses essences. On la retrouve dans des milieux très variés.



### Le Frelon d'Europe - *Vespa crabro*

Le **Frelon d'Europe** (*Vespa crabro*) a la tête jaune, le dessus est rouge et son abdomen est rayé de noir et de jaune. Son cycle de vie est annuel et la reine hiverné à l'abri des intempéries. Cette espèce est présente dans les milieux boisés clairs.



### Le Lucane cerf-volant - *Lucanus cervus*

Le **Lucane cerf-volant** (*Lucanus cervus*) est un gros coléoptère s'activant principalement au crépuscule. La larve peut atteindre 10cm de longueur. La larve étant xylophage, son habitat va principalement être en boisement ou lisière. Le mâle est particulièrement reconnaissable à cause de ses mandibules très développées formant des sortes de cornes, ce qui lui a valu son nom. La femelle quant à elle a des mandibules beaucoup plus rétrécies.



Protection européenne (annexe II)



Figure 16. Localisation de l'espèce de coléoptère patrimonial recensées sur la commune de Gasville-Oisème.

## x. Les Mollusques

Une espèce a été observée lors d'observations opportunistes, l'Escargot de Bourgogne (*Helix pomatia*) (Tab. 14). Cette espèce n'est pas classée patrimoniale.

| Nom scientifique     | Nom français          | France | Région |
|----------------------|-----------------------|--------|--------|
| <i>Helix pomatia</i> | Escargot de Bourgogne | -      | LC     |

Tableau 15. Mollusque recensée sur la commune de Gasville-Oisème.

### Légende

- Statut de la Liste Rouge Nationale et Régionale : LC "Préoccupation mineure" ; NT "Quasi-menacée" ; VU "Vulnérable" ; EN "En danger" ; CR "En danger critique" ; DD "Données insuffisantes" ; NA "Non applicable" ; NE "Non évalué".



### L'Escargot de Bourgogne - *Helix pomatia*

L'Escargot de Bourgogne (*Helix pomatia*) a une coquille globuleuse avec des stries d'accroissement très marquées, de couleur marron clair non uniforme, réhaussé par des bandes légèrement plus sombres.

## V. Les zones d'intérêt et préconisations de gestion

- ❖ Ces zones, identifiées au cours de l'étude menée par Eure-et-Loir Nature, correspondent à des secteurs où plusieurs espèces patrimoniales ont été recensées ou à des milieux pouvant accueillir une grande diversité d'espèces. Aucun périmètre réglementaire n'existe sur ces zones. Néanmoins les milieux et les espèces patrimoniales qui s'y trouvent doivent être conservés notamment avec une gestion adaptée.

Ainsi, six types de zones à enjeux ont été identifiés par Eure-et-Loir Nature comme zones d'intérêt pour la biodiversité.

### ➤ Zones de mosaïque de milieux humides :

Sur le territoire communal, il s'agit de l'un des secteurs les plus riches pour la biodiversité. Il comprend l'étang d'Oisème et son pourtour, les prairies humides et berges de la Roguenette et une partie du boisement de « La Butte des bois ». Cette multitude de milieux crée une mosaïque d'habitats de nature humide. La proximité et la diversité de ces habitats créent de nombreuses lisières qui comportent non seulement des espèces inféodées aux habitats en contact, mais aussi des communautés qui leur sont propres (c'est le cas, par exemple, pour les berges de la Roguenette lorsqu'elles se trouvent à la jonction entre une prairie humide et le cours d'eau) on parle d'écotones.



Dans cette zone des éléments de la trame verte et bleue se croisent offrant à certains taxons, comme les amphibiens, les différents types d'habitats (boisés et aquatiques) nécessaires à la réalisation de leur cycle de vie. On retrouve dans ce périmètre le Triton palmé, la Grenouille verte ou encore l'Alyte accoucheur. C'est une zone également notable pour la Pipistrelle de Nathusius qui fréquente des milieux boisés diversifiés, mais qui doivent se trouver à proximité de plans d'eau. La présence de certains oiseaux tels que le Pic mar et le Pic épeichette indique également que les boisements présents dans ce périmètre disposent d'arbres âgés et/ou morts. Ce secteur comporte aussi plusieurs prairies humides

aux groupements végétaux riches et spécifiques. Aux vues de ces enjeux, une gestion adaptée aux spécificités de ces milieux doit être mise en place pour préserver et favoriser la biodiversité qui s'y trouve.

### ➤ **Bord de la Roguenette :**

L'ensemble des bords de la Roguenette sur la commune forme une zone d'intérêt. Le cours d'eau et ses berges jouent un véritable rôle de corridor entre les différents réservoirs de biodiversité, ainsi sur la commune plusieurs autres zones d'intérêt se trouvant le long de la Roguenette sont connectées par celle-ci. En plus de la continuité écologique qu'elle permet, les sols hydromorphes du cours d'eau et ses berges favorisent le développement de végétations amphibies et aquatiques importantes dans le cycle de vie de certaines espèces d'odonates. Ces milieux sont également hôtes d'espèces patrimoniales parfois indicatrices de leur bon état écologique, comme le Martin pêcheur observé à Oisème. D'autres espèces comme le Murin de Daubenton, chasse au-dessus des eaux de la Roguenette et dépendent de ce milieu.

### ➤ **Boisements alluviaux :**

Les forêts qui bordent les cours d'eau constituent une composante clef dans l'organisation des espaces de fond de vallée. Il s'agit d'habitats complexes et contrôlés par le fonctionnement hydromorphologique du cours d'eau (variable dans le temps et dans l'espace) qui se caractérise par des échanges de sédiments, de matières organiques et de nutriments entre la forêt alluviale, la nappe phréatique et le cours d'eau. La structure particulière de ces peuplements en fait des habitats à forte valeur patrimoniale.

Enfin, les boisements riverains, lorsqu'ils présentent une continuité suffisante, jouent le rôle de corridor et assurent certaines fonctions écologiques : stockage d'eau en période de crue, fixation du carbone et de l'azote. Ils constituent également des zones dites " tampons " qui atténuent l'impact du changement climatique durant les périodes de forte chaleur. Il s'agit d'espace menacés qu'il convient de protéger. Ce type de milieux ne nécessite pas de gestion particulière en dehors des sentiers empruntés par les riverains.

### ➤ **Prairies pâturées :**

Sur le territoire communal, on retrouve quelques prairies pâturées, ovines et bovines qui sont présentes le long de la Roguenette. Ces prairies représentent les vestiges d'une utilisation qui fut essentiellement pastorale dans les fonds de vallée. A l'échelle de la commune, ces prairies complètent la continuité écologique créée par les autres zones d'intérêt, tout en constituant des habitats ouverts propices aux lépidoptères et à d'autres insectes. Bien que l'habitat de ces prairies soit difficile à caractériser (accessibilité, couvert végétal brouté) la proximité avec la Roguenette laisse envisager qu'elles pourraient être des prairies humides riches sur le plan floristique. La présence d'animaux d'élevage favorise l'apparition de nombreux insectes dans ces prairies. Ce type de milieu est donc favorable aux espèces insectivores comme la Huppe faciès qui cherchent les larves d'insectes dans les sols au couvert végétal peu élevé, mais aussi à l'Hirondelle rustique et l'Hirondelle de fenêtres, qui elles, chassent les insectes volants.

### ➤ **Bois jachères et prairies de fauche :**

Il s'agit de zones boisées, principalement de chênaie-charmaies, associées à des milieux ouverts d'intérêt. On retrouve cette alternance de bois et de jachères à plusieurs endroits sur la commune. Néanmoins, au regard de la localisation des espèces patrimoniales, deux zones peuvent être retenues comme zones d'intérêt : la zone la plus au nord correspond au bois Javersy se trouvant autour du château d'eau et la zone la plus au sud correspond au lieu-dit « Les gripes ».



Ces zones présentent un intérêt pour plusieurs groupes taxonomiques. La zone nord accueille des espèces avifaunistiques inféodées aux milieux boisés comme le Pic noir. Le Faucon hobereau a également été observé à la lisière de ce bois. Au sein des boisements, certaines espèces floristiques patrimoniales ont été inventoriées comme le Fragon assez rare sur le département. Les milieux ouverts sont quant à eux particulièrement intéressants pour la flore et les papillons. Les lépidoptères dépendent de ces habitats et sont parfois affiliés à certaines plantes. C'est le cas pour le Zygène du Sainfoin dont les chenilles se développent sur des fabacées comme le Lotier corniculé, espèce présente dans la jachère où ce

lépidoptère a été recensé.

### ➤ **Ancienne voie ferrée :**

Si les zones d'intérêt présentées précédemment constituent un corridor important suivant un axe vertical nord/sud, l'ancienne voie de chemin de fer traverse la commune d'est en ouest. Cet élément spécifique du paysage communal revêt une importance particulière car il a permis de préserver le dernier tronçon linéaire de haies sur le plateau agricole. Outre son importance paysagère, cette zone fournit un habitat pour la faune locale dans son ensemble. Diverses espèces avifaunistiques y ont trouvées refuge, notamment la Tourterelle des bois, qui fréquente généralement ce type de milieu. La Coronelle lisse et le Lézard des murailles trouvent un habitat propice parmi les pierres de la voie ferrée. Le substrat particulier des abords des rails favorise également l'implantation d'espèces floristiques intéressantes, telles que l'Orpin réfléchi et l'Œillet des chartreux, ce dernier étant rare dans le département.

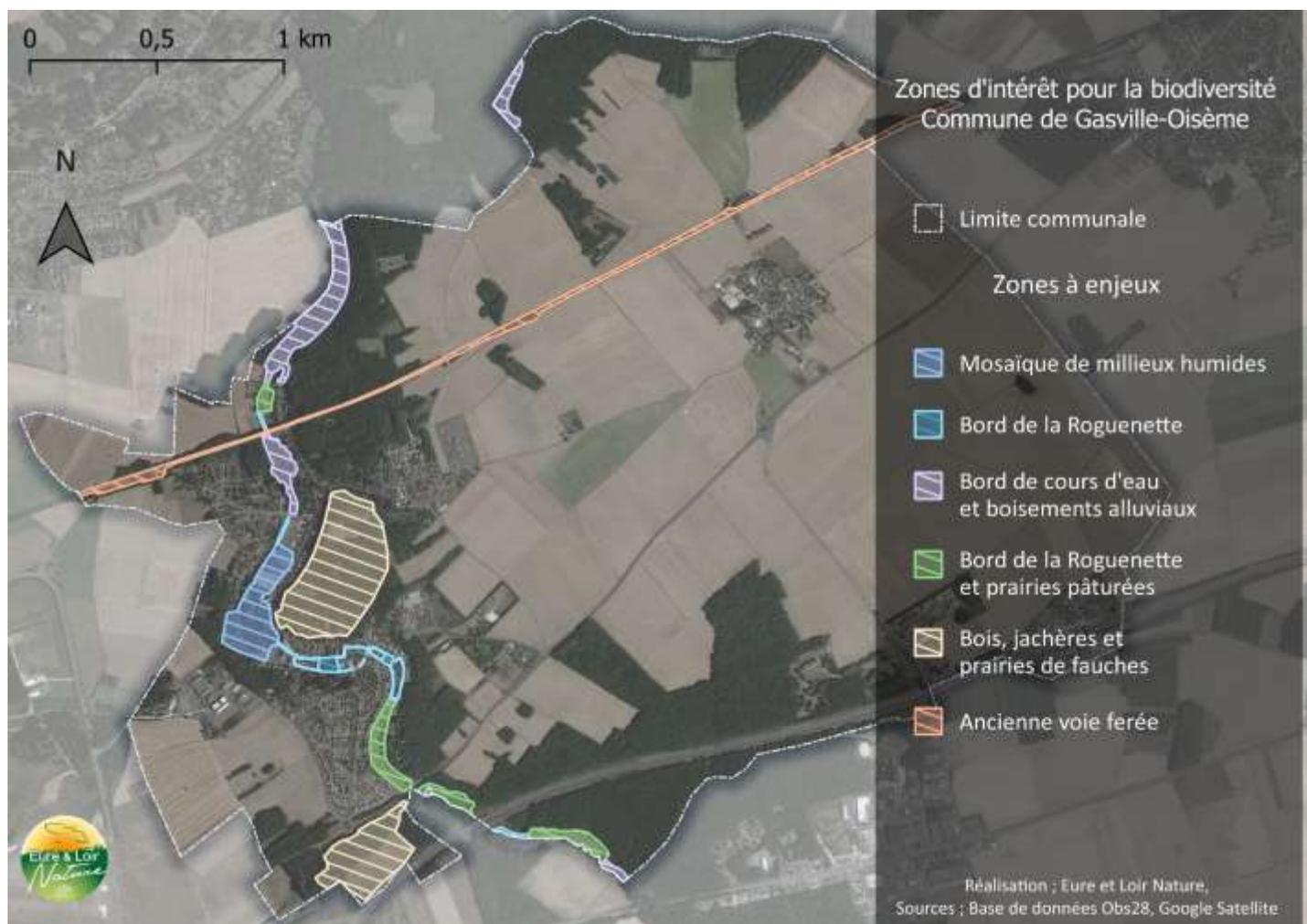


Figure 17. Localisation des zones d'intérêt sur la commune Gasville-Oisème.

## VI. Trame verte et bleue

### 1 Concept de la TVB

En France, les lois Grenelle 1 et 2 ont imposé la création d'une Trame Verte et Bleue (TVB). Il s'agit d'un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elle permet de prendre en compte le fonctionnement écologique des espaces dans les décisions d'aménagement du territoire dans les documents d'urbanisme notamment (SCOT, PLU, PLUi, PLUi-H ...) et ainsi de réduire la **fragmentation des habitats**.

La Trame verte et bleue assure la **continuité écologique** et donc la communication entre les milieux naturels, essentielle à la biologie des espèces (cycles de vies, alimentation, déplacement, migration) et aux échanges génétiques indispensable à la survie des populations. Le dérèglement climatique pousse les espèces à modifier leur aire de répartition. Dans ce contexte, la connectivité entre les habitats d'autant plus importante pour leur permettre de modifier leurs aires de répartition. Si la Trame verte et bleue vise en premier lieu des objectifs écologiques, elle permet également d'atteindre des objectifs sociaux et économiques, par le maintien de services rendus par la biodiversité (production de bois énergie, pollinisation, bénéfiques pour l'agriculture, amélioration de la qualité des eaux, régulation des crues...).

Cette trame est constituée :

- D'une composante verte se rapportant aux milieux naturels et semi-naturels terrestres (forêts, prairies, jachères...).
- Et d'une composante bleue qui fait référence au réseau aquatique et humide (fleuves, rivières, étangs, marais, mares...).

Ces deux composantes forment un tout indissociable structuré par des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques qui les relient.

- Les « **réservoirs de biodiversité** » sont constitués d'un réseau de sites naturels d'intérêt biologique majeur, offrant des conditions favorables au développement de la biodiversité tant remarquable qu'ordinaire. Deux catégories de réservoirs de biodiversité ont été distinguées au cours de cette approche :
  - Les réservoirs de biodiversité dits « majeurs », abritant des habitats naturels et des espèces à forte valeur patrimoniale,
  - Les réservoirs de biodiversité dits « secondaires », de superficie moindre mais présentant néanmoins un intérêt biologique sur le plan local.
- Les « **corridors écologiques** » sont des voies de déplacement favorables, permettant aux espèces animales et végétales de circuler d'un réservoir de biodiversité à l'autre. Ces corridors sont formés par l'ensemble des sous-trames (bocage, zones forestières, zones prairial, pelouses, zones humides...). Les corridors écologiques prennent des formes différentes :
  - Corridors linéaires : haies, cours d'eau, chemins et bords de chemins, ripisylves, ... Ils peuvent mesurer plusieurs dizaines de mètres de large.
  - Corridors en pas japonais : ponctuation d'espaces relais ou d'îlots-refuges, tels que des mares, des bosquets, fonctionnant entre eux d'un point de vue écologiques sans être reliés physiquement (en ponctuation).

## 2 État de conservation et enjeux de la TVB sur la commune

Le SRCE Centre-Val de Loire adopté en 2014 constitue la cartographie régionale de la TVB dont les objectifs sont la réduction de la fragmentation et de la vulnérabilité des espaces naturels, l'identification et la reconnexion des réservoirs de biodiversité et le rétablissement des fonctionnalités écologiques.

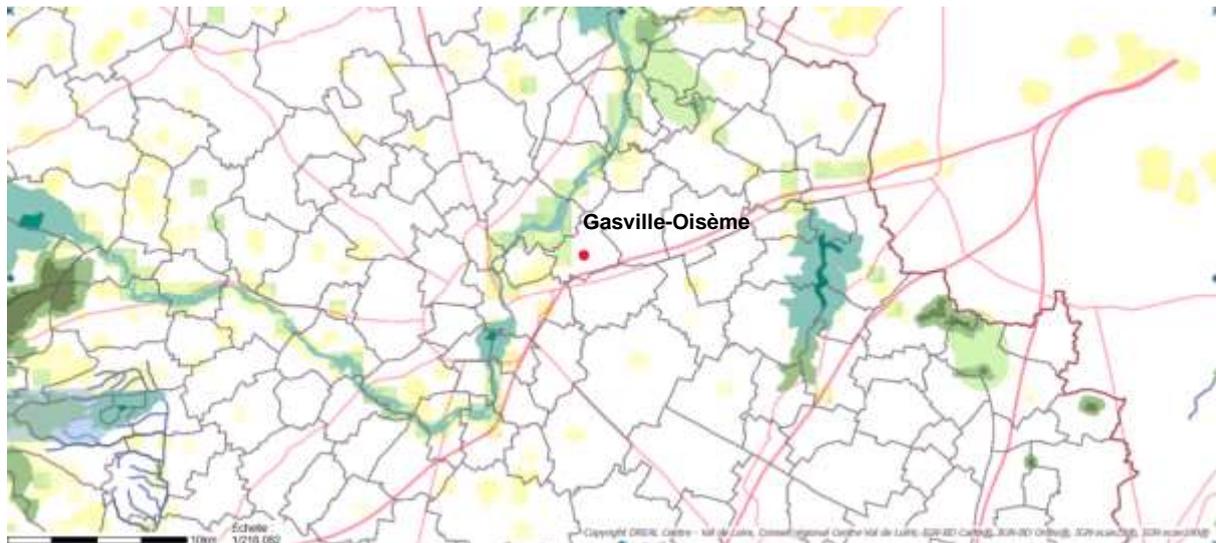


Figure 18. Extrait de la carte de la TVB identifier dans le SRCE Centre-Val de Loire

### Légende :

- Communes
  - Communes
- Départements
  - ▭ Départements
- Sous-trame des milieux humides
  - MH-Réservoirs de biodiversité
    - Réservoirs de biodiversité
  - MH-Corridors diffus à préciser localement
    - Zones de corridors diffus à préciser localement
  - MH-Corridors écologiques potentiels
    - Corridors écologiques potentiels à préserver
    - Corridors écologiques potentiels à remettre en bon état
- Sous-trame des milieux boisés
  - MB-Réservoirs de biodiversité
    - Réservoirs de biodiversité
  - MB-Corridors diffus à préciser localement
    - Zones de corridors diffus à préciser localement
  - MB-Corridors écologiques potentiels
    - Corridors écologiques potentiels à préserver
    - Corridors écologiques potentiels à remettre en bon état
- Sous-trame des cours d'eau
  - Cours d'eau
    - ▬ Cours d'eau classés liste 1 Seine-Normandie
- Sous-trame des bocages et autres structures ligneuses linéaires
  - BO-Fonctionnalité
- Eléments de repérage
  - Eléments fragmentants majeurs
    - ▬ Eléments fragmentants majeurs
  - Eléments fragmentants secondaires
    - ▬ Eléments fragmentants secondaires

Ce schéma indique que les vallées alluviales structurent le paysage régional et concentrent des enjeux écologiques tant en termes de milieux spécifiques que de flore et de faune, notamment en tant que corridors de déplacements. C'est particulièrement le cas dans le département d'Eure-et-Loir, **les vallées étant souvent les seuls réseaux naturels reliant des foyers de biodiversité** au milieu des plateaux vouée aux cultures intensives peu propices au déploiement de la biodiversité. Elles revêtent dans ce contexte un intérêt particulièrement stratégique.

La Roguenette, affluent de l'Eure, joue ce rôle à une échelle plus réduite, sur les communes de Gasville - Oisème, Nogent - le - Phaye et Sours. Comme détaillé précédemment dans la section consacrée aux zones d'intérêts, la Roguenette et les réserves de biodiversité qui la bordent, forme un corridor principal qui traverse l'Est de la commune du Nord au Sud. Elle s'accompagne d'une trame verte (Boisement et jachère) globalement bien préservée. Ces deux éléments viennent se connecter aux corridors écologiques créés par l'Eure au niveau de la commune Saint-Prest.

Si la continuité écologique au niveau de la vallée est globalement bien assurée, le passage au sud de la commune, de l'autoroute A11 et de la départementale 910, fragmente considérablement la connexion de la Roguenette et les habitats naturels qui la bordent avec l'aval du cours d'eau. Le croisement des corridors écologiques avec ces infrastructures routières, nommé point de conflit, crée des obstacles aux déplacements des espèces. Le projet de construction de l'A154 va considérablement affecter la connectivité de la trame

communale. De surcroît, l'échangeur entre l'A11 et l'A154 sera localisé au niveau du lieu-dit « les Gripes » identifié comme zone d'intérêt.

L'ancienne voie ferrée reliant Chartres à Gallardon constitue une voie de déplacement pour de nombreux taxons et peut être considérée comme un corridor à part entière de la trame verte de ce territoire. Malgré certaines tranchées le long des linéaires de haies et un dérangement estival sur une portion de la voie ferrée (accueil du vélo-rail) celle-ci permet théoriquement le déplacement de certaines espèces (mammifères, oiseaux) jusqu'à Gallardon et les espaces naturels qui bordent la Voise.

Il apparaît essentiel de conserver les zones naturelles constituant la trame verte et bleue, voire de renforcer leur connectivité. La démarche de trame verte et bleue sur un territoire implique de l'inscrire dans les documents d'urbanisme en y incluant les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), rendues obligatoires par la loi Climat et résilience du 22 août 2021.

Le lien et le QR code suivant vous redirigera vers une note technique rédigée par le centre de ressource Trame verte et Bleue qui détaille la démarche à suivre pour intégrer la trame verte et bleue dans les orientations d'aménagement et de programmation.



[https://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/references\\_bibliographiques/note\\_technique\\_cdr\\_tvb\\_n2\\_oap\\_tvb\\_0.pdf](https://www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/note_technique_cdr_tvb_n2_oap_tvb_0.pdf)

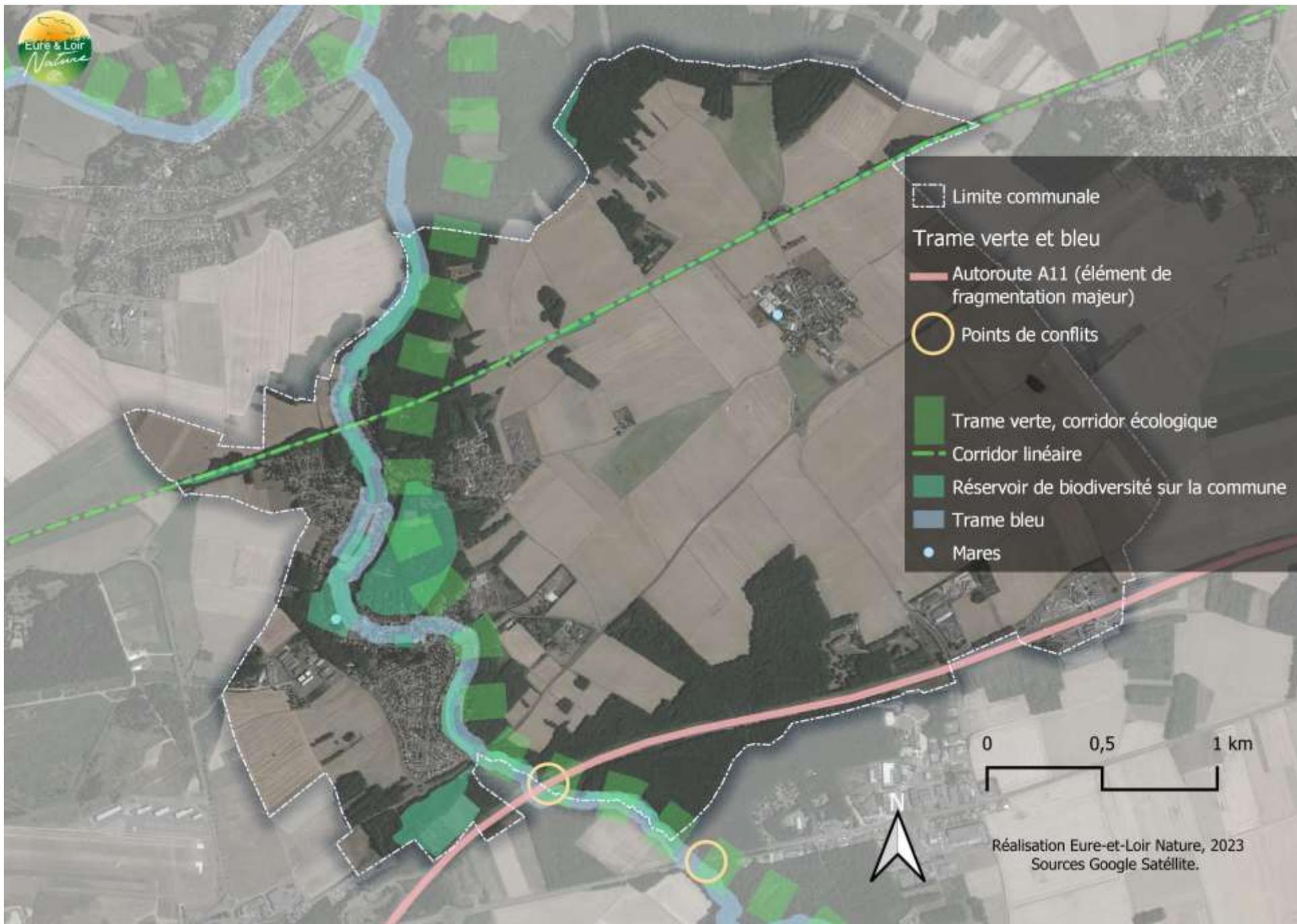


Figure 19. Eléments de la trame verte et bleue communale.

## VII. Préconisations de Gestion

| <b>Fiche action</b>                                             | <b>Objectif</b>                                                                                                                                                                                                     | <b>Site concerné</b>                                                           |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Accueillir la biodiversité en ville</b>                      |                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                |
| N°1                                                             | <b>Gestion différenciée des espaces verts publics</b><br>Mettre en place des ilots de fauche raisonnée, semer des mélanges de prairies fleuries (d'espèces locales) et informer les habitants de la commune         | Parcs et espaces verts communaux                                               |
| N°2                                                             | <b>Gestion différenciée des bords de route</b><br>Mettre en place des zones de fauches de fréquences différentes sur les bords de route tout en respectant quelques règles de sécurité pour les usagers de la route | Bords de route en secteur périurbain                                           |
| N°3                                                             | <b>Accueillir et protéger les chauves-souris</b><br>Préconisation de gestion et plan de construction d'un nichoir                                                                                                   | Jardins particuliers, Parcs et espaces verts communaux, ponts, bâtiments/caves |
| N°4                                                             | <b>Accueillir les hirondelles</b><br>Protection des colonies, aménagement et pose de nichoirs pour faciliter leur installation                                                                                      | Facades, granges, étables des particulier et batiments publics                 |
| <b>Favoriser la biodiversité dans les boisements</b>            |                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                |
| N°5                                                             | <b>Gestion des boisements favorables pour la Biodiversité</b><br>Mettre en place une gestion durable des boisements afin de favoriser la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.                     | Boisements communaux                                                           |
| N°6                                                             | <b>Gestion écologique des plantations de peupliers</b><br>Convertir une peupleraie en prairie humide, boisement humide ou forêt alluviale                                                                           | Peupleraies présentes le long de la Roguennette                                |
| <b>Accueillir et préserver la biodiversité en zone agricole</b> |                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                |
| N°7                                                             | <b>Gestion des friches</b><br>Entretien des friches agricoles et urbaines                                                                                                                                           | Friches agricoles sur la commune                                               |
| N°8                                                             | <b>Aménagements d'une friche favorable à l'accueil de la biodiversité</b>                                                                                                                                           | Parcelle communale le long de la départementale<br>32                          |

| <b>Fiche action</b>                               | <b>Objectif</b>                                                                                                      | <b>Site concerné</b>                                           |
|---------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| <b>Restaurer la continuité écologique</b>         |                                                                                                                      |                                                                |
| N°9                                               | <b>Gestion des berges des cours d'eau</b><br>Comment entretenir et planter les berges.                               | Rivière de la Roguenette et ses bras                           |
| N°10                                              | <b>Planter et entretenir des haies</b><br>Comment planter une haie, quelles espèces choisir et comment l'entretenir. | Parcelle communale le long de la départementale 32             |
| N°11                                              | <b>Gestion des chemins ruraux</b><br>Favoriser leurs rôles de zones refuges et de continuité écologique.             | Ensemble des Chemin ruraux communaux                           |
| <b>Lutte contre les espèces invasives</b>         |                                                                                                                      |                                                                |
| N°12                                              | <b>Lutter contre la Renouée du Japon</b>                                                                             | Milieux forestiers ou en phase de reboisements                 |
| N°13                                              | <b>Lutter contre le Robinier faux acacia</b>                                                                         |                                                                |
| <b>Maintenir et préserver les milieux ouverts</b> |                                                                                                                      |                                                                |
| N°14                                              | <b>Gestion des prairies humides</b><br>Entretien et restauration des milieux ouverts humides                         | Prairies humides présentes le long de la Roguenette            |
| N°15                                              | <b>Gestion des prairies mésophiles</b><br>Entretien des prairies de fauche                                           | Prairies mésophiles présentes au sein des boisements d'intérêt |
| <b>Récapitulatif</b>                              |                                                                                                                      |                                                                |
| N°16                                              | <b>Favoriser la biodiversité et préserver l'environnements</b>                                                       | Divers                                                         |

# Gestion différenciée des espaces verts



## Introduction :

Les espaces verts au sein des milieux urbains participent à la Trame Verte et Bleue et peuvent servir de refuge à certaines espèces végétales ou animales. La gestion adaptée de

ces types de milieux peut favoriser la continuité écologique et permettre la connexion entre les différents patchs de verdure au sein de la commune.

## Préconisation: Mettre en place une gestion différenciée au sein de ces espaces

La gestion différenciée est une manière de gérer les espaces verts qui consiste à ne pas appliquer la même intensité, ni la même nature d'entretien en fonction de l'utilisation de l'espace. Elle assure un équilibre entre l'accueil du public, le développement de la biodiversité et la protection des ressources naturelles.

La gestion des espaces verts est ainsi réalisée dans un souci écologique engendrant souvent par ailleurs des économies.

### Cette gestion peut se faire selon deux méthodes :

- Pour les **espaces verts très fréquentés**, réaliser une tonte **régulière à une hauteur de coupe supérieure à 8 centimètres**. La tonte ultérieure interviendra lorsque l'herbe aura suffisamment poussé (pas de tonte systématique car en fonction des conditions climatiques, la pousse sera plus ou moins rapide).
- Pour les **zones moins fréquentées**, réaliser une **fauche tardive**. Elle aura lieu si possible en automne (septembre, octobre) au moment où les espèces présentes ont pu terminer leur cycle de reproduction. Si possible, la fauche s'effectuera de manière centrifuge, du centre vers la périphérie pour permettre la fuite de la faune. Les **produits de fauche seront exportés** pour favoriser la germination des graines et limiter l'appauvrissement du cortège floristique. Selon l'utilisation et l'aspect de ces zones, un cheminement enherbé tondu et des **espaces semés** avec des espèces favorables aux insectes pollinisateurs, aux papillons ou encore aux oiseaux peuvent être envisagés. Des aménagements supplémentaires (hôtel à insectes, nichoirs, etc.) pouvant avoir une dimension pédagogique peuvent être également installés.

### Alternative aux produits phytosanitaires au niveau des espaces plantés:

La loi dite « Labbé », modifiée par arrêté du 15 janvier 2021, interdit l'utilisation des produits phytopharmaceutiques de synthèse depuis le 1er janvier 2022 dans tous les lieux de vie accessibles au public. Plusieurs alternatives regroupées en deux catégories sont possibles.

## Site concerné

- Parc de Oisème
- Espaces verts autour des sites industriels et commerciaux

## Etat des lieux

Les espaces verts de la commune sont tous tondu régulièrement et à une hauteur très basse. Ces pratiques ne permettent pas à la biodiversité de s'installer. Ces espaces participent pourtant à la Trame Verte et Bleue et peuvent servir de zones refuges à certaines espèces végétales ou animales.



Gestion différenciée à Eperfont (28)

## Ressources :

Guide Zero Pesticide du Ministère de l'écologie : [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/10-Guide\\_zero\\_pesticides.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/10-Guide_zero_pesticides.pdf)

Alternatives aux pesticides : <https://www.eln28.org/actions-partenariats/objectif-zero-pesticide/alternatives/>

# Gestion différenciée des espaces verts



**Les méthodes préventives** : Elles permettent de limiter la pousse des plantes spontanées et donc de diminuer le désherbage. Deux méthodes préventives existent :

- **Le paillage** permet d'obstruer la luminosité sur le sol et donc d'empêcher les graines de germer. Il existe des feutres de paillages écologiques 100% biodégradable qui peuvent être une alternative aux géotextiles, la marque Sotextho est un exemple de marque proposant de tels paillages.

- **Les plantes couvre-sol** ont le même effet en agissant sur la luminosité. Si certaines plantes spontanées parviennent à germer, elles auront beaucoup de mal à se développer par manque de place ou de nutriments.

Ces méthodes ont d'autres avantages. Elles permettent de diminuer l'évaporation de l'eau dans le sol, ce qui permet un arrosage moins régulier. Elles protègent le sol de l'érosion et du ruissellement et permettent l'amélioration de sa structure. Pour finir, elles favorisent l'activité biologique du sol ce qui va permettre au cycle pédologique de se faire convenablement.

## Les méthodes curatives :

Ces méthodes interviennent lorsque la végétation spontanée s'est installée. Deux méthodes permettent de remplacer les herbicides pouvant classiquement être utilisés.

- **Le désherbage thermique** qui consiste à appliquer un choc thermique sur la plante, entraînant un éclatement des cellules végétales et donc la mort du spécimen.

- **Le désherbage mécanique** qui consiste à déraciner la plante de manière manuelle ou avec une machine permettant de creuser sur quelques centimètres le sol, déracinant ainsi la plante qui peut ensuite être laissée à sécher au soleil.

## Pour aller plus loin :

- **Labéliser ses espaces verts** : Il existe une diversité de labels, et de dispositifs de valorisation permettant d'évaluer et améliorer ces pratiques favorables à la biodiversité. La labellisation de son espace est une façon de valoriser aussi bien en interne (auprès de ces élu·e·s, de ses salarié·e·s...) qu'en externe (vers les habitant·e·s, les client·e·s, les voisin·e·s...) le travail réalisé par les agents en charge de la gestion. Il s'agit également de mieux communiquer sur les raisons de l'évolution du paysage, pour accompagner au changement.

C'est différents types de gestion peuvent être envisageables sur tous les espaces verts publics (notamment au niveau du parc de Oisème). Les proportions d'espace laissées en fauchage tardif et tondues intensivement peuvent évoluer dans le temps. Une partie du parc pourrait être consacrée à l'expérimentation de différentes méthodes de gestion parcourues par un cheminement enherbé tond.

Le parc de Oisème est un lieu qui pourrait permettre la mise en place de différents modes de gestion. Certaines parties de l'espace sont souvent fréquentées, d'autres beaucoup moins. Sur ces zones, le couvert végétal peut être maintenu. Le pourtour des zones fauchées annuellement peut également bénéficier d'un semis d'espèces herbacées locales et de plantations d'arbustes qui embellirait le parc au regard des riverains.



Gestion différenciée à Cesson (77)



Gestion différenciée à Chauché (85)

## Ressources :

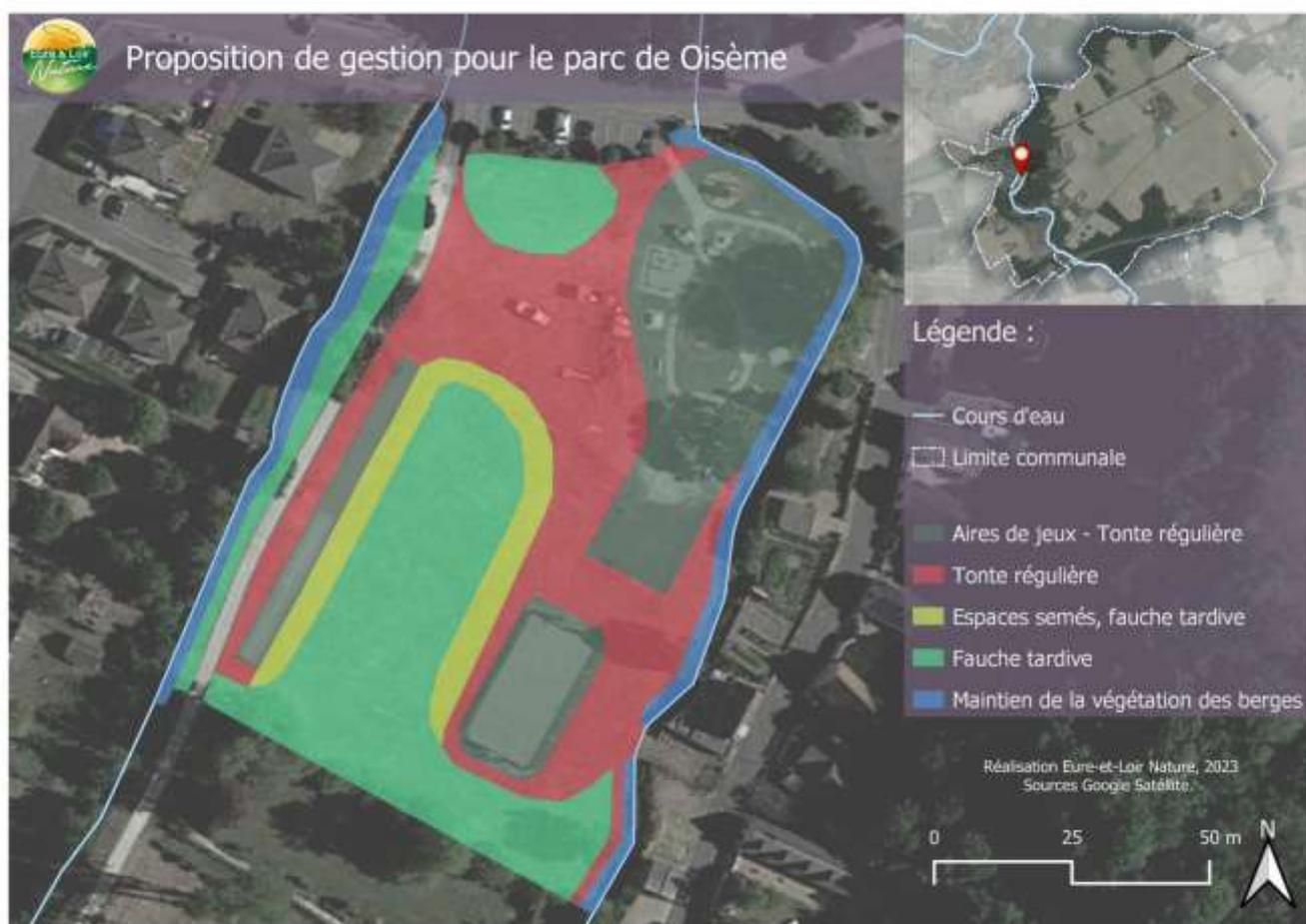
Dossier ARB « Labéliser mon espace vert » : <https://www.biodiversite-centrevalde Loire.fr/ressources/idees-actions/labelliser-mon-espace-vert>  
 Conseil et retours d'expérience : <https://www.gestiondifferentiee.org/la-gestion-differentiee>

# Gestion différenciée des espaces verts



Les espèces locales sont plus adaptées aux conditions climatiques locales et sont plus résistantes aux changements globaux, aux maladies et aux parasites. Le **label Végétal local** assure la traçabilité des graines par région biogéographique (pour plus d'informations, <https://www.vegetal-local.fr/>).

Le substrat de la parcelle est probablement frais à humide. Afin d'assurer l'établissement des espèces semées, il est nécessaire de choisir des essences adaptées au sol de la parcelle. L'ARB (Agence Régionale de la Biodiversité, en collaboration avec le CBNBP (Conservatoire Botanique Nationale Bassin Parisien) réalise une liste d'essences herbacées locales réparties en plusieurs mélanges affiliés aux différents types de milieux/habitats. Cette démarche a pour but de donner accès à des ressources techniques et des retours d'expérience pour intégrer la flore herbacée locale dans les projets. La sortie de ce guide est prévue pour l'été 2024. Il sera alors possible de se baser sur ces listes pour le choix des essences herbacées à semer.



## Ressources :

Dossier ARB « Labéliser mon espace vert » : <https://www.biodiversite-centrevalde Loire.fr/ressources/idees-actions/labelliser-mon-espace-vert>  
Conseil et retours d'expérience : <https://www.gestiondifferentiee.org/la-gestion-differentiee>

# Gestion différenciée des bords de routes



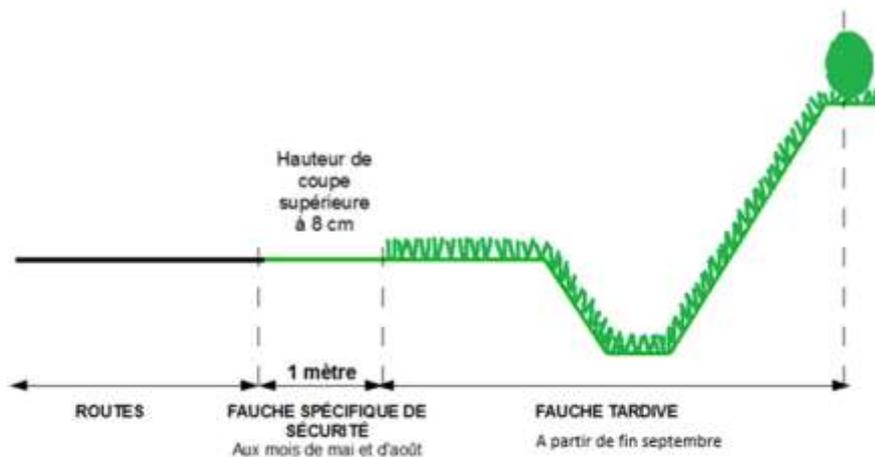
## Introduction :

Les bords de route et talus représentent en France environ 1 million de km ce qui correspond à environ 340 000 ha, soit l'équivalent de la surface de l'ensemble des parcs nationaux. Il existe donc un **enjeu réel à la création de zones prairiales** sur ces espaces.

## Préconisation: Mettre en place une gestion différenciée des bords de routes

Au niveau des bords de routes, le principe est de mettre en place un fauchage raisonné en prenant en compte la faune et la flore tout en assurant la sécurité des usagers de la route. Cela correspond à :

- La réalisation de fauches spécifiques de sécurité aux abords des panneaux de signalisation, des virages dangereux et sur une bande d'un mètre de largeur le long de l'accotement. Ces fauches auront lieu deux fois par an, aux mois de mai et d'août.
- Le reste de l'accotement, le fossé et le talus, s'il y en a, feront l'objet d'une fauche tardive, qui aura lieu une fois par an à l'automne (fin du mois de septembre) lorsque la majorité des plantes auront terminé leur floraison et leur fructification. Cette fauche tardive permettra de préserver voire d'accroître la diversité floristique et faunistique.



Ces fauches devront se faire avec une **hauteur de coupe minimale de huit centimètres**, car une hauteur de coupe trop basse favorise les plantes annuelles au détriment des plantes vivaces et la mise à nu du sol, contribuant à l'érosion et à la prolifération de plantes invasives. De plus, une hauteur de coupe trop basse peut provoquer une usure plus rapide du matériel de fauche

## Site concerné

L'ensemble des routes communales de Gasville-Oisème.

## Etat des lieux

Pour des raisons de sécurité et de facilité, les bords de routes font l'objet de tonte / fauchage régulier. Cependant ces espaces peuvent accueillir une biodiversité florissante si des modes de gestion différenciés et extensifs sont mis en place ! Ils participent aussi à la Trame Verte et au déplacement des espèces animales et végétales.



Bord de route fleuri de Gasville

## Ressources :

CEREMA - « Adapter la gestion des bords de routes pour préserver les insectes pollinisateurs sauvages » : <https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/adapter-gestion-bords-routes-preserver-insectes>

# Gestion différenciée des bords de routes



et détruire les rosettes de feuilles comme celles des orchidées sauvages. Sans compter que la pousse des végétaux est d'autant plus rapide que la coupe est basse.

Idéalement, **les produits de fauche doivent être exportés** car ils sont pollués par le plomb et autres polluants rejetés par les véhicules. Cette évacuation de l'herbe fauchée peut se faire quelques jours après pour permettre la dispersion des graines et la fuite des animaux.

## Le matériel nécessaire :

Le matériel nécessaire est dans l'idéal une faucheuse à couteaux auxquelles est associée un système d'aspiration des herbes coupées mais cela est un investissement lourd pour de petites communes qui n'ont qu'un petit réseau routier.

C'est pourquoi, une faucheuse de bord de routes ordinaire est suffisante si après son passage il est prévu de ramasser les herbes fauchées. Bien sûr, il ne faut pas oublier le matériel nécessaire pour sécuriser les chantiers et les usagers, conforme à la réglementation routière.

Des problèmes d'acceptation de la part des populations peuvent apparaître. Certaines personnes ne vont pas apprécier que l'on ne fauche pas les bords de route notamment pour des raisons esthétiques. Des panneaux d'explications pourront être installés sur les bords de route. Toutefois ces pratiques sont appliquées sur les routes départementales depuis plusieurs années et rentrent petit à petit dans les mœurs.



Bords de route fleuris  
©Gestiondifférenciee.org



Bords de champs fleuris  
©Gestiondifférenciee.org



Gestion d'un bord de route en prairie  
©Gestiondifférenciee.org

## Ressources :

La gestion différenciée des bords de routes départementaux en région Picardie : <http://digitale.cbnbl.org/documents/CRP997.pdf>

Les bords de route : réservoir de biodiversité ? : <https://www.echosciences-centre-valdeloire.fr/communautes/fete-de-la-science/articles/les-bords-de-route-un-reservoir-de-biodiversite>

# Accueillir et protéger les chauves-souris



## Introduction :

La commune accueille plusieurs espèces de chauves-souris identifiées grâce aux inventaires : la Pipistrelle Commune, la Pipistrelle de Nathusius, le Murin de Daubenton et le Murin à oreilles échançrés. Toutes protégées au niveau national ces espèces sont en forte régression, elles représentent un enjeu majeur. De potentiels sites d'hibernation ont été repérés au niveau des habitations situées le long du coteau ouest du boisement du château d'eau. En effet, dans ce secteur, les caves des habitations représentent des milieux propices à l'installation des chiroptères pour hiberner.

Il est possible, en adoptant quelques mesures simples, de favoriser l'installation de chauve-souris chez soi ou de conforter la présence d'individus présents dans les habitations.

## Préconisation: Mettre en place des actions pour préserver les chauves-souris

### Plusieurs actions peuvent être mise en place :

- **Réaliser les différents travaux d'entretien du bâti et des jardins aux bonnes périodes** : éviter les travaux l'hiver au niveau des caves et des arbres à cavités car cela pourrait nuire à leur hibernation et donc pourrait entraîner leur mort. Ne pas réaliser les travaux des toitures au printemps et en été.
- **Adapter ou créer des passages** (portes, tabatières, chiroptières, etc) favorables aux chauves-souris dans le bâti.
- Lors du traitement des charpentes, **ne pas utiliser des produits à base de sel de Bore**, qui est un produit toxique pour les chauves-souris.
- **Conserver les gîtes et les cavités** favorable dans les constructions et les arbres.
- **Prévoir des aménagements spécifiques** pour les chauves-souris dans le bâti lors de la construction (charpente, toiture, maçonnerie, etc).
- **Gérer de manière extensive votre jardin** : proscrire l'utilisation des pesticides, conserver les arbres creux et les cavités du bois, maintenir ou créer un couvert végétal de feuillus ainsi que des haies et des allées boisées, créer des mares, laisser des zones herbacées non tondues, etc.
- **Installer des gîtes artificiels** (nichoirs) dans les endroits favorables à la présence des chauves-souris.
- **Sensibiliser** la population au bon geste à avoir qui possède une cave.

## Site concerné

Habitations et caves  
Ponts  
Jardins

## Etat des lieux



En France, la grande majorité des chauves-souris accomplit tout où une partie de leur cycle de vie dans les éléments bâtis. Les combles, les caves ou les interstices des murs sont des endroits appréciés par ces mammifères pour mettre bas, hiverner ou simplement pour séjourner. Les jardins ainsi que les arbres peuvent également les héberger et constituent des terrains de chasse privilégiés.



Pipistrelle commune

© Thomas BRU

## Ressources :

Livre, les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse

Guide technique, accueillir des chauves-souris dans le bâti et les jardins, SFPEM

# Accueillir et protéger les chauves-souris



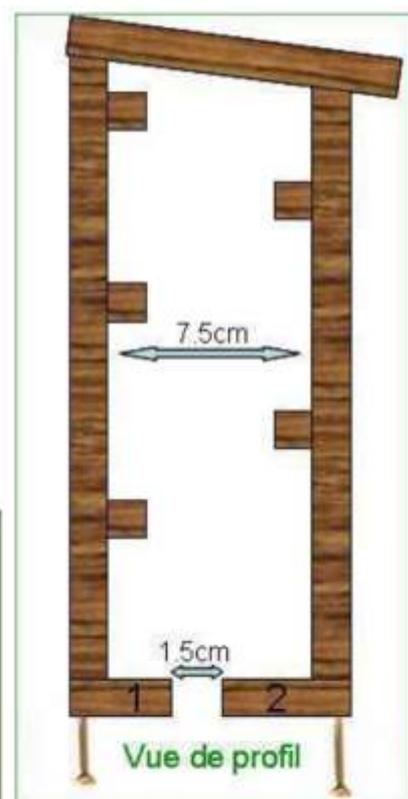
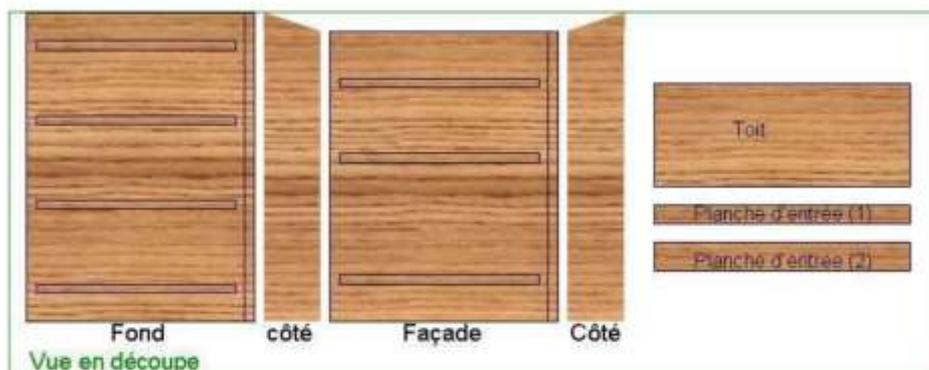
## Constructions d'un gîte à chauves-souris:

De moins en moins de lieux en ville peuvent offrir des gîtes aux chauves-souris. Construire un nichoir pour les accueillir est donc un geste vital pour assurer la pérennité de ce mammifère volant. Alors à vos outils et bon bricolage !

### Éléments nécessaires :

- ⇒ Deux planches du fond et de la façade (épaisseur de 2cm)
  - 1 planches pour la façade : H 43cm x L 30cm ;
  - 1 planches pour le fond : H 45cm x L 30cm ;
- ⇒ Deux planches de côtés (épaisseur de 2cm) : H 45cm x L 11,5cm, biseauté en haut ;
- ⇒ Une planche de toit (épaisseur de 2cm) : H 14cm x L 34cm ;
- ⇒ Cinq tasseaux (épaisseur de 2cm x 2cm) : L 26cm ;
- ⇒ Deux planches de l'entrée du nichoir (épaisseur de 2cm)
  - 1 planche : H 4cm x L 30cm ;
  - 1 planche : H 6cm x L 30cm

### Plans :



## Ressources :

Livre, les chauves-souris de France , Belgique, Luxembourg et Suisse

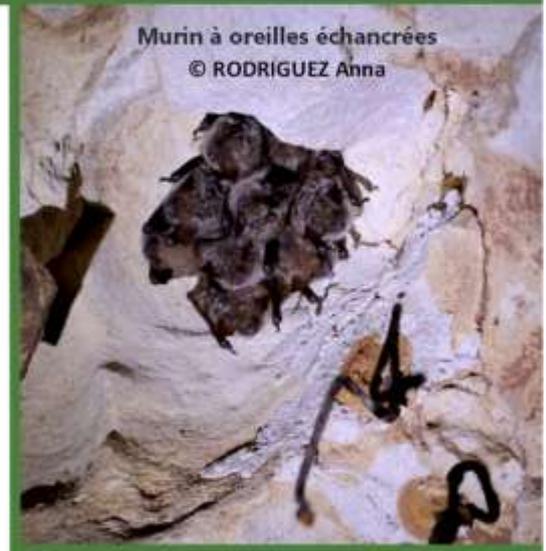
Guide technique, accueillir des chauves-souris dans le bâti et les jardins, SFPEM

# Accueillir et protéger les chauves-souris



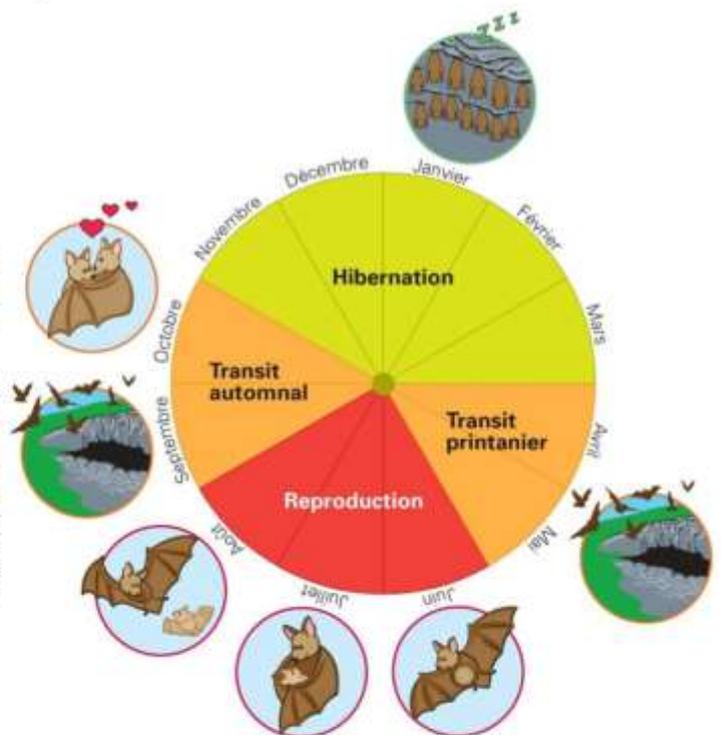
## Recommandations :

- ⇒ Type de bois : épais et résistant car il doit permettre au nichoir d'être étanche et isolant aux variations de température.
- ⇒ Règles à respecter pour le bois : ne jamais peindre ou vernir le bois (intérieur et extérieur) car les solvants et le vernis sont nocifs pour les occupants
- ⇒ Orientation : en règle générale, il est conseillé de placer le nichoir directions Sud / Sud-Est, à l'abri de la pluie, d'un soleil direct trop puissant et du vent
- ⇒ Hauteur minimale du nichoir par rapport au sol : 4 à 5 mètres
- ⇒ Ouverture : l'ouverture doit se situer sur le bas du nichoir et ne doit pas dépasser 1,5 à 2 cm de large. Si l'ouverture est trop grande, le nichoir sera délaissé.
- ⇒ Veillez à ce que le nichoir soit inaccessible aux prédateurs comme les chats (branches, rebords de fenêtres...).



## Si vous possédez une cave :

Les caves sont des endroits appréciés par les chauves-souris pour hiberner. De décembre à mars leur métabolisme est au ralenti. Un réveil durant cette période épuise considérablement leur réserves. Si les dérangements se répètent ils mettront en danger les individus. Si vous avez connaissance de leur présence dans votre cave éviter le plus possible de vous y rendre en hiver et limiter les nuisances sonores, auditives, thermiques (présence prolongée). Assurez vous qu'un passage d'environ 15 cm de hauteur et 40 cm de largeur leur permet de sortir.



Cycle de vie des chauves-souris

## Ressources :

Livre, les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse

Guide technique, accueillir des chauves-souris dans le bâti et les jardins, SFPEM

# Accueillir les hirondelles



## Introduction

Annonciatrice du printemps, les hirondelles sont de grandes migratrices dont la présence est étroitement liée à la distribution et à l'abondance des insectes. Citadine et grégaire, l'hirondelle de fenêtres niche en colonies au sein des milieux urbains. L'hirondelle rustique quant à elle, niche à l'intérieur de bâtiments ruraux tels que les étables ou les granges. La commune de Gasville-Oisème accueille des Hirondelles rustique et des Hirondelles de fenêtre. Avec quelques aménagements il est possible de conforter ces populations.

## Mesure de conservation des l'hirondelles

### • Protection des colonies

#### Statut juridique :



**Les hirondelles sont protégées par la loi française** de 1976 et l'arrêté du 29 octobre 2009. La dégradation ou la destruction des nids, pontes et individus, la capture des oiseaux ainsi que le dérangement intentionnel durant les périodes de reproduction, en outre, tout ce qui porte atteinte à ces espèces, est passible de poursuites judiciaires.

Malgré cette réglementation, la proximité des hirondelles avec les habitats urbains (qu'il s'agisse de constructions neuves ou d'anciennes bâtisses) peut rendre la cohabitation avec l'homme conflictuelle. Ce qui donne lieu à la destruction volontaire (lorsque les salissures liées aux déjections gênent le propriétaire) ou négligé des nids (dans le cas d'un ravalement de façade).

#### Sensibilisation :

Pour atténuer les risques de dégradation, des enquêtes peuvent être effectuées :

- **auprès des résidents et des propriétaires** (particulièrement dans les quartiers où la présence d'hirondelles est connue), en essayant de susciter leur compréhension vis-à-vis de ces oiseaux. Durant la sensibilisation, il est important d'informer les habitants sur l'existence de mesures d'accompagnement telles que la pose de planchettes à fiente. Cette enquête permettra de prévenir les dégradations, mais également de connaître la répartition de ces espèces à l'échelle de la commune.
- **Pour veiller à ce que toute destruction de nids inévitables\* (démolition, rénovation de façades...) ai lieu hors période de reproduction** (octobre à fin mars) et que, dans ce cas, le maître d'œuvre ait offert une mesure de compensation (nid artificiel, matériaux de construction) à proximité de l'ancien site de nidification et qu'une demande de dérogation espèce protégée ait bien été demandée.

#### Maintien des milieux naturels.

## Sites concernés

Granges, étables et façades de bâtisses où ces oiseaux sont présents. L'hirondelle de fenêtre et l'hirondelle rustique ont toutes deux été recensées dans les bourgs de Gasville et Oisème.

## Etat des lieux

L'hirondelle de fenêtre et l'hirondelle rustique ont subi une perte importante de leurs effectifs ces dernières décennies, jusqu'à 33 % depuis 1989 pour la première et 41 % pour la seconde. La disparition des ressources alimentaires (des populations d'insectes notamment, liées à l'utilisation de pesticides), la destruction des nids et le manque de matériaux nécessaires à leur construction ainsi que la disjonction entre les zones de nidification et les espaces d'alimentation (quand ces milieux naturels n'ont pas disparu) sont autant de facteurs à l'origine du déclin de leur population.



Hirondelle de fenêtre  
©Maxence PELLETIER

\*Il est exceptionnellement possible d'obtenir des dérogations sous certaines conditions (Article L411-2 du code de l'environnement) et selon une procédure bien définie.

## Ressources :

Astuces pour un nid contre un volet ou une fenêtre : [http://picardie-nature.org/IMG/pdf/2018\\_f3\\_nid\\_support\\_mobile.pdf](http://picardie-nature.org/IMG/pdf/2018_f3_nid_support_mobile.pdf)

# Accueillir les hirondelles



La présence d'espaces naturels se situant à moins de 2 km du site de nidification est indispensable aux hirondelles. Les éléments naturels qui leur sont essentiels sont :

- **Les prairies, ourlets, haies et jachères** qui abritent de nombreux insectes constituant la base alimentaire des hirondelles et **les portions de rive dégagée, les flaques et les sillons** creusés par les roues offrant des matériaux de nidification.

Les hirondelles peuvent y collecter de la boue qu'elles aggloméreront à l'aide de leur salive avec des brins d'herbe, de paille et de laine pour créer un torchis solide qui isolera les jeunes oisillons des intempéries. Durant les périodes de sécheresse, il est possible de **maintenir humides les surfaces nues ou les sillons creusés par les roues** à proximité des nids.

Conserver ce type de milieu pérennise l'installation des colonies existantes sur la commune. La proximité entre les habitats bâtis favorables à la nidification et les zones d'alimentation constitue un facteur déterminant pour l'installation des hirondelles.

## • Aménagements

### Favoriser l'installation :

Certaines mesures, comme la mise en place de **points d'ancrages**, permettent de favoriser l'installation naturelle des hirondelles. Ces mesures peuvent être adoptées dès la construction ou la rénovation de bâtiments.

**Les hirondelles rustiques** nichent le plus souvent sûr et le long des poutres dans les étables et les granges (nids en forme de demi coupelle).

- Dans ces bâtiments, il est conseillé de maintenir ou recréer **une ouverture d'au moins 12 centimètres de long sur 8 centimètres de hauteur**. Si les hirondelles commencent à s'installer, veillez à ce que cet accès reste ouvert. Il est possible de placer une petite trappe basculante pour fermer l'accès durant l'hiver.
- **La rugosité des poutres ainsi que l'ajout de clous et de petits promontoires** facilitera la fixation des nids. Il faut donc éviter de poncer le bois et laisser les aspérités pour une meilleure fixation et adhérence des nids.
- Il est également possible de **reconstituer une coupe artificielle en grillage que les oiseaux pourront adopter**.

**Les hirondelles de fenêtres** nichent au niveau des encoignures de fenêtres ou sous les débordements architecturaux (gouttières, avant-toits). Leur nid est en forme de quart de cercle fermées

- Lors de la construction de nouveaux bâtiments, **une avancée de toit d'au moins 20 centimètres et un revêtement mural rugueux** faciliteront l'installation des hirondelles de fenêtre. Pour cela, il faut préférer des crépis à la surface grossière, très granuleux plutôt que les



Hirondelle rustique  
© Maxence PELLETIER



Avant toit propice à l'installation  
d'hirondelles de fenêtre  
© Jean-Luc POTIRON



La présence de fils électriques sous  
les avant-toits facilite également  
l'installation d'hirondelles de  
fenêtre.

© Groupe ornithologique gersois

## Ressources :

Cahier technique Hirondelles Martinets LPO Ile-de-France [https://www.desterrsetdesailes.fr/wp-content/uploads/2019/05/cahier\\_technique\\_hirondelles.pdf](https://www.desterrsetdesailes.fr/wp-content/uploads/2019/05/cahier_technique_hirondelles.pdf)

# Accueillir les hirondelles



surfaces lisses.

- Pour la rénovation des bâtiments, les travaux doivent avoir lieu **en dehors des périodes de nidification des oiseaux** : Les hirondelles nichent du début du mois d'avril à fin septembre. Veiller également à ne pas enlever les assises des anciens nids.
- Certaines peintures sont répulsives. Il est donc préférable de **laisser des parties non traitées** au niveau des boiseries à l'angle formé par le haut de la façade et la sous pente de la charpente.
- On peut également **installer des impostes artificiels en haut des fenêtres**. Il s'agit d'une planche fixée latéralement sur laquelle on peut poser horizontalement un tasseau de bois (qui fera office de fondation pour la construction des nids), et plusieurs cloisons de bois fixées verticalement espacées de 15 à 30 centimètres (pour aménager des emplacements à nids).

## Matériaux de constructions :

Les flaques de boue se font plus rares dans les cours de ferme tout comme dans les milieux urbains, faute de surfaces nues appropriées. Il est possible de créer des zones de prélèvement.

- Comme des **dispositifs de bac à boue**. Il peut s'agir de récipients divers, plats d'une superficie d'environ **1 m2 remplie d'eau et de terres argileuses** (Il ne doit pas s'agir que d'argiles). Le bac à boue doit régulièrement être entretenu pour éviter un surplus ou un manque d'eau (il doit être arrosé tous les jours lors des fortes chaleurs) de sorte à ce que la boue puisse s'assembler en boulettes. L'idéal est de parvenir à créer une cuvette humide quel que soit le niveau d'eau. La zone de prélèvement devra être posée non loin d'une colonie, dans un espace dégagé (distance d'au moins 5 m avec les hautes herbes ou les autres structures offrant des cachettes aux prédateurs).
- On peut également disposer **un tas de petits brins de foin** ou autres fibres végétales que les hirondelles récoltent aussi pour leurs nids.

## Nichoirs artificiels :

Les nids artificiels (nichoirs) permettent de renforcer les colonies en augmentant l'offre de sites de nidification et de compenser la perte de nids. Les nichoirs peuvent être achetés, mais également faits main.

Le choix du site est déterminant. Plusieurs critères doivent donc être pris en compte. Le site d'installation des nids d'hirondelle de fenêtre doit **se trouver à proximité de zones d'alimentation et de prélèvement de boue**, mais également non loin d'une **colonie existante**, dans des secteurs à fort potentiel de nidification.



Hirondelle de fenêtre posée sur la berge nue d'une marre pour y récolter de la boue.

© Maxence PELLETIER



Exemple de nids artificiels avec un espace vacant où un nid peut être construit naturellement.

© vivara.fr



Tour à hirondelles au Parc Chambrun de Nice (Autre aménagements possible)

## Ressources :

FICHES TECHNIQUES <http://picardie-nature.org/protection-de-la-faune-sauvage/protection-des-hirondelles/article/installer-cohabiter-avec-des-nids>

## Accueillir les hirondelles



Concernant l'**hirondelle rustique**, la pose de nichoirs se fait sur des poutres **en intérieur à environ 2,5 mètres du sol**. Des dispositifs antisalissure peuvent être installés sous les nids. Une planche de 20 cm de large disposée à 40 cm sous la ligne de nid permet d'éviter les désagréments causés par les déjections.

Les nids et les dispositifs anti-fientes (et d'une manière générale tout autre aménagement ou intervention sur les site de nidification) seront posés en dehors des périodes de nidification afin d'éviter tout dérangement.



Hirondelle rustique  
©Laurent LE MOEL



Nichoirs artificiels pour Hirondelles de fenêtre (© Guillaume Calu de Louernos Nature)



Hirondelle de fenêtre  
©Laurent LE MOEL

### Ressources :

Liste détaillée des critères d'installation des nichoirs : [https://www.birdlife.ch/sites/default/files/documents/Hirondelle\\_MB.pdf](https://www.birdlife.ch/sites/default/files/documents/Hirondelle_MB.pdf)

Fiche technique dispositif antisalissure : [http://picardie-nature.org/IMG/pdf/2022-04\\_fiche\\_tech\\_pose\\_planchette\\_compressed.pdf](http://picardie-nature.org/IMG/pdf/2022-04_fiche_tech_pose_planchette_compressed.pdf)

# Gestion des boisements favorables pour la biodiversité



## Introduction :

Il est nécessaire de favoriser la mise en œuvre d'une gestion forestière durable. Cette gestion a pour but « d'utiliser et de gérer des forêts d'une manière et d'une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire actuellement et pour le futur les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, au niveau local, national et mondial et qu'elles ne causent pas de préjudice à d'autres écosystèmes. » (Conférence européenne intergouvernementale, Helsinki, 1993).

## Préconisation: Mettre en place une gestion des boisements favorable pour la biodiversité

### Préconisations de gestion :

- **Avoir connaissance de la biodiversité existante** dans son boisement. Étudier le milieu, l'histoire du site et l'objectif de production de chaque peuplement
- **Mélanger les essences** : le mélange des essences (hors espèces invasives et conifères) au sein d'un peuplement semble améliorer sa stabilité lorsqu'il touche toutes les strates de végétation. Il diminue la sensibilité aux maladies, produit un humus de meilleure qualité et peut faciliter son adaptation aux changements climatiques.
- **Privilégier la présence de tous les stades de développement**, des jeunes pousses aux individus matures, dans les strates arbustives et arborescentes. Cela permet d'augmenter la capacité d'accueil d'un espace en offrant aux espèces animales et végétales une multitude de conditions pour se nourrir, se réfugier et se reproduire.
- **Conserver les vieux peuplements à très gros bois** : ces peuplements participent au bon fonctionnement de l'écosystème. C'est le stade final de la dynamique d'un cycle forestier. Ils abritent une multitude d'espèces particulières comme les espèces xylophages<sup>1</sup> qui se développent sur les vieux arbres. Ces espèces sont également présentes dans le bois mort qui doit être conservé.
- **Favoriser la régénération naturelle** : une régénération naturelle en sous-bois permet de conserver le potentiel génétique et spécifique du peuplement et lui garantit une bonne capacité de survie face aux fortes perturbations ainsi qu'une capacité d'adaptation optimale dans le cadre d'un changement du climat.
- **Préserver les micro-habitats** : les bois à cavités forment des milieux qui abritent une très grande diversité d'espèces. Ces cavités servent pour la nidification d'oiseaux, pour l'hivernage et la reproduction des chauves-souris forestières, etc. De plus, la présence de lierre et de plantes épiphytes comme les fougères ou les mousses sur les troncs crée des habitats favorables pour certains oiseaux et petits animaux.

## Site concerné

Ensemble des boisements présents sur la commune.

## Etat des lieux

Les boisements présents sur le territoire communal sont des corridors écologiques assurant le déplacement des espèces entre les réservoirs de biodiversité. Ils permettent le maintien d'une biodiversité jusqu'au cœur des zones urbaines. Il est nécessaire de favoriser la mise en œuvre d'une gestion forestière durable.



Parc des étangs de Morances

© Elodie CHATEL

## Ressources :

Les forêts en France - Synthèse des connaissances en 2021 : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/les-forets-en-france-synthese-des-connaissances-en-2021>

# Gestion des boisements favorables pour la biodiversité



- **Favoriser les lisières** : les lisières bien étagées fournissent des zones privilégiées pour l'alimentation de nombreuses espèces en raison de l'ensoleillement qui favorise une grande diversité biologique. Ces ourlets sont des indicateurs de milieux qui tendent à se

fermer. Pour préserver ces milieux ouverts, une fauche tardive tous les 2 ans de la strate herbacée et des tailles annuelles ou bisannuelles de la strate arbustive doivent être réalisées. Il est préférable d'exporter les résidus de fauche et de taille pour ne pas enrichir le milieu en matière organique

- **Conserver les milieux qui sont associés à la forêt** comme les clairières, plans d'eau, cours d'eau, zones rocheuses et cavités car ce sont des sources importantes de biodiversité lorsqu'ils sont fonctionnels.

### Préconisations lors de l'exploitation et de l'entretien du boisement :

- **Préserver la diversité des essences** à travers un marquage sélectif. Lors du marquage d'une coupe en éclaircie sélective, il faut préserver la diversité des essences, en gardant certaines essences minoritaires au détriment parfois d'un arbre d'une essence objective<sup>2</sup>. Un arbre minoritaire peut être conservé en tant que semencier. La conservation des arbres à micro-habitats peut concerner uniquement les gros individus qui n'ont pas de valeur économique. Les arbres et arbustes fruitiers seront conservés.

- **L'exploitation doit se faire avec précaution**. Il faut éviter le passage d'engins quand le sol est détrempe. Pour préserver la végétation arbustive et herbacée, prévoir la création et l'utilisation d'un cloisonnement d'exploitation pour le débardage des bois. L'abandon sur place des rémanents est préférable à leur incinération ou leur exploitation. Il convient de tenir compte de la période de reproduction de la faune et proscrire toute intervention au printemps et en été.

- **Les travaux d'entretien doivent considérer les cycles de vie des espèces**, en réalisant les travaux à partir du 15 août et avant mars afin de respecter les périodes de floraison, fructification, mise-bas, éclosion et nidification. Lors des travaux pendant les périodes de froid (automne/hiver) vérifier que les arbres creux ou présentant des cavités n'abritent pas de chauves-souris en hibernation car un réveil leur serait fatal.

<sup>1</sup> Se nourrissant de bois.

<sup>2</sup> Essence prioritaire pour la production de bois

Les mesures de gestion proposées, si elles sont adoptées, devront prendre en compte l'évolution du classement des bois et forêts à risque d'incendie. En effet, l'évolution rapide du climat entraîne des conditions climatiques plus sèches et chaudes en période estivale qui augmentent les risques liés aux incendies. Les forêts classées à risque nécessiteront une gestion spécifique et préventive.



## Ressources :

Les forêts en France - Synthèse des connaissances en 2021 : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/les-forets-en-france-synthese-des-connaissances-en-2021>



# Gestion écologique des plantations de peupliers

## Introduction :

La populiculture en système alluvial peut engendrer une disparition des prairies humides, une uniformisation des peuplements, une diminution de l'hydromorphie voir du caractère inondable lié au drainage, une destruction de la végétation arborée et arbustive des sous-bois, la déstabilisation des berges des cours d'eau et une détérioration de la qualité de l'eau. Afin de protéger les milieux humides, il est important de ne pas autoriser de nouvelles plantations de peuplier sur la commune et de restaurer les prairies humides ou de convertir les peuplements existants en forêts alluviales.

## Préconisation de gestion: Mettre en place une gestion écologique des plantations de peupliers

### Restaurer un habitat herbacé :

- Avant tous travaux, faire une **demande d'autorisation** de défrichage auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT)
- **Réaliser une coupe à blanc des peupliers**, en hiver, en période sèche, en limitant l'impact sur les strates arbustives et herbacées
- **Rogner les souches** et exporter les résidus de coupe
- **Couper les rejets de souche** tous les ans ou favoriser les attaques extérieures (champignons, insectes xylophages) en fendant les souches à l'aide d'une dent Becker montée sur pelle
- Si cela est nécessaire, **réaliser des aménagements de restauration du fonctionnement hydrologique** en créant des barrages ou des seuils dans les fossés qui ne devront plus faire l'objet d'entretien

### Restaurer un boisement humide :

- **Couper à blanc les peupliers** en limitant l'impact sur les strates arbustives et herbacées. Les résidus de coupe seront exportés.
- **Rogner les souches**
- **Laisser la dynamique forestière spontanée agir** en surveillant les éventuels rejets de peupliers qui devront faire l'objet d'une coupe pour permettre aux espèces comme le Frêne commun et l'Aulne glutineux de se développer.
- **Maintenir une strate herbacée et arbustive** et les entretenir de manière extensive : une fauche tardive tous les 2 ans de la strate herbacée et des tailles annuelles ou bisannuelles de la strate arbustive.

## Site concerné

Peupleraies présentent le long de la Roguenette

## Etat des lieux

Quelques parcelles sur la commune de Gasville-Oisème sont des plantations de peupliers. Ces plantations remplacent des prairies humides ou les boisements alluviaux bien plus riches en biodiversité.



## Ressources :

Marie-Méline Berthelot, Faire avec les peupleraies, Espaces naturels, octobre 2017, n°60. Disponible sur : <http://www.espaces-naturels.info/faire-avec-peupleraies>

# Gestion écologique des plantations de peupliers



## Conversion de peupleraie en forêt alluviale :

- **Conserver les peupliers** bien portants pour assurer une ambiance forestière favorable à la croissance des essences de feuillus spontanés.
- **Couper les peupliers dépérissants**
- **Valoriser la strate arbustive** en réalisant une éclaircie tous les quatre ans de manière à conserver entre 40 et 50 perches par hectare pour le peuplement définitif tous en favorisant les essences minoritaires .
- **Réaliser quelques trouées** en coupant trois ou quatre peupliers.
- **Couper les derniers peupliers** environ 45 ans après leur plantation.

## Recommandations :

- **Vérifier que la peupleraie ne soit pas classée Espace Boisé Classé (EBC)** dans les documents d'urbanisme. Si c'est le cas, une demande d'autorisation d'abattage sera nécessaire sauf si le propriétaire privé dispose d'un plan simple de gestion.
- **Etablir un plan d'abattage** et de débardage pour réduire les déplacements sur la zone et aussi éviter le tassement du sol ou de trop grandes perturbations.
- **Utiliser des engins de débardage** avec des pneus larges, basses pressions ou des chenilles.
- Une attention particulière sera portée sur les **espèces exotiques envahissantes** : l'utilisation d'équipements et d'engins de chantier peut favoriser leur dissémination. Un nettoyage des engins de chantier intervenant sur le site est nécessaire avant chaque intervention.
- Ne pas intervenir lorsque le sol est gorgé d'eau.

# Gestion des friches



## Introduction :

Les friches et les jachères sont des habitats sous-étudiés, souvent mal cartographiés et peu considérées. D'un point de vue strictement écologique, les zones ouvertes comme les friches ne sont pas « plus intéressantes » que les boisements mais elles sont moins fréquentes dans notre département. Il est en de même pour le cortège d'espèces qu'elles accueillent. Par conséquent, une gestion évitant le fermement de ces parcelles est préconisée.

## Préconisations de gestion:

La plupart des friches et jachères présentes sur la commune sont peu colonisées par les ligneux. Pour maintenir ouvert ces habitats :

- La fauche :
  - ◇ Faucher régulièrement (tous les 2-3 ans) les parcelles afin d'éviter la colonisation des sites par les ligneux et donc sa fermeture
  - ◇ La fauche peut avoir lieu en septembre
- La taille en cas de présence de ligneux :
  - ◇ **Conservation** des arbustes adultes et ronciers
  - ◇ **Taille annuelle ou bisannuelle**, de préférence manuelle, pour limiter leur développement
- Le débroussaillage en cas de présence de ligneux :
  - ◇ **Débroussailler/faucher tous les un ou deux ans** selon le développement de la végétation
  - ◇ **Couper les rejets d'arbres et d'arbustes**
  - ◇ **Exporter les produits de coupe**

**Toutes ces opérations doivent se faire à l'automne**, lorsque la plupart des espèces auront terminé leur cycle de reproduction

À noter ; la renouée du japon (Espèce exotique envahissante avérée) a été observée dans les friches du lieu dit « Les Rabats ». Afin d'éviter la propagation de ces espèces à d'autres milieux, il est préconisé d'éliminer toutes ces stations.

## Protéger les friches et les jachères

La friche peut être classée au **PLU** en tant que :

- **Élément du paysage à préserver (EPP)** Cette protection flexible et à la carte permet de protéger les friches. Tous travaux de modification ou de

## Site concerné

Friches en zones agricoles de la commune

## Etat des lieux

Les friches et jachères peuvent être des zones de refuge, d'alimentation et de reproduction pour les espèces sauvages, oiseaux et insectes notamment. Sans entretien, ces zones ouvertes sont progressivement colonisées par les arbustes et arbres et finissent par se refermer en boisements. Les friches représentent 6% des terres agricoles en 2015 soit plus d'un million d'hectares.



Petit collier argenté © Jean-Luc POTIRON

## Gestion des friches



La suppression de la friche est soumise à déclaration préalable. Le règlement peut aller plus loin en fixant des mesures pour assurer la préservation, conservation ou restauration des sites identifiés

- **Espace de continuité écologique (ECE).** Cette solution permet de fixer les actions interdites, de lister les dérogations envisageables et les modalités de compensation si une atteinte a lieu. Les friches de Chenicourt participent à la Trame verte et sont à la fois des réservoirs de biodiversité par les espèces patrimoniales qu'elles abritent, et un corridor écologique permettant le déplacement des espèces entre la vallée de la Maltorne et la Drouette. Ce corridor en pas japonais est peu fonctionnel et peut être renforcé par la plantation de haie et la conservation des friches et boisement qui le composent.



Chlorette, Jean-Luc POTIRON



Zygène du Sainfoin, Jean-Luc POTIRON



# Favoriser la biodiversité sur la parcelle communal de Gasville

## Introduction :

Ces petites parcelles au milieu des zones agricoles constituent des îlots de refuge animal et végétal dans un paysage peu propice à l'accueil de la biodiversité. Il est possible d'augmenter la valeur écologique de ces parcelles tout en les aménageant pour les rendre accessibles aux riverains.

## Préconisation:

### Aménagements et gestion favorisant la biodiversité sur cette parcelle.

Plusieurs aménagements favorisant la biodiversité et par l'intermédiaire de celle-ci, éveilleront sans des riverain visitant la parcelle.

#### Proposition d'aménagement :

- **Création d'un petit sentier** afin de pouvoir faire le tour du site tout en observant les aménagements mis en place en faveur de la biodiversité. Pour cela, une bande de 1,50 mètre pourra être fauchée afin de matérialiser un chemin.
- **Plantation d'une haie le long de la route et du champ**, dans le but d'atténuer les pollutions diffuses émanant des voitures et des produits phytosanitaires sur la parcelle communale. La haie doit être constituée **d'essences locales** achetées localement (Cornouiller sanguin, Néflier, Noisetier, Prunelier, Sureau noir, Rosier des champs, Sorbier des Oiseleur, Érable champêtre, Sureau noir, Tieulle à petites feuilles etc). La diversité des essences permet d'éviter tout risque de maladie, pour cela il existe une marque : végétal local. La haie est également bénéfique pour de nombreux animaux comme zone de repos et de nourrissage.
- Une **jachère fleurie** pourra être semée tout autour du sentier afin de favoriser la faune, et plus particulièrement des espèces mellifères. Les espèces seront locales achetées localement (Bleuet, Carotte sauvage, Coquelicot, Lin, Phacélie etc) pour éviter tout risque de maladie pour cela il existe une marque : **végétal local**.
- Plantation d'un **petit verger** sur la parcelle pourra servir de nourriture à la faune, notamment aux oiseaux. De plus, les fruits bénéficieront aux habitants du village.
- **Des nichoirs à oiseaux** pourront être placés sur les arbres fruitiers et même dans la haie afin de favoriser la diversité des oiseaux sur le site en attendant que les arbres plantés soient assez gros pour les accueillir.
- Positionner plusieurs petits **gîtes à insectes** sur la parcelle favorise leur installation. Pour cela, il suffit de faire des petits tas de bois, des fagots de bois attachés à la haie et aux arbres, des tas de pierre etc.

#### Gestion différenciée :

- Le chemin sera tondu environ 3 fois par an à une hauteur de 10 centimètres.
- La jachère mellifère ou fleurie devra être re-semée tous les un à deux ans.
- La haie devra être entretenue et taillée de sorte à ne pas déranger l'agriculteur dans son champ. Les branches coupées pourront être mis en tas afin de servir de refuge pour certaines espèces.



## Site concerné

Parcelle Sud de Gasville de 3400 m<sup>2</sup> le long de la départementale 32.



## Etat des lieux

Actuellement cette parcelle communale est une jachère peu attrayante pour la biodiversité. La commune a manifesté son souhait de préserver cette parcelle en favorisant la biodiversité tout en la rendant plus accueillante pour les habitants.

# Favoriser la biodiversité sur la parcelle communal de Gasville



## La loi :

La loi dite « Labbé », modifiée par arrêté du 15 janvier 2021, interdit l'utilisation des produits phytopharmaceutiques de synthèse depuis le 1er janvier 2022 dans tous les lieux de vie accessibles au public. Plusieurs alternatives regroupées en deux catégories sont possibles.

## Proposition d'aménagements pour la parcelle :



# Gestion des berges de cours d'eau



## Introduction :

Le cours d'eau de la Roguenette et les habitats qui lui sont associés sont des éléments constitutifs de la trame bleue. Ces milieux sont menacés par le développement des espèces invasives, la densification trop importante de la végétation des berges pouvant amener une fermeture du milieu et des perturbations dans l'écoulement de l'eau. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre une gestion adaptée pour les préserver.

Le développement des espèces invasives, la densification trop importante de la végétation des berges pouvant amener une fermeture du milieu et des perturbations dans l'écoulement de l'eau. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre une gestion adaptée pour les préserver.

## Préconisation: Mettre en place une gestion au sein des berges d'un cours d'eau

La végétation des berges est importante. C'est une zone refuge, d'alimentation et de reproduction pour la faune. Elle procure de l'ombre qui permet de garder une température des eaux fraîches et régule la quantité de lumière en partie à l'origine du phénomène d'eutrophisation. Elle évite l'érosion des berges. Elle joue un rôle de filtre par rapport aux apports sédimentaires et participe à l'élimination des polluants diffus.

L'entretien de la végétation des berges doit se faire uniquement si cela est nécessaire, entre novembre et mars, hors périodes de végétation et de nidification des oiseaux. Seuls les arbres posant un problème feront l'objet d'un entretien.

### Comment entretenir la végétation des berges :

- **Élaguer les branches basses d'un diamètre supérieur à 5 cm**, afin d'empêcher tout obstacle à l'écoulement des eaux et pour procéder à des éclaircies propices à la diversification et à la croissance des plantes.
- **Retirer seulement les embâcles** qui perturbent la circulation de l'eau. Il est souhaitable de garder les embâcles qui ne nuisent pas à l'écoulement de l'eau car c'est un habitat intéressant pour la faune.
- **Tailler les arbres en têtard** présente un intérêt pour la biodiversité grâce à leurs multiples cavités qui offrent des abris, de la nourriture et un lieu de reproduction à la faune. De plus, elle permet un approvisionnement en bois (vannerie, feuillage). Pour cela, il suffit de couper le tronc de l'arbre à 1,50 mètre du sol puis les rejets vont se former. Une taille d'entretien est nécessaire tous les 5 à 7 ans.
- **Gérer la végétation herbacée** en débroussaillant ponctuellement pour éviter d'être exposé à une végétation difficile à maîtriser par la suite et pour faciliter l'accès aux arbres à entretenir.
- **Gérer les espèces dites exotiques envahissantes** qui peuvent avoir un impact négatif sur la stabilité des berges et l'empiètement des espèces locales. A ce jour, aucune solution idéale et performante n'a été trouvée, néanmoins, elles peuvent être arrachées ou coupées afin de les épuiser. Il faut être très attentif à ne pas propager la végétation lors de l'export et veiller à bien nettoyer son matériel avant d'intervenir sur un autre site.

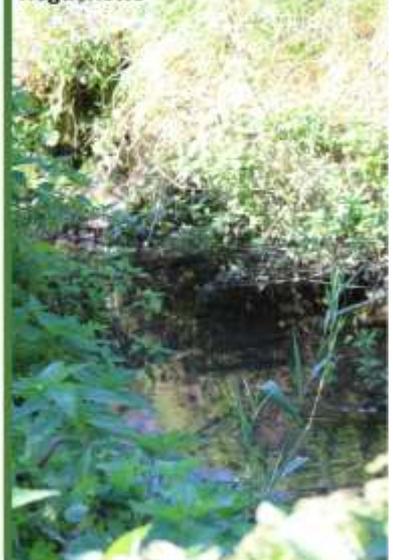
## Site concerné

Bords de la Roguenette

## Etat des lieux

Sur la commune, les berges de la Roguenette sont, dans certains secteurs, régulièrement fauchées. Si cette gestion permet d'empêcher toute fermeture, elle ne cible pas les espèces envahissantes et peut, si elle est trop intensive, limiter le développement d'un couvert végétal d'essence spécifique lui-même propice à la faune.

Roguenette



## Ressources :

ONEMA fiche Entretien des cours d'eau et des fossés : <https://www.eaufrance.fr/sites/default/files/2018-07/L-entretien-des-cours-d-eau-et-fosses-onema-2015.pdf>

# Gestion des berges de cours d'eau



- **Gérer les arbres morts ou dépérissants** qui ont un risque potentiel sur les berges. Les arbres dépérissants présentant un danger potentiel (maladie ou sénescence), placés en bordure de berge seront abattus ou élagués. Si ils sont abattus, les souches seront conservées pour fixer les berges et les bois évacués. Effectivement, leur chute entraînerait des embâcles qui couperait la circulation de l'eau. Si la berge se situe à proximité d'un sentier de promenade, les arbres peuvent représenter un danger pour les promeneurs. Néanmoins, si l'arbre ne représente pas de danger, il doit être préservé au maximum.

- **Gérer les bras morts**, en enlevant les embâcles et en taillant la végétation buissonnante. Sinon un encombrement trop excessif entraverait l'écoulement de l'eau. Il est primordial d'avoir une connexion en permanence avec le bras vif.

## Préconisation pour la plantation de ripisylve :

La plantation de ripisylve si nécessaire (par exemple, si une partie de la berge est soumise à érosion) doit se faire au printemps à l'automne afin de limiter les dégâts engendrés par les crues hivernales.

Planter des essences locales et adaptées (Aulnes, frênes, etc) dont les systèmes racinaires permettent de fixer les berges et d'éviter leur érosion.

Favoriser la diversité des essences pour une meilleure résistance aux maladies et favoriser la biodiversité.

Alterner les zones d'ombre et de lumière pour répondre aux exigences des différentes espèces présentes

## Gestion des atterrissements :

Les atterrissements sont des dépôts de vases, sables, graviers en bord des berges ou dans le lit. C'est une dynamique naturelle du cours d'eau. Il faut les conserver s'ils ne gênent pas l'écoulement de l'eau.

Exemples d'entretien courant d'un cours d'eau non soumis à procédure administrative



## Petit lexique :

**Embâcle** : accumulation de bois morts ou autres débris flottants. Ce sont des habitats privilégiés pour la faune aquatique. Seuls les embâcles perturbant la circulation de l'eau doivent être retirés.

**Ripisylve** : végétation arbustive qui longe un cours d'eau.



## Ressources :

ONEMA fiche Entretien des cours d'eau et des fossés : <https://www.eaufrance.fr/sites/default/files/2018-07/L-entretien-des-cours-d-eau-et-fosses-onema-2015.pdf>

# Planter et entretenir des haies



## Introduction :

L'objectif est de mettre en place des haies libres d'aspect sauvage comme les haies bocagères traditionnelles du Perche.

## Planter une haie :

- **Choisir des essences locales.** Il existe désormais un label permettant de garantir l'origine locale d'un plant, le label « **Végétal local** ». Voici quelques essences locales adaptées pour les haies : Aubépine (*Crataegus monogynae*), Bourdaine (*Frangulus alnus*), Charme (*Carpinus betulus*), Noisetier (*Corylus avellana*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Troène (*Ligustrum vulgare*). Surtout, veillez à ne pas introduire d'espèces exotiques envahissantes !
- **Mélanger les espèces.** Les haies multi spécifiques seront plus accueillantes pour la faune.
- Il est possible **d'anticiper le changement climatique** en intégrant quelques espèces non indigènes parmi les essences locales. Malgré de grandes incertitudes, les perspectives orientent les évolutions des aires potentielles de distribution des essences vers une similitude avec **l'actuel secteur Poitou-Charentes** pour la région Centre-Val de Loire. Les espèces méditerranéennes sont à proscrire.
- Il est possible **d'intégrer des fruitiers**. Les espèces végétales anciennes du Centre-Val de Loire sont rustiques et résistantes aux maladies. Les variétés fruitières locales sont nombreuses : pommes et poires, mais aussi cerises, prunes, châtaignes...
- Lors de la plantation, disposer les plants de manière à ce que les différentes essences soient réparties en mélange.
- **Mettre en place un paillage** plutôt qu'une bâche plastique pour protéger les jeunes plants.



## Site concerné

Sur la parcelle communale bénéficiant d'une fiche action la valorisant (au sud du bourg de Gasville, en bordure de la départementale 32).

## Etat des lieux

En zone rurale, aujourd'hui, le linéaire de haies régresse toujours sous l'effet des arrachages et du fait de leur vieillissement sans renouvellement. Dans un contexte de réchauffement climatique, d'érosion des sols, de pollution des eaux, de perte d'habitats pour la biodiversité, la disparition du bocage est un enjeu fondamental. Les haies constituent de plus des corridors écologiques et permettent le déplacement des espèces entre les réservoirs de biodiversités. Elle sont un éléments structurant de la Trame Verte



Haie de Sureau et de Viorne

## Ressources :

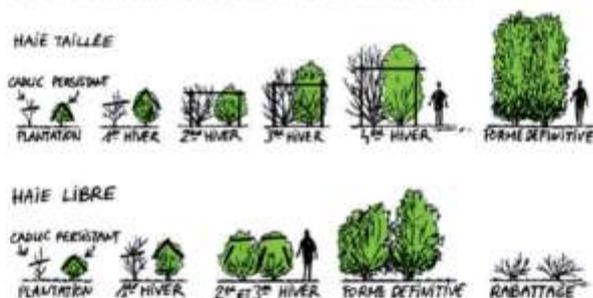
Dossier Planter local de l'ARB Centre-Val de Loire : <https://www.biodiversite-centrevalde Loire.fr/ressources/idees-actions/planter-local>

# Planter et entretenir des haies



développant.

- Pour une haie taillée, à partir du second hiver et jusqu'à l'obtention de la forme souhaitée, rabattre les végétaux d'un tiers pour augmenter la densité à la base. Une fois la forme souhaitée obtenue, tailler les pousses de printemps début juin et les pousses d'août début octobre pour épaissir la haie.
- **Pour une haie libre**, les méthodes de taille sont identiques à la haie taillée. Toutefois, à sa taille adulte la haie présentera des végétaux aux ports différents qu'il faudra respecter pour conserver l'aspect sauvage. La taille ne devra pas être annuelle et pourra être espacée de plusieurs années, parfois même de 5 à 10 ans. La haie sera divisée en tronçons qui seront taillés en rotation afin de conserver en permanence des tronçons non taillés chaque année. Un bon indicateur pour recommencer la taille est le dégarnissement de la base des arbustes. De plus, il est recommandé de laisser filer un arbre tous les 10 à 15 m afin de créer des niveaux de hauteur différents dans la haie.
- **Maintenir une bande enherbée** le long de la haie servant de zone tampon et de transition favorable à la biodiversité



Guide de gestion écologique des espaces collectifs publics et privés,  
Natureparif, 2016

## Quelques pistes de financement :

Des aides régionales existent pour la plantation de haies pour les agriculteurs qui en font la demande. Pour cela, se renseigner auprès de la Chambre d'Agriculture du Centre-Val de Loire.

Pour les communes, des aides peuvent être demandées auprès du Conseil Départemental ou de la Région Centre-Val de Loire via les CRST (Contrat Régionaux de Solidarité Territoriale).



Haie libre



Bande de riparienne



Haie en bordure de route

## Ressources :

Dossier ARB Centre-Val de Loire « Végétalisons » : <https://www.biodiversite-centrevalde Loire.fr/agir/les-boites-outils-pour-passer-l-action/vegetalisons>

Chambres d'agriculture Centre-Val de Loire : <https://centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr/agroenvironnement/paysages-et-biodiversite/quelles-pratiques-en-grandes-cultures-pour-favoriser-la-biodiversite/haies/>



## Gestion des chemins ruraux

### Introduction :

Ces chemins constituent des éléments importants dans la préservation de la biodiversité locale par :

- La présence d'une bande de roulement<sup>1</sup> et de bermes<sup>2</sup> servant de **refuges** à de nombreuses espèces animales et végétales ;
- Leur rôle de **continuité écologique**.

Une gestion adaptée de ces chemins doit être mise en œuvre pour maintenir les usages et favoriser la biodiversité.

Le **Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR)** est un outil départemental offrant des aides notamment pour des aménagements nécessaires afin de maintenir des continuités ou pour la mise en valeur du patrimoine local. Il est possible de se renseigner pour faire classer les chemins ruraux de la commune.

Avec des financements, l'installation de panneaux pédagogiques tout au long de la promenade pourrait permettre de sensibiliser les randonneurs à la biodiversité.

### Préconisation: Mettre en place une gestion des chemins ruraux

Pour concilier l'ensemble des usages et les rôles de continuité écologique et de refuge pour la faune et la flore, un entretien en deux temps est préconisé dans le but de maintenir en permanence une zone non fauchée :

- **Faucher le bord des chemins** (si l'espace est suffisant) une fois par an au mois d'octobre lorsque la plupart des espèces animales et végétales auront achevé leur cycle de reproduction.
- **Faucher à une hauteur de 15 centimètres** environ pour préserver la petite faune.

Préférer la fauche plutôt que le broyage plus destructeur pour la faune et la flore mais aussi plus consommateur en carburant et favorisant la dispersion des espèces végétales non-désirées pour les cultures.

<sup>1</sup> Chemin agricole permettant la circulation des engins d'exploitation

<sup>2</sup> Chemin laissé entre une levée et le bord d'un canal ou d'un fossé

### Site concerné

L'ensemble des chemins présents sur le territoire communal

### Etat des lieux

Les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales (Art L161-1 du Code rural). Leur entretien n'est pas obligatoire pour les communes.



Chemin forestier sur Gasville-Oiséme

# Fiche action n°12 Gestion de la Renouée du Japon

## *Reynoutria japonica*



### DESCRIPTION :

La **Renouée du Japon** (*Reynoutria japonica*) est une plante très robuste de la famille des Polygonacées, pouvant atteindre 3 m de haut. La floraison est estivale et automnale, de juillet à octobre. Cette plante colonise les berges des cours d'eau et des plans d'eau, les talus, les fossés et les friches, sur des sols frais à humides riches en éléments nutritifs. Originaires d'Extrême-Orient, elle est considérée comme **invasive en région Centre Val de Loire**, de ce fait elle nécessite des mesures de gestion adaptées.

### L'IDENTIFIER :

**Port :** Herbacée à tige creuse, cassante et tachée de rouge semblable à des cannes de bambou, pouvant atteindre 3m de haut

**Feuilles :** Grandes en forme de cœur

**Fleurs :** petites, blanches regroupées en grappes

**Fruits :** graines (akènes) trigones

**Habitat :** milieux perturbés, frais et ensoleillés remblais, voies de communication, friches, bords de mares, fossés...



### MENACE :

Cette plante a une grande capacité de propagation via ses rhizomes, profondément enterrés dans le sol (plusieurs mètres).

### PRECONISATION :

L'élimination totale de grandes stations de renouées est souvent très difficile. Il faut donc intervenir dès que la station est connue :

- Fauches répétées plusieurs fois par an (plus de 4 fois par an) de la partie aérienne de la plante pour « épuiser » les renouées
- Séchage et brûlage des résidus de coupe
- Nettoyage des outils utilisés pour ne pas transporter des rhizomes
- Plantation d'espèces locales ligneuses à croissance rapide (saules et aulnes) pour produire un ombrage défavorable à la repousse de la Renouée

(Le séchage et le brûlage est impératif sinon la Renouée se développera dans un autre endroit. En effet un seul petit morceau de rhizome suffit pour que la Renouée repousse.)

La période d'intervention commence en Avril/Mai, avec plus de 4 coupes dans l'année jusqu'en Octobre, pendant 2 à 7 ans en fonction de la vigueur des plants présents.



### NE PAS FAIRE :

**L'arrachage est inutile** car les rhizomes sont longs, profonds et traçants. L'arrachage crée des fragments augmentant la propagation de la plante.

**Les traitements chimiques** sont totalement inefficaces et interdits en zones humides. De plus, traiter la Renouée aux herbicides stimule sa croissance et la fait proliférer d'autant plus !

Fiche action n°13

# Gestion du Robinier faux-acacia

*Robinia pseudoacacia*



© Colette CENSE

## DESCRIPTION :

Le **Robinier faux-acacia** (*Robinia pseudoacacia*) a été importé d'Amérique du Nord pour les besoins de la filière "Bois Energie". Largement naturalisé en France grâce à sa croissance rapide, il concurrence les espèces autochtones. Ses capacités à s'établir dans les milieux pionniers et à enrichir les sols en azote lui confèrent un pouvoir de modification de la végétation qu'il colonise : les espèces des sols pauvres (souvent peu communes) disparaissent au profit des espèces nitrophiles (souvent très communes).

## L'IDENTIFIER :

**Port** : arbre épineux à croissance rapide, souvent drageonnant, pouvant atteindre 20-30m de haut

**Feuilles** : caduques, imparipennées de 9 à 23 folioles ovales

**Fleurs** : grappes de fleurs blanches mellifères et très odorantes. Les fleurs sont comestibles.

**Fruits** : gousses aplaties de 7-12cm de long

**Habitat** : bois, fourrés, friches, terrains vagues, talus, pelouses calcaires sur des sols bien drainés.



### MENACE :

La prolifération de l'espèce au détriment d'essences indigènes qui à terme risque d'engendrer une perte de biodiversité. De nombreuses stations de Robinier ont été repérées sur la commune, certaines d'entre elles sont des plantations. Dans d'autres zones l'espèce commence à coloniser des milieux en phase de reboisement. Dans ce cas de figure il est important d'intervenir pour limiter son évolution.

## PRECONISATION :

Une intervention rapide sur les milieux encore peu colonisés par le robinier permet de limiter l'énergie et les ressources financières à mobiliser pour sa gestion. Il est important de se concentrer sur la gestion des foyers de colonisation de l'espèce (milieux ouverts, lisières forestières).

Le robinier est une espèce pionnière qui pousse dans les milieux ensoleillés, la meilleure manière de le limiter est de créer des zones d'ombre en favorisant la végétation indigène.

### Pour des arbres adultes isolés : le cerclage

- \* Réaliser deux entailles circulaires autour du tronc, distantes de 10 cm et d'une profondeur de plusieurs centimètres. Ces entailles empêchent la circulation de la sève jusqu'aux racines. Peu à peu l'arbre se dessèche et tombe au bout de quelques années
- \* Entailles à réaliser à hauteur d'Homme, au début de l'automne

(Technique peu coûteuse mais réalisable uniquement dans des lieux peu fréquentés pour éviter tout accident lié à la chute de l'arbre.)

### Pour des peuplements importants :

- \* coupe des arbres hors période de floraison, de préférence en hiver.
- \* dessouchage et arrachage systématique des rejets
- \* brûlage des résidus de coupe
- \* re-boisement des zones déboisées (impératif pour éviter une réinstallation du robinier)

Document de référence : Le robinier faux-acacia, Conservatoire Botanique National de Bailleul.

# Gestion des prairies humides



## Introduction :

Un milieu humide est un espace où le principal facteur d'influence du fonctionnement du milieu est l'eau, que ce soit pour la vie animale ou végétale. Les milieux humides regroupent des habitats de nature diversifiée aux écosystèmes particulièrement riches. Il peut s'agir, de marais, de tourbières, de prairies, de certains boisements mais aussi d'étendues d'eaux, stagnantes ou courantes. Ce sont des milieux souvent inondés ou gorgés d'eau de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. Les milieux humides rendent de nombreux services écosystémiques. Ils contribuent à la régulation du climat, du cycle de l'eau, des pollutions, et à la prévention d'événements naturels (inondations ou sécheresses). Les prairies humides jouent également ces rôles d'où l'importance de les préserver en adoptant une gestion adaptée.

## Préconisation:

### Gestion par fauche avec exportation

Ce mode de gestion permet de maintenir des milieux humides ouverts et semi-ouverts et conjointement les espèces qui leur sont inféodées, en limitant la dynamique de fermeture du milieu et le développement d'espèces compétitives monopolistes. En l'absence de fauches exportatrices régulières, ces prairies évoluent principalement vers des mégaphorbiaies. A terme, des végétations boisées prennent le relais. L'exportation des produits de fauche empêche un enrichissement qui modifierait sa nature et donc les communautés végétales caractéristiques de ces prairies. Il s'agit d'un mode de gestion maîtrisable et avantageux pour le gestionnaire, en termes de temps et de moyens alloués à la tâche.

#### Fauche de restauration :

Ce premier type de fauche concerne le plus souvent des milieux ayant été abandonnés depuis longtemps (présence de ligneux, végétation haute et dense) que l'on souhaite rouvrir. Sur la commune de Gasville-Oisème, certaines parcelles anciennement pâturées sont en phase d'embroussaillage progressif. Si le milieu est riche L'ortie dioïque l'envahi peu à peu.

- ⇒ Préalablement à la fauche, une première **phase de déboisement et/ou débroussaillage** à l'aide d'un broyeur peut s'avérer nécessaire (selon le stade de succession écologique que présente la parcelle).
- ⇒ Il est souvent nécessaire de commencer par diminuer la densité des espèces compétitives (ce qui permet notamment la réapparition d'une flore riche préférant les sols avec un faible niveau de matières organiques). **Deux coupes annuelles, voire trois sont nécessaires.**
- La première intervention a lieu pendant **la phase de croissance de l'espèce à éliminer** ce qui va considérablement l'affaiblir (pour la grande ortie cette période se situe peu avant sa floraison, en mai).

## Site concerné

Prairies humides de la commune (à côté du parc de Oisème).

Prairies pâturées, et mégaphorbiaies présentes le long de la Roguennette.

## Etat des lieux

Au jour'd'hui, 30% des milieux naturels sont menacés d'ont 60% de milieux humides. Leur principale menace sont le comblement des mares et étangs, l'assèchement des prairies humides, tourbières ou marais, la pollution des eaux ainsi que l'artificialisation des sols. Les milieux humides figurent parmi les écosystèmes naturels les plus dégradés et menacés en France, tant en termes d'état de conservation que de surfaces.



Ancienne prairie pâturée évoluant en mégaphorbiaie au bord de la Roguennette

# Gestion des prairies humides



La période de coupe optimale est le moment où l'espèce mobilise le plus de ressources dans la partie haute de la plante pour constituer les ressources lipidiques de sa graine.

- **Les périodes de fauches de restauration restantes s'étalent généralement de juillet à septembre.**



Le produit des fauches devra être exporté le plus possible. Une convention peut être établie avec un agriculteur qui récupérera le foin après le fauchage. Même si les effets des fauches de restauration sont visibles dès la première année, une fauche de restauration en plus de la fauche d'entretien est nécessaire pendant plusieurs années de suite.

### Fauche d'entretien :

Cette fauche s'applique à des milieux déjà ouverts que l'on veut conserver en l'état.

- ⇒ **Une fauche tardive annuelle ou bisannuelle (en fonction de la productivité de la végétation), est préconisée fin juillet (avec exportation).** Réaliser une fauche avant cette période aurait des conséquences néfastes sur certaines espèces d'insecte patrimoniales qui réalisent leur cycle de vie dans ces milieux entre juin et juillet. Au delà de cette date, les espèces d'ourlets hygrophiles seront favorisées au détriment des espèces prairiales (les ourlets hygrophiles sont des habitats naturels de transition entre un boisement alluvial ou une prairie inondable et un cours d'eau).
- ⇒ **Une fauche par rotation** peut être bénéfique pour conserver plusieurs stades de végétation sur une même parcelle. La zone gérée peut être divisée en deux parcelles, de surface variable, fauchées chaque année à tour de rôle. La parcelle non fauchée constituera une zone refuge pour la faune durant la fauche de la parcelle voisine.
- ⇒ Pour limiter l'impact de la fauche, il convient de faucher de manière **centrifuge sans couper au ras du sol**, d'avancer à une vitesse très réduite. L'utilisation de systèmes d'effarouchement, comme la pose de chaînes pendantes placées devant la barre de coupe, permettent également de réduire les impacts sur la faune. Maintenir des bandes refuges combinées à une fauche centrifuge de manière à y repousser la faune.

## Gestion par pâturages extensifs

Le pâturage extensif est un mode gestion présentant plusieurs avantages pour la biodiversité. Il favorise la diversité des structures végétales, mais aussi la diversité faunistique pour les invertébrés notamment. Le pâturage permet aussi de renverser la dynamique de fermeture de milieux prairiaux suite à leur abandon dans des zones souvent difficilement accessibles.

Prairie humide fauchée



Prairie humide pâturée



Prairie humide pâturée



# Gestion des prairies humides



Le pâturage extensif est un pâturage de plein air avec une pression suffisamment faible et des animaux suffisamment rustiques.



⇒ Si ce mode de gestion est adopté, le **pâturage extensif d'une parcelle pourrait être saisonnier (généralement de juin à octobre) et réalisé en convention avec un éleveur.** Il est important de choisir des races rustiques qui ont de fortes capacités d'adaptation (moins de problèmes d'appétence, de sensibilité parasitaire...).

⇒ Préconisations pour les parcelles déjà pâturées :

- l'apport de fourrages en hiver peut entraîner un sur piétinement autour des râteliers et une désaffection des animaux pour les refus de la végétation ligneuse.
- Les animaux ont tendance à se concentrer dans certaines zones conduisant à une accumulation excessive de matières nutritives sur la végétation locale. Pour éviter une trop grande hétérogénéité de la végétation, un pâturage tournant dans des enclos différents peut être mis en place
- Pour préserver les espèces floristiques d'intérêt patrimonial, il est parfois nécessaire de mettre en défens certaines zones qui seront gérées en fauches exportatrices. Ces zones peuvent être fixes (grillages solides type barbelé) ou temporaires (clôture électrique, cage-grillagée).

En fonction du contexte de la parcelle, les choix, de la famille d'herbivores, de la race et de la charge pastorale nécessitera d'évaluer les ressources alimentaires du site (valeurs fourragères et connaissance des végétations). Des systèmes de fauchage de pâturage permettent de contrôler les espèces moins appétentes pour le bétail. Ce mode de gestion bien que bénéfique sur divers aspects, est plus difficile à prendre en main et nécessite de réaliser des expertises supplémentaires pour appliquer une gestion adaptée au contexte propre de chaque site.

Prairie humide pâturée le long de la Roguette présentant des zones de refus





# Gestion des prairies mésophiles

## Introduction :

Les prairies présentes au sein de la commune jouent un rôle important pour la biodiversité. Sans entretien, elles se ferment progressivement, colonisées par les arbustes et les arbres pour, à terme, devenir des boisements. C'est pourquoi, afin de contenir la dynamique naturelle de la végétation, maintenir le milieu ouvert et favoriser la faune et la flore, une gestion adaptée doit être mise en place.

## Préconisation: Entretien par fauche tardive :

- **Idéalement une seule fauche d'entretien, tous les ans ou les deux ans** selon la dynamique de la végétation.
- Dans une **période comprise entre fin juin début juillet**.
- **Mise en place des bandes refuges non fauchées** autour des parcelles fauchées, d'environ 3 mètres de large servant à modérer l'impact d'une fauche estivale, à la fois pour la faune associée (insectes, oiseaux insectivores et granivores) mais également en tant que réservoir de graines (notamment les plantes à fleurs) pour la saison suivante. Ces bandes devront dans l'idéal être **d'une surface comprise entre 10% et 30% du terrain concerné**. Elles pourront changer d'emplacement chaque année et être **entretenu par fauche très tardive, après le 1er octobre**, afin d'éviter un embroussaillage progressif par le développement de ligneux.
- **Exportation des résidus de fauche un à deux jours après la fauche** manuellement ou de façon mécanique. Cette étape permet d'éviter l'enrichissement du milieu en matière organique qui conduirait à une banalisation du cortège floristique. Une partie ou la totalité du foin pourra être entassée en un ou plusieurs tas régulièrement alimentés chaque année. Ils constitueront des refuges appréciés par la faune (orvets, oiseaux, insectes, hérissons, etc.).
- **Si une fauche de regain** est souhaitée alors il est conseillé de la pratiquer **après le 1er septembre**.
- **Manuellement** si possible, à l'aide d'une débroussailleuse thermique à fil ou mécaniquement avec du matériel adapté. En cas d'utilisation de tracteur avec barre de fauche, il est conseillé de respecter les principes de la « fauche sympa » (Fig. 15) :
  - Pour permettre aux animaux de s'enfuir lors des travaux d'entretien, il est recommandé de faucher de manière centrifuge ou « en planche », d'équiper les engins de coupe d'une barre d'effarouchement, de ne pas rouler à plus 10 km/heure, de ralentir dans les virages et de ne pas faucher à moins de 10 cm du sol.

S'il y a un souhait de semer dans une prairie, il vaut mieux utiliser des espèces

## Site concerné

Prairies mésophile présente dans les boisements de la commune

## Etat des lieux

La proportion de prairies de fauches est moindre à l'échelle du territoire communal. Pourtant, elles ont un intérêt écologique certain pour la flore et pour les insectes. Ce sont également des zones de refuge et d'alimentation pour les micromammifères par exemple. Avec une gestion adaptée, certaines friches présentes sur la commune pourraient devenir des prairies mésophiles



## Ressources :

<https://pariciflore.fr/catalogue/>



## Gestion des prairies mésophiles

indigènes. L'idée est de favoriser les espèces mellifères favorables aux insectes. Pour cela, des associations existent pour vous accompagner dans le choix de vos espèces à semer ou à planter, comme l'association Pariciflore : <https://pariciflore.fr/catalogue/>

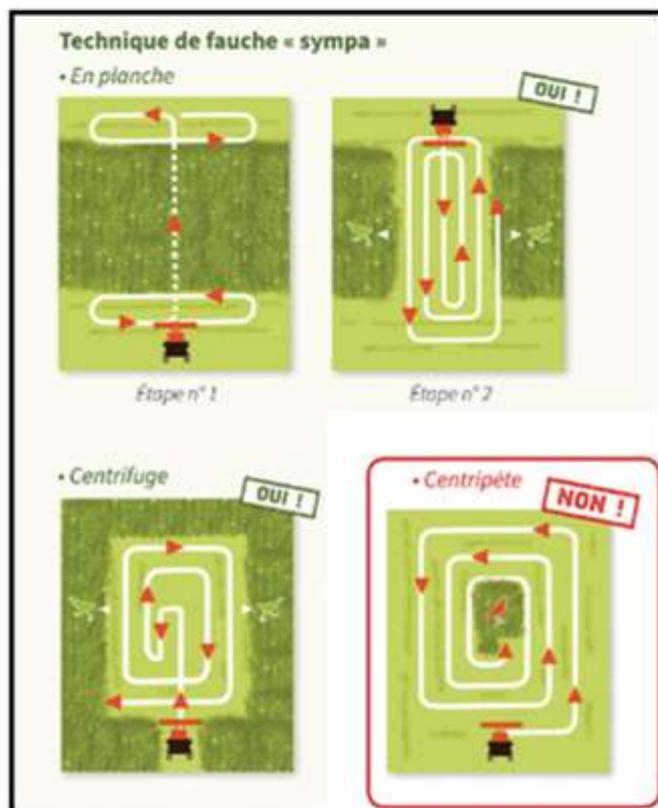


FIGURE 15 : SCHEMA DE LA TECHNIQUE DE LA "FAUCHE SYMPA" (SOURCE : PROGRAMME LIFE + NATURE)

### Ressources :

<https://pariciflore.fr/catalogue/>

Fiche n°16



# Favoriser la biodiversité et préserver l'environnement

## Introduction :

Voici quelques conseils généraux à mettre en place au niveau communal pour favoriser la biodiversité et préserver l'environnement. Pensez-y pour chaque projet d'aménagement sur la commune ! Ces conseils sont également valables pour les jardins des particuliers.

## Bien choisir les essences plantées

⇒ Choisir des **espèces adaptées** aux conditions du site (sol, exposition, climat, etc.), faire attention aux espèces pouvant être envahissantes, **privilégier l'utilisation d'espèces locales**.

**Pour les massifs** : privilégier les plantes vivaces pour économiser l'usage des intrants et minimiser le coût des achats de plantes annuelles. S'il est nécessaire de planter des plantes annuelles, favoriser les espèces à intérêt écologique comme le souci, la bourrache, le bleuet, le cosmos, le lin, la nigelle, la matricaire, la camomille et la capucine qui sont des espèces susceptibles de favoriser la venue d'autres espèces comme les papillons et ainsi enrichir la biodiversité du site.

## Favoriser la lutte biologique

**Utiliser des auxiliaires** (faune « utile » : prédateurs des ravageurs, pollinisateurs et décomposeurs) en favorisant leur colonisation spontanée. Par exemple, l'installation de coccinelles permettra de lutter contre les pucerons qui causent des dégâts sur un massif d'arbustes ou de rosiers.

- \* Ne pas utiliser des espèces invasives comme la coccinelle asiatique.
- \* Installer des gîtes à insectes et des nichoirs à oiseaux.

## Valoriser les déchets verts

- ⇒ **Valoriser les déchets** verts en produisant du compost soit directement sur site, soit au sein de plate-forme de compostage.
- ⇒ Réutiliser les rémanents pour faire du **paillage**.

## Faire du paillage

Utiliser les rémanents des fauches et tontes séchés et les branches broyées issues de l'élagage pour **pailler les massifs** afin d'éviter la prolifération des mauvaises herbes, protéger les sols contre l'érosion, conserver l'humidité du sol et l'enrichir en matière organique.



Sureau noir (planter local)



Coccinelle à 7 points © Colette CENSE



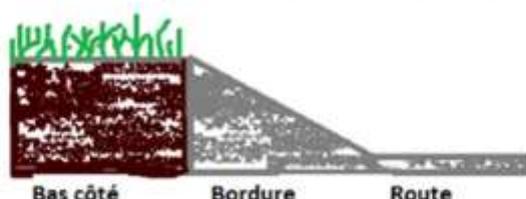
Paillage

# Favoriser la biodiversité et préserver l'environnement



## Faciliter l'installation de la petite faune sur la chaussée

Les bordures à parois verticales et lisses d'une hauteur supérieure à 5 cm (bordures, caniveaux...) peuvent constituer des barrières difficilement franchissables pour certains petits animaux terrestres (amphibiens, carabes, orvets, musaraignes...). L'espace vital de ces espèces est fréquemment restreint et morcelé à cause des bordures. Pour éviter cela il convient **d'utiliser des éléments de transition plans ou faiblement inclinés entre les voiries**



Bas côté

Bordure

Route

et leurs abords.

## Faciliter l'installation de la petite faune à travers les clôtures

Les clôtures à maillage fin contribuent à limiter les déplacements et à réduire l'espace vital de nombreux animaux. Ils constituent des obstacles difficilement franchissables voire insurmontables. C'est le cas pour les hérissons notamment. Parfois choisir un maillage de clôture plus large ou des ouvertures à intervalles réguliers pour les clôtures existantes suffit à éviter ce problème.



Passage à hérisson ©LPO

## Faciliter l'installation de la petite faune dans les aménagements urbains

Des murs ou murets sont parfois présents au sein des entreprises (décoratifs, protecteurs autour des stocks...). Constitués de manière "classique" (en parpaing et béton), ils sont stériles pour la faune et la flore. On peut cependant construire ces murs différemment avec des matériaux naturels (pierres) sans cimentage (joints meubles ou absence de joints). Ils permettent l'installation d'une flore spécifique (fougères, orpins...) de divers invertébrés (araignées, abeilles, fourmis...) et de reptiles (orvets, lézards...).



Muret de pierre sèche



Mur de pierres sèches en Languedoc



Clôture avec haie à pied d'arbre fruitier

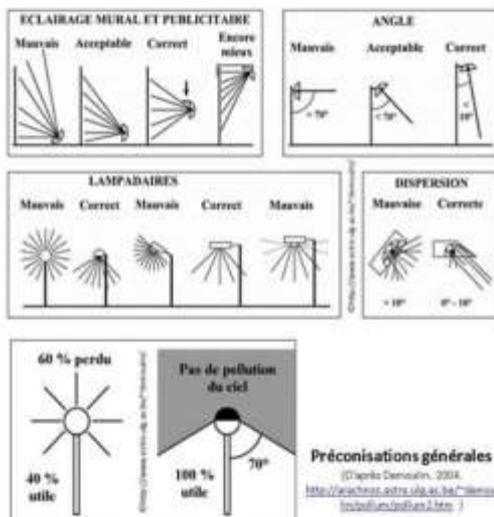


## Semer une prairie fleurie

C'est un excellent mode de fleurissement alternatif. Il faut cependant **veiller à ce que le mélange de fleurs soit indigène** afin que l'intérêt de telles zones soit double, esthétique et écologique. En effet, les espèces indigènes constituent des habitats, des sources de nourriture et des refuges pour la faune, en particulier les insectes, alors que les espèces horticoles ne présentent pas ou peu d'intérêt pour l'entomofaune locale.

Le coût de l'installation d'une prairie fleurie peut être légèrement supérieur à celui d'un gazon mais son entretien est beaucoup moins chronophage et onéreux. Enfin, les zones engazonnées ont un très faible intérêt écologique.

## Réduire la pollution lumineuse



L'éclairage a un impact non négligeable sur la faune sauvage. Il affecte les parcours migratoires et engendre le dérèglement des rythmes biologiques des oiseaux. L'éclairage des lieux publics impacte également la perception du paysage, notamment du ciel nocturne. Il augmente également considérablement le taux de mortalité chez les insectes.

Il est nécessaire **d'adapter l'éclairage public en fonction de nos réels besoins**. Il a été montré

que l'éclairage des lieux publics entre minuit et 5h du matin était peu nécessaire. Pour des raisons de sécurité, il est préférable de laisser un éclairage au niveau des carrefours et des passages piétons toute la nuit.

Les lampadaires qui ne sont pas indispensables peuvent être remplacés par des **dispositifs réfléchissants**. Pour limiter les impacts sur la faune, les ampoules ne doivent pas émettre d'ultra-violet (attirent les insectes), la température doit être inférieure à 3000 Kelvin et le spectre de lumière doit être le plus restreint possible. Les **ampoules à sodium basse pression** sont pour l'instant les plus favorables pour la faune.

Pour une meilleure acceptation par la population, la diminution de la durée de l'éclairage peut se faire progressivement, par périodes tests, sans oublier de sensibiliser sur le sujet de la pollution lumineuse.

A noter que depuis le 1er juillet 2013 (arrêté du 25 janvier 2013), l'éclairage des façades doit être éteint au plus tard à 1h du matin et il ne doit pas être allumé avant le coucher du soleil.



Prairie fleurie



Pâon-du-jour © Jean-Luc POTIRON



Coquelicot et bleuet

## Bibliographie

**Arrêté ministériel du 17 avril 1981** fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire (J.O. du 19/05/1981) modifié par l'arrêté du 3 mai 2007 (J.O du 16/05/2007).

**Arrêté ministériel du 12 mai 1993** relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Centre complétant la liste nationale (J.O. du 14/07/1993).

**Arrêté ministériel du 23 avril 2007** fixant la liste des insectes protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection (J.O. du 06/05/2007).

**Arrêté ministériel du 23 avril 2007** fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (J.O. du 10/05/2007).

**Arrêté ministériel du 19 novembre 2007** fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (J.O. du 18/12/2007).

**Arrêté ministériel du 14 février 2018** relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain (J.O. du 22/02/2018).

**Chinery M.** (2005) - Insectes de France et d'Europe occidentale. Flammarion, Paris, 320p.

**Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien.** *Œillet des Chartreux* ; <https://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/especeAction.do?action=fiche&cdNom=94716>.

**Convention de Washington du 3 mars 1973** sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menaces d'extinction : articles, annexe I, annexe II annexe III et annexe IV.

**Cordier J., Dupré R., Bellenfant S. & Gautier S.** – 2021. Atlas de la flore du Centre-Val de Loire. Editions Biotope, Mèze, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris (collection Inventaires & biodiversité), 784p.

**Directive 93/43/CEE dite « Habitats » du Conseil**, du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage (JOCE du 22/07/1992): articles, annexe I, annexe II, annexe III, annexe IV, annexe V et annexe IV.

**Directive 79/409/CEE dite « Oiseaux » du Conseil**, du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (JOCE du 25/04/1979): articles, annexe I, annexe II, annexe III, annexe IV et annexe V.

**GRAND D., BOUDOT J.-P.**, 2006 – Les Libellules de France, Belgique et Luxembourg. Biotope, Mèze, (Collection Parthénope), 480p.

**Inventaire National du Patrimoine Naturel.** *Cycliste maillot-vert* ; [https://inpn.mnhn.fr/espece/cd\\_nom/12176/tab/fiche](https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/12176/tab/fiche).

**Inventaire National du Patrimoine Naturel.** *Syrphe ceinturé* ; [https://inpn.mnhn.fr/espece/cd\\_nom/23196/tab/fiche](https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/23196/tab/fiche).

**Inventaire National du Patrimoine Naturel.** *Punaise arlequin* ;  
[https://inpn.mnhn.fr/espece/cd\\_nom/51610/tab/fiche](https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/51610/tab/fiche).

**Inventaire National du Patrimoine Naturel.** *Leptophye ponctuée* ;  
[https://inpn.mnhn.fr/espece/cd\\_nom/65636/tab/fiche](https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/65636/tab/fiche).

**Inventaire National du Patrimoine Naturel.** *Anax empereur* ;  
[https://inpn.mnhn.fr/espece/cd\\_nom/65473/tab/fiche](https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/65473/tab/fiche).

**Issa N. & Muller Y. coord (2015).** *Atlas des oiseaux de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale.* LPO / SEOF / MNHN. Delachaux et Niestlé, Paris, 1408 p.

**Vacher J.-P. & Geniez M. (coords), 2010.** – Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum national d’Histoire Naturelle, Paris, 544p.

## Annexes

### Annexe 1. Liste complète des espèces végétales recensées sur la commune de Gasville-Oisème.

| Nom scientifique                      | Nom français           | Liste Rouge |        | Indice de rareté |             | Statut juridique |
|---------------------------------------|------------------------|-------------|--------|------------------|-------------|------------------|
|                                       |                        | France      | Région | Indice de rareté | Département |                  |
| <i>Acer campestre</i>                 | Érable champêtre       | LC          | LC     | CC               | CC          | -                |
| <i>Acer platanoides</i>               | Érable plane           | LC          | NA     | AR               | C           | -                |
| <i>Acer pseudoplatanus</i>            | Érable sycomore        | LC          | NA     | C                | CC          | -                |
| <i>Achillea millefolium</i>           | Achillée millefeuille  | LC          | LC     | CCC              | CC          | -                |
| <i>Aesculus hippocastanum</i>         | Marronnier d'Inde      | NA          | NA     | -                | -           | -                |
| <i>Agrimonia eupatoria</i>            | Aigremoine             | LC          | LC     | CCC              | CC          | -                |
| <i>Agrostis capillaris</i>            | Agrostide capillaire   | LC          | LC     | C                | C           | -                |
| <i>Agrostis stolonifera</i>           | Agrostide stolonifère  | LC          | LC     | CC               | CC          | -                |
| <i>Ajuga reptans</i>                  | Bugle rampante         | LC          | LC     | CC               | CC          | -                |
| <i>Alcea rosea</i>                    | Rose trémière          | LC          | NA     | -                | -           | -                |
| <i>Alliaria petiolata</i>             | Alliaire               | LC          | LC     | CC               | CC          | -                |
| <i>Allium vineale</i>                 | Ail des vignes         | LC          | LC     | C                | CC          | -                |
| <i>Alnus glutinosa</i>                | Aulne glutineux        | LC          | LC     | C                | C           | -                |
| <i>Alopecurus myosuroides</i>         | Vulpin des champs      | LC          | LC     | AC               | CC          | -                |
| <i>Alopecurus pratensis</i>           | Vulpin des prés        | LC          | LC     | AC               | C           | -                |
| <i>Angelica sylvestris</i>            | Angélique sauvage      | LC          | LC     | C                | C           | -                |
| <i>Anisantha sterilis</i>             | Brome stérile          | LC          | LC     | CCC              |             | -                |
| <i>Anthoxanthum odoratum</i>          | Flouve odorante        | LC          | LC     | CC               | CC          | -                |
| <i>Anthriscus sylvestris</i>          | Cerfeuil des bois      | LC          | LC     | AC               | C           | -                |
| <i>Aquilegia vulgaris</i>             | Ancolie vulgaire       | LC          | LC     | R                | AR          | -                |
| <b><i>Arctium lappa</i></b>           | <b>Grande bardane</b>  | LC          | LC     | AC               | AR          | -                |
| <i>Argentina anserina</i>             | Potentille des oies    | LC          | LC     | AR               |             | -                |
| <i>Arrhenatherum elatius</i>          | Fromental élevé        | LC          | LC     | CCC              | CC          | -                |
| <i>Artemisia vulgaris</i>             | Armoise commune        | LC          | LC     | CCC              | CC          | -                |
| <i>Arum italicum</i>                  | Gouet d'Italie         | LC          | LC     | AR               | AC          | -                |
| <i>Arum maculatum</i>                 | Gouet tâcheté          | LC          | LC     | CC               | CC          | -                |
| <i>Asparagus officinalis</i>          | Asperge officinale     | LC          | NA     | AC               | AC          | -                |
| <b><i>Asplenium scolopendrium</i></b> | <b>Scolopendre</b>     | LC          | LC     | AR               | AC          | <b>Zdet</b>      |
| <i>Avena fatua</i>                    | Avoine folle           | LC          | LC     | C                | CC          | -                |
| <i>Barbarea vulgaris</i>              | Barbarée commune       | LC          | LC     | C                |             | -                |
| <i>Bellis perennis</i>                | Pâquerette             | LC          | LC     | CCC              | CC          | -                |
| <i>Berberis aquifolium</i>            | Faux Houx              | NA          | NA     | R                |             | -                |
| <i>Betula pendula</i>                 | Bouleau verruqueux     | LC          | LC     | C                | CC          | -                |
| <b><i>Blackstonia perfoliata</i></b>  | <b>Chlorette</b>       | LC          | LC     | R                | AR          | <b>Zdet</b>      |
| <i>Brachypodium sylvaticum</i>        | Brachypode des bois    | LC          | LC     | CCC              | CC          | -                |
| <i>Bromopsis erecta</i>               | Brome érigé            | LC          | LC     | AC               |             | -                |
| <i>Bromus hordeaceus</i>              | Brome mou              | LC          | LC     | CCC              | CC          | -                |
| <i>Bryonia dioica</i>                 | Bryone dioïque         | NA          | NA     | CC               | CC          | -                |
| <i>Buddleja davidii</i>               | Buddleja du père David | NA          | NA     | RR               |             | -                |

|                                       |                               |    |    |     |           |             |
|---------------------------------------|-------------------------------|----|----|-----|-----------|-------------|
| <i>Buxus sempervirens</i>             | Buis commun                   | LC | LC | R   | AC        | -           |
| <i>Calepina irregularis</i>           | Calépine de Corvians          | LC | NA | RRR | !         | -           |
| <i>Caltha palustris</i>               | Populage des marais           | LC | LC | AR  | C         | -           |
| <i>Campanula rapunculus</i>           | Campanule raiponce            | LC | LC | CC  | CC        | -           |
| <i>Campanula rotundifolia</i>         | Campanule à feuilles rondes   | LC | LC | R   | C         | -           |
| <i>Cardamine hirsuta</i>              | Cardamine hérissée            | LC | LC | CC  | CC        | -           |
| <i>Cardamine pratensis</i>            | Cardamine des prés            | LC | LC | CC  | CC        | -           |
| <i>Carex acutiformis</i>              | Laïche des marais             | LC | LC | AR  | C         | -           |
| <i>Carex divulsa</i>                  | Laïche écartée                | LC | LC | AR  | C         | -           |
| <i>Carex hirta</i>                    | Laïche hérissée               | LC | LC | CC  | CC        | -           |
| <i>Carex paniculata</i>               | Laïche paniculée              | LC | LC | R   | AC        | -           |
| <b><i>Carex pendula</i></b>           | <b>Laïche à épis pendants</b> | LC | LC | RR  | <b>R</b>  | <b>Zdet</b> |
| <i>Carex spicata</i>                  | Laïche en épis                | LC | LC | AR  | C         | -           |
| <i>Carex sylvatica</i>                | Laïche des bois               | LC | LC | CC  | CC        | -           |
| <i>Carpinus betulus</i>               | Charme                        | LC | LC | CCC | CC        | -           |
| <i>Castanea sativa</i>                | Chataignier                   | LC | NA | CC  | CC        | -           |
| <i>Centaurea jacea</i>                | Centaurée jacée               | LC | DD | -   | CC        | -           |
| <i>Centaurea nigra</i>                | Centaurée noire               | DD | NA | -   | CCC       | -           |
| <i>Centaureum erythraea</i>           | Petite centaurée commune      | LC | LC | C   | CC        | -           |
| <i>Cerastium fontanum</i>             | Céraiste commune              | LC | LC | CCC | CC        | -           |
| <i>Cerastium glomeratum</i>           | Céraiste aggloméré            | LC | LC | CC  | CC        | -           |
| <i>Chaerophyllum temulum</i>          | Chérophylle penché            | LC | LC | C   | CC        | -           |
| <i>Chelidonium majus</i>              | Grande chélidoine             | LC | LC | C   | CC        | -           |
| <i>Chenopodium album</i>              | Chénopode blanc               | LC | LC | CCC | CC        | -           |
| <i>Cichorium intybus</i>              | Chicorée amère                | LC | LC | AC  | AC        | -           |
| <i>Circaea lutetiana</i>              | Circée de Paris               | LC | LC | AR  | AC        | -           |
| <i>Cirsium arvense</i>                | Cirse des champs              | LC | LC | CCC | CC        | -           |
| <i>Cirsium vulgare</i>                | Cirse commun                  | LC | LC | CCC | CC        | -           |
| <i>Clematis vitalba</i>               | Clématite des haies           | LC | LC | CC  | C         | -           |
| <i>Clinopodium vulgare</i>            | Sariette commune              | LC | LC | CC  | C         | -           |
| <i>Convolvulus arvensis</i>           | Liseron des champs            | LC | LC | CCC | CC        | -           |
| <i>Convolvulus sepium</i>             | Liset                         | LC | LC | CCC | -         | -           |
| <b><i>Cornus mas</i></b>              | <b>Cornouiller mâle</b>       | LC | LC | RR  | <b>AR</b> | <b>Zdet</b> |
| <i>Cornus sanguinea</i>               | Cornouiller sanguin           | LC | LC | CCC | CC        | -           |
| <i>Corylus avellana</i>               | Noisetier                     | LC | LC | CCC | CC        | -           |
| <i>Crataegus germanica</i>            | Néflier                       | LC | LC | AR  | -         | -           |
| <i>Crataegus laevigata</i>            | Aubépine à deux styles        | LC | LC | AC  | C         | -           |
| <i>Crataegus monogyna</i>             | Aubépine à un style           | LC | LC | CCC | CC        | -           |
| <i>Crepis capillaris</i>              | Crépide capillaire            | LC | LC | CCC | CC        | -           |
| <i>Cruciata laevipes</i>              | Gaillet croisette             | LC | LC | CC  | CC        | -           |
| <i>Cymbalaria muralis</i>             | Cymbalaire                    | LC | NA | AR  | C         | -           |
| <i>Cytisus scoparius</i>              | Genêt à balai                 | LC | LC | CCC | CC        | -           |
| <i>Dactylis glomerata</i>             | Dactyle aggloméré             | LC | LC | CCC | CC        | -           |
| <i>Daphne laureola</i>                | Daphné lauréole               | LC | LC | R   | C         | -           |
| <i>Daucus carota</i>                  | Carotte sauvage               | LC | LC | CCC | CC        | -           |
| <i>Dianthus armeria</i>               | Œillet velu                   | LC | LC | C   | C         | -           |
| <b><i>Dianthus carthusianorum</i></b> | <b>Œillet des Chartreux</b>   | LC | LC | RR  | <b>R</b>  | <b>Zdet</b> |

|                                      |                                  |    |    |     |           |   |
|--------------------------------------|----------------------------------|----|----|-----|-----------|---|
| <i>Digitalis purpurea</i>            | Digitale pourpre                 | LC | LC | AC  | C         | - |
| <i>Dipsacus fullonum</i>             | Cabaret des oiseaux              | LC | LC | CC  | CC        | - |
| <i>Dryopteris filix-mas</i>          | Fougère mâle                     | LC | LC | CC  | CC        | - |
| <i>Echium vulgare</i>                | Vipérine commune                 | LC | LC | C   | C         | - |
| <i>Elytrigia repens</i>              | Chiendent commun                 | LC | LC | -   | C         | - |
| <i>Epilobium ciliatum</i>            | Épilobe cilié                    | NA | NA | R   | AC        | - |
| <i>Epilobium hirsutum</i>            | Épilobe hérissé                  | LC | LC | CC  | CC        | - |
| <i>Epilobium tetragonum</i>          | Épilobe à tige carrée            | LC | LC | CC  | LC        | - |
| <i>Equisetum arvense</i>             | Prêle des champs                 | LC | LC | C   | CC        | - |
| <i>Erodium cicutarium</i>            | Érodium à feuilles de cigue      | LC | LC | CC  | C         | - |
| <i>Ervilia hirsuta</i>               | Vesce hérissée                   | LC | NA | C   | -         | - |
| <i>Eryngium campestre</i>            | Chardon Roland                   | LC | LC | CC  | CC        | - |
| <i>Erythranthe guttata</i>           | Mimule tacheté                   | NA | NA | -   | -         | - |
| <i>Euonymus europaeus</i>            | Fusain d'Europe, Bonnet-d'évêque | LC | LC | CCC | -         | - |
| <i>Euphorbia amygdaloides</i>        | Euphorbe des bois                | LC | LC | AC  | C         | - |
| <i>Euphorbia cyparissias</i>         | Euphorbe petit-cyprès            | LC | LC | C   | AC        | - |
| <i>Euphorbia helioscopia</i>         | Euphorbe réveil matin            | LC | LC | C   | CC        | - |
| <i>Fagus sylvatica</i>               | Hêtre                            | LC | LC | AR  | C         | - |
| <i>Ficaria verna</i>                 | Ficaire à bulbilles              | LC | LC | CC  | -         | - |
| <i>Filipendula ulmaria</i>           | Reine des prés                   | LC | LC | C   | C         | - |
| <i>Fragaria vesca</i>                | Fraisier sauvage                 | LC | LC | CCC | CC        | - |
| <i>Fraxinus excelsior</i>            | Frêne élevé                      | LC | LC | CCC | CC        | - |
| <i>Fumaria officinalis</i>           | Fumeterre officinale             | LC | LC | AC  | C         | - |
| <i>Galeopsis tetrahit</i>            | Galéopsis tétrahit               | LC | LC | C   | C         | - |
| <i>Galium aparine</i>                | Gaillet gratteron                | LC | LC | CCC | CC        | - |
| <i>Galium mollugo</i>                | Gaillet commun                   | LC | DD | -   | CC        | - |
| <i>Genista tinctoria</i>             | Genêt des teinturiers            | LC | LC | AC  | AC        | - |
| <i>Geranium dissectum</i>            | Géranium découpé                 | LC | LC | CCC | CC        | - |
| <i>Geranium molle</i>                | Géranium à feuilles molles       | LC | LC | CC  | CC        | - |
| <i>Geranium robertianum</i>          | Herbe à Robert                   | LC | LC | CCC | CC        | - |
| <i>Geranium rotundifolium</i>        | Géranium à feuilles rondes       | LC | LC | AC  | C         | - |
| <i>Geum urbanum</i>                  | Benoîte commune                  | LC | LC | CCC | CC        | - |
| <i>Glechoma hederacea</i>            | Lierre terrestre                 | LC | LC | CCC | CC        | - |
| <i>Hedera helix</i>                  | Lierre grimpant                  | LC | LC | CCC | CC        | - |
| <b><i>Heliotropium europaeum</i></b> | <b>Héliotrope d'Europe</b>       | LC | LC | R   | <b>AR</b> | - |
| <i>Helminthotheca echioides</i>      | Picride fausse Vipérine          | LC | LC | C   | -         | - |
| <i>Heracleum sphondylium</i>         | Grande Berce                     | LC | LC | CCC | CC        | - |
| <i>Hieracium maculatum</i>           | Épervière tachée                 | LC | DD | -   | C         | - |
| <i>Himantoglossum hircinum</i>       | Orchis bouc                      | LC | LC | AC  | C         | - |
| <i>Holcus lanatus</i>                | Houlque laineuse                 | LC | LC | CCC | CC        | - |
| <i>Holcus mollis</i>                 | Houlque molle                    | LC | LC | AC  | C         | - |
| <i>Hordeum murinum</i>               | Orge sauvage                     | LC | LC | AC  | C         | - |
| <i>Humulus lupulus</i>               | Houblon grimpant                 | LC | LC | AC  | C         | - |
| <i>Hylotelephium telephium</i>       | Herbe de saint Jean              | LC | LC | AR  | -         | - |
| <i>Hypericum maculatum</i>           | Millepertuis maculé              | LC | LC | RR  | AC        | - |
| <i>Hypericum perforatum</i>          | Millepertuis perforé             | LC | LC | CCC | CC        | - |
| <i>Hypericum pulchrum</i>            | Millepertuis élégant             | LC | LC | AC  | C         | - |

|                              |                             |    |    |     |    |   |
|------------------------------|-----------------------------|----|----|-----|----|---|
| <i>Hypochaeris radicata</i>  | Porcelle enracinée          | LC | LC | CCC | CC | - |
| <i>Ilex aquifolium</i>       | Houx                        | LC | LC | C   | CC | - |
| <i>Iris pseudacorus</i>      | Iris faux acore             | LC | LC | CCC | CC | - |
| <i>Jacobaea vulgaris</i>     | Séneçon de Jacob            | LC | LC | CCC | -  | - |
| <i>Juncus conglomeratus</i>  | Jonc aggloméré              | LC | LC | C   | C  | - |
| <i>Juncus inflexus</i>       | Jonc glauque                | LC | LC | CC  | CC | - |
| <i>Knautia arvensis</i>      | Knautie des champs          | LC | LC | C   | CC | - |
| <i>Lactuca serriola</i>      | Laitue scariote             | LC | LC | CC  | CC | - |
| <i>Lactuca virosa</i>        | Laitue vireuse              | LC | LC | AR  | AC | - |
| <i>Lamium album</i>          | Lamier blanc                | LC | LC | AR  | CC | - |
| <i>Lamium galeobdolon</i>    | Lamier jaune                | LC | LC | AR  | C  | - |
| <i>Lamium purpureum</i>      | Lamier pourpre              | LC | LC | CC  | CC | - |
| <i>Lapsana communis</i>      | Lampsane commune            | LC | LC | CCC | CC | - |
| <i>Lathyrus odoratus</i>     | Pois de senteur             | NA | NA | -   | -  | - |
| <i>Lathyrus pratensis</i>    | Gesse des prés              | LC | LC | CC  | C  | - |
| <i>Leucanthemum vulgare</i>  | Marguerite commune          | DD | DD | -   | CC | - |
| <i>Ligustrum vulgare</i>     | Troëne                      | LC | LC | CCC | CC | - |
| <i>Linaria vulgaris</i>      | Linaire commune             | LC | LC | CC  | CC | - |
| <i>Lolium perenne</i>        | Ivraie vivace               | LC | LC | CCC | CC | - |
| <i>Lonicera periclymenum</i> | Chèvrefeuille des bois      | LC | LC | CCC | CC | - |
| <i>Lonicera xylosteum</i>    | Chèvrefeuille des haies     | LC | LC | AR  | AC | - |
| <i>Luzula pilosa</i>         | Luzule de printemps         | LC | LC | AR  | AC | - |
| <i>Lycopus europaeus</i>     | Lycopé d'Europe             | LC | LC | CCC | CC | - |
| <i>Lysimachia arvensis</i>   | Mouron rouge                | LC | LC | CCC | -  | - |
| <i>Lysimachia vulgaris</i>   | Lysimaque commune           | LC | LC | CC  | C  | - |
| <i>Lythrum salicaria</i>     | Salicaire commune           | LC | LC | CCC | C  | - |
| <i>Malus sylvestris</i>      | Pommier sauvage             | LC | LC | AR  | AC | - |
| <i>Matricaria chamomilla</i> | Matricaire Camomille        | LC | LC | AR  | -  | - |
| <i>Matricaria discoidea</i>  | Matricaire fausse-camomille | NA | NA | AC  | CC | - |
| <i>Medicago arabica</i>      | Luzerne tachetée            | LC | LC | C   | C  | - |
| <i>Medicago lupulina</i>     | Luzerne lupuline            | LC | LC | CCC | CC | - |
| <i>Medicago sativa</i>       | Luzerne cultivée            | LC | LC | C   | !  | - |
| <i>Melampyrum pratense</i>   | Mélampyre des prés          | LC | LC | AC  | C  | - |
| <i>Melica uniflora</i>       | Mélique uniflore            | LC | LC | AC  | C  | - |
| <i>Mentha aquatica</i>       | Menthe aquatique            | LC | LC | CC  | C  | - |
| <i>Mercurialis annua</i>     | Mercuriale annuelle         | LC | LC | CC  | CC | - |
| <i>Moehringia trinervia</i>  | Sabline à trois nervures    | LC | LC | AC  | CC | - |
| <i>Muscari comosum</i>       | Muscari à toupet            | LC | LC | AC  | C  | - |
| <i>Myosotis arvensis</i>     | Myosotis des champs         | LC | LC | CC  | CC | - |
| <i>Myosotis discolor</i>     | Myosotis bicolore           | LC | LC | AR  | AC | - |
| <i>Myosotis ramosissima</i>  | Myosotis rameux             | LC | LC | AR  | C  | - |
| <i>Myosotis scorpioides</i>  | Myosotis des marais         | LC | DD | -   | C  | - |
| <i>Myosotis sylvatica</i>    | Myosotis des forêts         | LC | NA | RRR | !  | - |
| <i>Nasturtium officinale</i> | Cresson des fontaines       | LC | LC | AC  | -  | - |
| <i>Neottia ovata</i>         | Grande Listère              | LC | LC | AR  | -  | - |
| <i>Ononis spinosa</i>        | Bugrane épineuse            | LC | LC | CC  | CC | - |

|                                       |                                 |    |    |     |           |             |
|---------------------------------------|---------------------------------|----|----|-----|-----------|-------------|
| <i>Orchis mascula</i>                 | Orchis mâle                     | LC | LC | AR  | AC        | -           |
| <i>Origanum vulgare</i>               | Origan commun                   | LC | LC | C   | C         | -           |
| <i>Papaver rhoeas</i>                 | Coquelicot                      | LC | LC | CC  | CC        | -           |
| <i>Persicaria maculosa</i>            | Renouée Persicaire              | LC | LC | CC  | -         | -           |
| <b><i>Petrosedum rupestre</i></b>     | <b>Orpin réfléchi</b>           | NA | NA | AR  | <b>AR</b> | -           |
| <i>Phacelia tanacetifolia</i>         | Phacélie à feuilles de Tanaisie | NA | NA | -   | !         | -           |
| <i>Picris hieracioides</i>            | Picride éperviaire              | LC | LC | CCC | CC        | -           |
| <i>Pinus sylvestris</i>               | Pin sylvestre                   | LC | NA | AC  | C         | -           |
| <i>Plantago lanceolata</i>            | Plantain lancéolé               | LC | LC | CCC | CC        | -           |
| <i>Plantago major</i>                 | Plantain majeur                 | LC | LC | CCC | CC        | -           |
| <i>Platanthera chlorantha</i>         | Orchis verdâtre                 | LC | LC | AR  | C         | -           |
| <i>Poa annua</i>                      | Pâturin annuel                  | LC | LC | CCC | CC        | -           |
| <i>Poa nemoralis</i>                  | Pâturin des bois                | LC | LC | C   | CC        | -           |
| <i>Poa pratensis</i>                  | Pâturin des prés                | LC | LC | CC  | CC        | -           |
| <i>Poa trivialis</i>                  | Pâturin commun                  | LC | LC | CC  | CC        | -           |
| <i>Polygonatum multiflorum</i>        | Sceau de Salomon multiflore     | LC | LC | CC  | CC        | -           |
| <i>Polypodium vulgare</i>             | Réglisse des bois               | LC | LC | -   | AC        | -           |
| <b><i>Populus nigra</i></b>           | <b>Peuplier commun noir</b>     | LC | LC | R   | !         | <b>Zdet</b> |
| <i>Populus tremula</i>                | Peuplier Tremble                | LC | LC | CC  | CC        | -           |
| <i>Potentilla reptans</i>             | Potentille rampante             | LC | LC | CCC | CC        | -           |
| <i>Potentilla verna</i>               | Potentille de Tabernaemontanus  | LC | NA | AC  | -         | -           |
| <i>Poterium sanguisorba</i>           | Petite sanguisorbe              | LC | LC | CC  | -         | -           |
| <i>Primula veris</i>                  | Coucou                          | LC | LC | CCC | CC        | -           |
| <i>Primula vulgaris</i>               | Primevère acaule                | LC | LC | R   | AC        | -           |
| <i>Prunella vulgaris</i>              | Brunelle commune                | LC | LC | CCC | CC        | -           |
| <i>Prunus avium</i>                   | Merisier vrai                   | LC | LC | CC  | CC        | -           |
| <i>Prunus domestica</i>               | Prunier domestique              | NA | NA | -   | -         | -           |
| <i>Prunus mahaleb</i>                 | Bois de Sainte-Lucie            | LC | NA | AR  | C         | -           |
| <i>Prunus spinosa</i>                 | Épine noire                     | LC | LC | CCC | CC        | -           |
| <i>Pyrus communis subsp. pyraster</i> | Poirier sauvage                 | LC | LC | -   | -         | -           |
| <i>Quercus petraea</i>                | Chêne sessile                   | LC | LC | -   | CC        | -           |
| <i>Quercus robur</i>                  | Chêne pédonculé                 | LC | LC | CCC | CC        | -           |
| <i>Rabelera holostea</i>              | Stellaire holostée              | NA | NA | CC  | CC        | -           |
| <i>Ranunculus acris</i>               | Bouton d'or                     | LC | LC | CCC | CCC       | -           |
| <i>Ranunculus auricomus</i>           | Renoncule à tête d'or           | LC | LC | AC  | CC        | -           |
| <i>Ranunculus bulbosus</i>            | Renoncule bulbeuse              | LC | LC | CC  | CC        | -           |
| <i>Ranunculus repens</i>              | Renoncule rampante              | LC | LC | CCC | CC        | -           |
| <i>Reseda lutea</i>                   | Réséda jaune                    | LC | LC | AC  | CC        | -           |
| <i>Reynoutria japonica</i>            | Renouée du Japon                | NA | NA | AR  | AC        | -           |
| <i>Ribes rubrum</i>                   | Groseillier rouge               | LC | LC | C   | CC        | -           |
| <i>Robinia pseudoacacia</i>           | Robinier faux-acacia            | NA | NA | CC  | CC        | -           |
| <i>Rosa arvensis</i>                  | Rosier des champs               | LC | LC | CC  | CC        | -           |
| <i>Rosa canina</i>                    | Eglantier                       | LC | DD | -   | CC        | -           |
| <i>Rubus fruticosus</i>               | Ronce de Bertram                | NA | DD | NRR | CC        | -           |
| <i>Rumex acetosa</i>                  | Oseille des prés                | LC | LC | CCC | CC        | -           |
| <i>Rumex acetosella</i>               | Petite oseille                  | LC | LC | CC  | CC        | -           |
| <i>Rumex crispus</i>                  | Patience crépue                 | LC | LC | CCC | CC        | -           |

|                                  |                                |    |    |     |           |             |
|----------------------------------|--------------------------------|----|----|-----|-----------|-------------|
| <i>Rumex obtusifolius</i>        | Patience à feuilles obtuses    | LC | LC | CC  | CC        | -           |
| <b><i>Ruscus aculeatus</i></b>   | <b>Fragon</b>                  | LC | LC | C   | <b>AR</b> | -           |
| <i>Salix alba</i>                | Saule blanc                    | LC | LC | C   | C         | -           |
| <i>Salix cinerea</i>             | Saule cendré                   | LC | LC | C   | CC        | -           |
| <i>Sambucus ebulus</i>           | Sureau yèble                   | LC | LC | AR  | AC        | -           |
| <i>Sambucus nigra</i>            | Sureau noir                    | LC | LC | CCC | CC        | -           |
| <i>Sanicula europaea</i>         | Sanicle d'Europe               | LC | LC | AR  | AC        | -           |
| <i>Saxifraga tridactylites</i>   | Saxifrage à trois doigts       | LC | LC | AC  | CC        | -           |
| <i>Schedonorus pratensis</i>     | Fétuque des prés               | LC | LC | R   | -         | -           |
| <i>Scrophularia auriculata</i>   | Scrofulaire aquatique          | LC | LC | C   | AC        | -           |
| <i>Senecio vulgaris</i>          | Séneçon commun                 | LC | LC | CCC | CC        | -           |
| <i>Silene baccifera</i>          | Cucubale couchée               | LC | LC | C   | -         | -           |
| <i>Silene latifolia</i>          | Compagnon blanc                | LC | LC | CCC | CC        | -           |
| <i>Sinapis alba</i>              | Moutarde blanche               | LC | NA | -   | !         | -           |
| <i>Solanum dulcamara</i>         | Douce-amère                    | LC | LC | CCC | CC        | -           |
| <i>Solanum nigrum</i>            | Morelle noire                  | LC | LC | CC  | CC        | -           |
| <i>Sonchus arvensis</i>          | Laiteron des champs            | LC | LC | AC  | C         | -           |
| <i>Sonchus asper</i>             | Laiteron rude                  | LC | LC | CCC | CC        | -           |
| <i>Stachys arvensis</i>          | Épiaire des champs             | LC | LC | R   | AC        | -           |
| <i>Stachys sylvatica</i>         | Épiaire des bois               | LC | LC | C   | CC        | -           |
| <i>Stellaria media</i>           | Mouron des oiseaux             | LC | LC | CCC | CC        | -           |
| <i>Symphytum officinale</i>      | Grande consoude                | LC | LC | AC  | CC        | -           |
| <i>Tanacetum vulgare</i>         | Tanaisie commune               | LC | LC | AR  | C         | -           |
| <i>Taraxacum officinale</i>      | Pissenlit                      | LC | NA | -   | -         | -           |
| <i>Taxus baccata</i>             | If à baies                     | LC | NA | -   | !         | -           |
| <i>Tilia cordata</i>             | Tilleul à petites feuilles     | LC | LC | R   | AC        | -           |
| <i>Tilia platyphyllos</i>        | Tilleul à grandes feuilles     | LC | LC | R   | AC        | -           |
| <i>Torilis arvensis</i>          | Torilis des champs             | LC | LC | AR  | AC        | -           |
| <i>Torminalis glaberrima</i>     | Alisier des bois               | NA | NA | CC  | CC        | -           |
| <i>Tragopogon pratensis</i>      | Salsifis des prés              | LC | LC | C   | C         | -           |
| <i>Trifolium campestre</i>       | Trèfle champêtre               | LC | LC | CC  | CC        | -           |
| <i>Trifolium pratense</i>        | Trèfle des prés                | LC | LC | CCC | CC        | -           |
| <i>Trifolium repens</i>          | Trèfle rampant                 | LC | LC | CCC | CC        | -           |
| <i>Tripleurosperme inodore</i>   | Matricaire inodore             | LC | LC | CC  | CCC       | -           |
| <i>Tripleurospermum inodorum</i> | Matricaire inodore             | LC | LC | CC  | -         | -           |
| <i>Ulex europaeus</i>            | Ajonc d'Europe                 | LC | LC | C   | CC        | -           |
| <b><i>Ulmus glabra</i></b>       | <b>Orme glabre</b>             | LC | NA | RR  | !         | <b>ZDet</b> |
| <i>Ulmus minor</i>               | Petit orme                     | LC | LC | CCC | CC        | -           |
| <i>Urtica dioica</i>             | Ortie dioïque                  | LC | LC | CCC | CC        | -           |
| <i>Valerianella locusta</i>      | Mache doucette                 | LC | LC | AC  | C         | -           |
| <i>Verbascum thapsus</i>         | Molène bouillon-blanc          | LC | LC | AR  | C         | -           |
| <i>Verbena officinalis</i>       | Verveine officinale            | LC | LC | CCC | CC        | -           |
| <i>Veronica beccabunga</i>       | Cresson de cheval              | LC | LC | AR  | AC        | -           |
| <i>Veronica chamaedrys</i>       | Véronique petit chêne          | LC | LC | CCC | CC        | -           |
| <i>Veronica hederifolia</i>      | Véronique à feuilles de lierre | LC | LC | C   | CC        | -           |
| <i>Veronica persica</i>          | Véronique de Perse             | NA | NA | CCC | CC        | -           |
| <i>Viburnum lantana</i>          | Viorne mancienne               | LC | LC | AC  | CC        | -           |

|                        |                     |    |    |    |    |   |
|------------------------|---------------------|----|----|----|----|---|
| <i>Viburnum opulus</i> | Viorne obier        | LC | LC | AC | C  | - |
| <i>Vicia cracca</i>    | Vesce cracca        | LC | LC | AC | C  | - |
| <i>Vicia sativa</i>    | Vesce cultivée      | NA | LC | CC | CC | - |
| <i>Vicia sepium</i>    | Vesce des haies     | LC | LC | C  | C  | - |
| <i>Vinca minor</i>     | Petite pervenche    | LC | LC | C  | C  | - |
| <i>Viola riviniana</i> | Violette de Rivinus | LC | LC | C  | -  | - |

Annexe 1 : Liste complète des espèces végétales recensées sur la commune de Gasville-Oisème.

### Légende

- Statut de la Liste Rouge Nationale et Régionale : LC "Préoccupation mineure" ; NT "Quasi-menacée" ; VU "Vulnérable" ; EN "En danger" ; CR "En danger critique" ; DD "Données insuffisantes" ; NA "Non applicable" ; NE "Non évalué".
- Indice de rareté : CC : Très commune ; C : Commune ; AC : Assez commune ; AR : Assez rare ; R : Rare ; RR : Très rare ; RRR : Extrêmement rare.
- Statut juridique : ZDet : espèce déterminante ZNIEFF.

**Annexe 2.** Liste complète des espèces d'Oiseaux recensées sur la commune de Gasville-Oisème.

| Non scientifique                     | Non français                   | Liste Rouge |           | Statut juridique |        |             | Indice sur le département |          |
|--------------------------------------|--------------------------------|-------------|-----------|------------------|--------|-------------|---------------------------|----------|
|                                      |                                | France      | Région    | Europe           | France | Région      | Rareté                    | Présence |
| <i>Accipiter nisus</i>               | Épervier d'Europe              | LC          | LC        | -                | PN     | -           | C                         | MNH      |
| <i>Acrocephalus scirpaceus</i>       | Rousserolle effarvatte         | LC          | LC        | -                | PN     | -           | PC                        | MN       |
| <i>Aegithalos caudatus</i>           | Mésange à longue queue         | LC          | LC        | -                | PN     | -           | C                         | NH       |
| <i>Alauda arvensis</i>               | Alouette des champs            | NT          | NT        | -                | -      | -           | C                         | MNH      |
| <b><i>Alcedo atthis</i></b>          | <b>Martin-pêcheur d'Europe</b> | <b>VU</b>   | LC        | <b>CDO1</b>      | PN     | <b>ZDet</b> | PC                        | MNH      |
| <i>Anas platyrhynchos</i>            | Canard colvert                 | LC          | LC        | -                | -      | -           | C                         | MNH      |
| <b><i>Anthus pratensis</i></b>       | <b>Pipit farlouse</b>          | <b>VU</b>   | <b>VU</b> | -                | PN     | <b>ZDet</b> | C                         | MNH      |
| <i>Anthus trivialis</i>              | Pipit des arbres               | LC          | LC        | -                | PN     | -           | PC                        | MN       |
| <b><i>Apus apus</i></b>              | <b>Martinet noir</b>           | NT          | LC        | -                | PN     | -           | C                         | MN       |
| <i>Ardea cinerea</i>                 | Héron cendré                   | LC          | LC        | -                | PN     | -           | C                         | MNH      |
| <i>Buteo buteo</i>                   | Buse variable                  | LC          | LC        | -                | PN     | -           | C                         | MNH      |
| <b><i>Carduelis carduelis</i></b>    | <b>Chardonneret élégant</b>    | <b>VU</b>   | LC        | -                | PN     | -           | C                         | MNH      |
| <i>Certhia brachydactyla</i>         | Grimpereau des jardins         | LC          | LC        | -                | PN     | -           | C                         | MNH      |
| <b><i>Chloris chloris</i></b>        | <b>Verdier d'Europe</b>        | <b>VU</b>   | LC        | -                | PN     | -           | C                         | MNH      |
| <i>Chroicocephalus ridibundus</i>    | Mouette rieuse                 | NT          | EN        | -                | PN     | Zdet        | PC                        | MNH      |
| <b><i>Circus cyaneus</i></b>         | <b>Busard Saint-Martin</b>     | LC          | NT        | <b>CDO1</b>      | PN     | <b>ZDet</b> | C                         | MNH      |
| <i>Coccothraustes coccothraustes</i> | Grosbec casse-noyaux           | LC          | LC        | -                | PN     | -           | PC                        | MNH      |
| <i>Columba livia</i>                 | Pigeon biset                   | DD          | NE        | -                | -      | -           | C                         | NH       |
| <b><i>Columba oenas</i></b>          | <b>Pigeon colombin</b>         | LC          | LC        | -                | -      | <b>Zdet</b> | C                         | MNH      |
| <i>Columba palumbus</i>              | Pigeon ramier                  | LC          | LC        | -                | -      | -           | C                         | MNH      |
| <i>Corvus corone</i>                 | Corneille noire                | LC          | LC        | -                | -      | -           | C                         | NH       |

|                                   |                              |    |    |      |    |      |    |     |
|-----------------------------------|------------------------------|----|----|------|----|------|----|-----|
| <i>Corvus frugilegus</i>          | Corbeau freux                | LC | LC | -    | -  | -    | C  | MNH |
| <i>Corvus monedula</i>            | Choucas des tours            | LC | LC | -    | PN | -    | C  | MNH |
| <i>Cuculus canorus</i>            | Coucou gris                  | LC | LC | -    | PN | -    | C  | N   |
| <i>Cyanistes caeruleus</i>        | Mésange bleue                | LC | LC | -    | PN | -    | C  | NH  |
| <b><i>Delichon urbicum</i></b>    | <b>Hirondelle de fenêtre</b> | NT | LC | -    | PN | -    | C  | MN  |
| <i>Dendrocopos major</i>          | Pic épeiche                  | LC | LC | -    | PN | -    | C  | NH  |
| <b><i>Dendrocopos medius</i></b>  | <b>Pic mar</b>               | LC | LC | CDO1 | PN | -    | PC | NH  |
| <b><i>Dendrocopos minor</i></b>   | <b>Pic épeichette</b>        | VU | NT | -    | PN | ZDet | PC | NH  |
| <b><i>Dryocopus martius</i></b>   | <b>Pic noir</b>              | LC | LC | CDO1 | PN | -    | PC | NH  |
| <i>Emberiza cirius</i>            | Bruant zizi                  | LC | LC | -    | PN | -    | PC | MNH |
| <b><i>Emberiza citrinella</i></b> | <b>Bruant jaune</b>          | VU | NT | -    | PN | -    | C  | NH  |
| <i>Erithacus rubecula</i>         | Rougegorge familier          | LC | LC | -    | PN | -    | C  | MNH |
| <i>Falco peregrinus</i>           | Faucon pèlerin               | LC | EN | CDO1 | PN | ZDet | R  | M   |
| <b><i>Falco subbuteo</i></b>      | <b>Faucon hobereau</b>       | LC | NT | -    | PN | ZDet | C  | MN  |
| <b><i>Falco tinnunculus</i></b>   | <b>Faucon crécerelle</b>     | NT | LC | -    | PN | -    | C  | MNH |
| <i>Fringilla coelebs</i>          | Pinson des arbres            | LC | LC | -    | PN | -    | C  | MNH |
| <i>Gallinula chloropus</i>        | Poule-d'eau                  | LC | LC | -    | -  | -    | C  | MNH |
| <i>Garrulus glandarius</i>        | Geai des chênes              | LC | LC | -    | -  | -    | C  | MNH |
| <i>Hippolais polyglotta</i>       | Hypolaïs polyglotte          | LC | LC | -    | PN | -    | C  | MN  |
| <b><i>Hirundo rustica</i></b>     | <b>Hirondelle rustique</b>   | NT | LC | -    | PN | -    | C  | MN  |
| <b><i>Linaria cannabina</i></b>   | <b>Linotte mélodieuse</b>    | VU | NT | -    | PN | -    | C  | MNH |
| <i>Lophophanes cristatus</i>      | Mésange huppée               | LC | LC | -    | PN | -    | PC | MNH |
| <i>Luscinia megarhynchos</i>      | Rosignol philomèle           | LC | LC | -    | PN | -    | C  | MN  |
| <i>Motacilla alba</i>             | Bergeronnette grise          | LC | LC | -    | PN | -    | C  | HMN |
| <i>Motacilla cinerea</i>          | Bergeronnette des ruisseaux  | LC | LC | -    | PN | -    | PC | MNH |
| <i>Motacilla flava</i>            | Bergeronnette printanière    | LC | LC | -    | PN | -    | -  | -   |
| <b><i>Muscicapa striata</i></b>   | <b>Gobemouche gris</b>       | NT | LC | -    | PN | -    | C  | MN  |

|                                   |                             |           |           |      |    |             |    |     |
|-----------------------------------|-----------------------------|-----------|-----------|------|----|-------------|----|-----|
| <b><i>Numenius arquata</i></b>    | <b>Courlis cendré</b>       | <b>VU</b> | <b>EN</b> | -    | -  | <b>ZDet</b> | PC | M   |
| <i>Oriolus oriolus</i>            | Loriot d'Europe             | LC        | LC        | -    | PN | -           | C  | MN  |
| <i>Parus major</i>                | Mésange charbonnière        | LC        | LC        | -    | PN | -           | C  | NH  |
| <i>Passer domesticus</i>          | Moineau domestique          | LC        | LC        | -    | PN | -           | C  | NH  |
| <b><i>Perdix perdix</i></b>       | <b>Perdrix grise</b>        | <b>LC</b> | <b>NT</b> | -    | -  | -           | C  | NH  |
| <i>Phasianus colchicus</i>        | Faisan de Colchide          | LC        | NE        | -    | -  | -           | C  | NH  |
| <i>Phoenicurus ochruros</i>       | Rougequeue noir             | LC        | LC        | -    | PN | -           | C  | MN  |
| <i>Phylloscopus collybita</i>     | Pouillot véloce             | LC        | LC        | -    | PN | -           | C  | MN  |
| <i>Phylloscopus trochilus</i>     | Pouillot fitis              | NT        | NT        | -    | PN | ZDet        | PC | MN  |
| <i>Pica pica</i>                  | Pie bavarde                 | LC        | LC        | -    | -  | -           | C  | NH  |
| <i>Picus viridis</i>              | Pic vert                    | LC        | LC        | -    | PN | -           | C  | NH  |
| <i>Pluvialis apricaria</i>        | Pluvier doré                | LC        | -         | CDO1 | -  | -           | C  | MH  |
| <i>Poecile palustris</i>          | Mésange nonnette            | LC        | LC        | -    | PN | -           | C  | NH  |
| <i>Prunella modularis</i>         | Accenteur mouchet           | LC        | LC        | -    | PN | -           | C  | MNH |
| <i>Regulus ignicapilla</i>        | Roitelet à triple bandeau   | LC        | LC        | -    | PN | -           | PC | MNH |
| <b><i>Regulus regulus</i></b>     | <b>Roitelet huppé</b>       | <b>NT</b> | LC        | -    | PN | -           | C  | MNH |
| <i>Sitta europaea</i>             | Sittelle torchepot          | LC        | LC        | -    | PN | -           | C  | NH  |
| <i>Spinus spinus</i>              | Tarin des aulnes            | LC        | -         | -    | PN | -           | PC | MH  |
| <i>Streptopelia decaocto</i>      | Tourterelle turque          | LC        | LC        | -    | -  | -           | C  | NH  |
| <b><i>Streptopelia turtur</i></b> | <b>Tourterelle des bois</b> | <b>VU</b> | LC        | -    | -  | -           | PC | MN  |
| <i>Strix aluco</i>                | Chouette hulotte            | LC        | LC        | -    | PN | -           | C  | NH  |
| <i>Sturnus vulgaris</i>           | Étourneau sansonnet         | LC        | LC        | -    | -  | -           | C  | MNH |
| <i>Sylvia atricapilla</i>         | Fauvette à tête noire       | LC        | LC        | -    | PN | -           | C  | MN  |
| <b><i>Sylvia borin</i></b>        | <b>Fauvette des jardins</b> | <b>NT</b> | LC        | -    | PN | -           | C  | MN  |
| <i>Sylvia communis</i>            | Fauvette grisette           | LC        | LC        | -    | PN | -           | C  | MN  |
| <i>Troglodytes troglodytes</i>    | Troglodyte mignon           | LC        | LC        | -    | PN | -           | C  | MNH |
| <i>Turdus merula</i>              | Merle noir                  | LC        | LC        | -    | -  | -           | C  | MNH |
| <i>Turdus philomelos</i>          | Grive musicienne            | LC        | LC        | -    | -  | -           | C  | MNH |

|                           |                      |    |    |   |    |      |   |     |
|---------------------------|----------------------|----|----|---|----|------|---|-----|
| <i>Turdus pilaris</i>     | Grive litorne        | LC | NA | - | -  | -    | C | MH  |
| <i>Turdus viscivorus</i>  | Grive draine         | LC | LC | - | -  | -    | C | MNH |
| <b><i>Upupa epops</i></b> | <b>Huppe fasciée</b> | LC | LC | - | PN | ZDet | R | MN  |

Annexe 2 : Liste complète des espèces d'Oiseaux recensées sur la commune de Gasville-Oisème.

### Légende

- Statut de la Liste Rouge Nationale et Régionale des oiseaux nicheurs : LC "Préoccupation mineure" ; NT "Quasi-menacée" ; VU "Vulnérable" ; EN "En danger" ; CR "En danger critique" ; DD "Données insuffisantes" ; NA "Non applicable" ; NE "Non évalué".
- Statut juridique : CDO1 : inscrit sur l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux ; ZDet : espèce déterminante ZNIEFF ; PN : Protection nationale.
- Indice de présence: M : Migrateur ; N : Nicheur ; H : Hivernant ; C : Commun ; PC : Peu commun ; R : Rare.